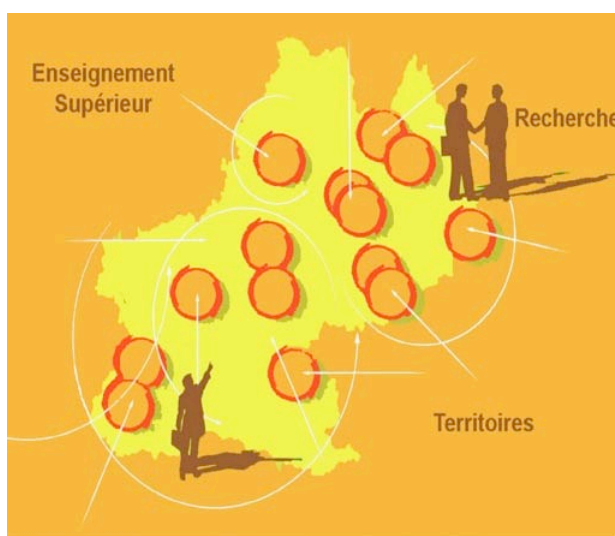




**Assemblée Plénière
Séance du 22 juin 2011**

AVIS

**« Pour le Développement de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche en Midi-Pyrénées »**



**Assemblée Plénière
Séance du 22 juin 2011**

AVIS
**« Pour le Développement de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche en Midi-Pyrénées »**

**Rapporteurs : Jean-Louis COLOMBIÈS
 Marielle GAUDOIS**

AVIS ADOPTÉ :

Votants :	117
Pour :	97
Abstention :	6
Contre :	14

**Cet avis a été élaboré sous l'autorité
de la Commission Éducation, Emploi, Formation, Sports**

présidée par Pascal ASTRUC

Rapporteur : Jean-Louis COLOMBIÈS

**Avec la contribution de la Commission
Recherche, Transfert, Innovation, Énergie**

Pour la partie « Recherche et Innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées »¹

présidée par Hervé OSSARD

Rapporteuse : Marielle GAUDOIS

¹ Partie IV du présent avis

Le CESER tient à remercier,

les personnalités auditionnées pour leur contribution à cet Avis :

Madame Nicole BELLOUBET, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées,

Monsieur Gilbert CASAMATTA, Président du PRES Université de Toulouse,

Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Toulouse,

Ainsi que les acteurs des sites territorialisés d'enseignement supérieur et de recherche suivants qui ont accepté de recevoir les conseillers du CESER dans le cadre de l'élaboration de cet avis :

Pour le site d'Albi

Monsieur Hervé PINGAUD, Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) Champollion d'Albi,

Monsieur Pascal GUERRIN, Directeur Général des Services du CUFR Champollion,

Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Directeur de recherche et Président du Conseil scientifique et pédagogique du CUFR Champollion,

Madame Anne-Claire RATTAT, Directrice des Etudes du CUFR Champollion,

Monsieur Bruno VERLON, Directeur de l'Ecole des Mines d'Albi Carmaux (EMAC),

Madame Martine BORREL, Directrice des soins à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)/ Institut de Formation Aide Soignante (IFAS) du Centre Hospitalier d'Albi,

Madame Hélène MAIGNIAL, Chargée de mission du Centre départemental du Tarn de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Midi-Pyrénées

Pour le site d'Auch

Monsieur Jean-François MAZOIN, Directeur de l'IUT « A » Paul Sabatier à Toulouse,

Madame Maryse SEGOND, Directrice adjointe de l'IUT Paul Sabatier et responsable du site d'Auch,

Monsieur Jean-Michel CARRERE, Chef du Département Gestion des Entreprises et des Administrations,

Monsieur Nicolas CHATELAIN, Chef du Département Hygiène Sécurité Environnement,

Monsieur Benoît COUDERT, Enseignant-Chercheur,

Monsieur Bernard VILOTTE, Directeur de l'Ecole des Métiers du Gers,

Monsieur Bruno GABRIEL, Directeur du Laboratoire de Biologie Appliquée à l'Agroalimentaire et à l'Environnement,

Monsieur Grégory MERELO, Responsable Aménagement du territoire à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Auch,

Madame Antoinette PIRO, Proviseur du Lycée le GARROS,

Madame Elisabeth CAMBO-LEDWIDGE, Proviseur du LEGTA Auch-Beaulieu-Lavacant,

Monsieur Pierre MARTIN, Proviseur du Lycée PARDAILHAN à Auch,
Monsieur Francis ROCA, Chargé de Mission du Centre départemental du Gers de l'IUFM.

Pour le site de Tarbes

Monsieur Gilles GRASPAY, Directeur du Centre Universitaire de Tarbes Pyrénées (CUTP),
Madame Christelle FARENC, Directrice adjointe de l'IUT Paul Sabatier et responsable du site de Tarbes,
Monsieur Talal MASRI, Directeur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT),
Monsieur Serge MIAS, Chargé de Mission du Centre départemental des Hautes-Pyrénées de l'IUFM,
Monsieur Éric MARGNES, Directeur du STAPS,
Monsieur Rémy CABANAC, Responsable du site de Tarbes de l'Observatoire Midi-Pyrénées.

Pour le site de Cahors

Monsieur Marc BRU, Directeur de l'IUFM Midi-Pyrénées à Toulouse,
Monsieur Jean-Luc MORDWA, Chargé de Mission du Centre départemental du Lot de l'IUFM,
Monsieur Stéphane CASTANG, responsable administratif et financier,
Monsieur José MARIGO, Enseignant formateur au Centre départemental du Lot de l'IUFM,
Madame Geneviève TEIL, Enseignante-chercheur, responsable du Département Histoire de l'Art et Archéologie (M2P histoire de l'art et patrimoine) de l'Université de Toulouse II - Le Mirail implanté à Cahors,
Monsieur Bernard DELPECH, Adjoint au Maire de Cahors,
Madame VILLEMINOT, Enseignante au Lycée agricole du Montat.

**Et pour chaque site, le CESER de Midi-Pyrénées
tient à remercier les étudiants et les personnels / agents techniques qui ont bien voulu
participer aux débats, ainsi que l'équipe administrative qui a facilité nos déplacements.**

EXTRAIT DE L'INTERVENTION

de

Jean-Louis CHAUZY

Président

Du

Conseil économique, social et environnemental

De Midi-Pyrénées

Monsieur le Représentant du Préfet de Région,
Madame la Première Vice-Présidente de Région,
Monsieur le Vice-Président de Région,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE – INNOVATION SONT INDISSOCIABLES ET CONSTITUENT DEUX PRIORITES NATIONALES

Le Schéma Régional de Développement Economique Innovation-Recherche 2011-2016 (SRDE) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) en cours d'adoption sont inextricablement liés.

Le CESER s'est d'ailleurs prononcé sur ces deux schémas. Il a été au préalable associé au processus de consultation notamment à travers les ateliers régionaux et départementaux. Des propositions ont pu ainsi être formulées, propositions qui nous seront exposées tout à l'heure et que nous souhaitons voir prises en compte dans les documents définitifs.

Enseignement supérieur, Recherche : le CESER, à l'initiative

Par anticipation, conformément à notre rôle et à notre démarche en région, nous organisons le 29 juin 2010 à Albi, une conférence pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées, rassemblant plus de 400 acteurs qualifiés et impliqués dans ces domaines. Les échanges ont permis de mettre à jour des préconisations pour l'élaboration d'un SRESR devant fixer les grandes orientations permettant de conjuguer l'excellence et la proximité, faciliter l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité, redonner des perspectives aux villes moyennes et aux territoires de Midi-Pyrénées en lien avec la métropole toulousaine, les universités et les grandes écoles, et renforcer le développement économique et la recherche dans notre région. Nous terminions la conférence par l'Appel du 29 juin.

Certaines propositions ont été reprises aujourd'hui par la Région dans son projet de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Comme nous en avons décidé le 2 octobre 2010, en adoptant à l'unanimité une première synthèse des actes du colloque réalisé à Albi, une autosaisine était engagée pour approfondir notre contribution à partir des questions posées le 29 juin :

- une politique de sites pour les villes moyennes adossées à de vrais campus avec la signature de contrat de site,
- l'émergence de filières de formation en lien avec des filières économiques
- la vie étudiante,
- l'alternance
- l'insertion des doctorants et enseignants/chercheurs
- la proximité et l'excellence
- le rôle du PRES dans la construction de l'offre de formation pour construire de vrais parcours de formation
- l'ouverture internationale.

En réussissant le colloque d'Albi, nous avons placé la barre des objectifs à atteindre assez haut.

M. Jean-Louis COLOMBIÈS, rapporteur vous présentera le projet d'avis « *Pour le développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées* » porté par la commission « Education-Emploi-Formation-Sport » ; la commission « Recherche-Transfert-innovation-Energie » a été également associée à ce travail pour la partie recherche et a formulé une contribution « la recherche et l'innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées » qui sera présentée par Mme Marielle GAUDOIS mais qui nécessitera d'être reprise pour faire l'objet d'une autosaisine plus large pour identifier les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation dans les territoires et mieux reconnaître les enjeux des investissements d'avenir pour toute l'économie régionale.

Nicole BELLOUBET, 1^{ère} vice-présidente, qui a conclu nos travaux à Albi connaît notre histoire, notre investissement et notre rôle moteur en région pour le développement de l'enseignement supérieur. Elle aura à cœur de faire vivre le schéma régional et les 580 millions d'euros qui lui seront affectés si la Région en décide le 27 juin.

Cette orientation n'est d'ailleurs pas spécifique à l'échelon régional et l'Etat semble également vouloir doter la région d'une stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CESER, comme le propose la commission 5, devra poursuivre la réflexion.

Il vous sera aussi présenté l'avis réactif du CESER sur le Schéma Régional de Développement Economique Innovation - Recherche dont la rapporteure est Mme Michèle RAYMONDIS. Le temps imparti pour préparer ces projets d'avis n'a permis de conduire qu'une réflexion partielle, du moins pour le SRDE. Je remercie M. Bernard RAYNAUD pour sa disponibilité à l'égard du CESER, et pour son rôle dans la prise en compte de nos travaux sur l'industrie et le développement économique dans les propositions de la Région.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Un rappel du contexte économique et social de Midi-Pyrénées semble nécessaire pour mieux comprendre les enjeux sous-jacents à l'adoption et à l'application des schémas régionaux pour le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est aussi l'occasion de rappeler, ou de proposer, que dans nos avis comme dans ceux de la Région devrait figurer un état précis de l'emploi du chômage :

- une évolution de la précarité pour les salariés,
- un état de la précarité de la jeunesse, première victime de la crise et des sorties sans qualifications.

Ces réalités sociales doivent être complétées au vu des projections démographiques et ceci même pour des schémas dont l'horizon est borné à 2016 car notre région accueille près de 25 000 habitants supplémentaires par an, 25 000 nouveaux arrivants qui créeront aussi des demandes et des tensions sur le marché de l'emploi.

Ce sont des données incontournables qui devront figurer dans nos avis, mais aussi dans les documents de la Région tant dans le diagnostic sur la situation de Midi-Pyrénées que dans les objectifs à atteindre et donc les politiques à mettre en œuvre.

1^{ère} région de France pour le taux de croissance et la recherche-développement

Première région de France pour le taux de croissance depuis 10 ans, +2,6% en moyenne de 2000 à 2010, grâce aux activités industrielles liées à l'aéronautique, l'espace, les systèmes embarqués, la chimie et les productions de santé et cosmétiques, l'agriculture et l'agro-alimentaire, activités largement accompagnées par les trois pôles de compétitivité, Midi-Pyrénées est aussi au 1^{er} rang des régions de France et au 8^{ème} rang des régions européennes pour l'effort en faveur de la recherche et développement (R&D).

Avec plus de 4 % de son PIB consacré à la R&D, la région s'inscrit d'ores et déjà dans les objectifs de la stratégie UE 2020, « une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Les activités de la recherche, tant publique que privée, constituent un atout majeur et permettent à Midi-Pyrénées d'occuper le 4^{ème} rang des régions françaises pour le nombre d'emplois dans la recherche et le 3^{ème} pour les dépenses de recherche.

La paupérisation menace notre démocratie

Le chômage

Vue de Bruxelles ou Paris, la relative prospérité de Toulouse et de la région ne doivent pas nous faire oublier le chômage que connaît la région avec 183 000 demandeurs d'emplois, et un taux de chômage important dans plusieurs bassins d'emplois.

Avec une hausse constante du nombre d'allocataires des minima sociaux, et une augmentation dans tous les départements de la population en situation de précarité financière, il y a aujourd'hui en région plus d'une personne sur 5 de moins de 65 ans vivant dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil des bas revenus.

La précarité

Midi-Pyrénées est aussi au-dessus de la moyenne nationale pour la précarité des salariés puisque 10% d'entre eux (100 000 sur 1 million de salariés en Midi-Pyrénées) gagnent moins de 941 euros par mois alors que la moyenne nationale est de 7%.

Les jeunes, sacrifiés de la crise et de la décennie

Le malaise social que connaît la société française est lié largement au chômage de masse.

Au XX^{ème} siècle, le système social a permis de maintenir une forme de cohésion sociale malgré les crises, les guerres, et les malheurs. La jeunesse a pu trouver sa place dans la société parce qu'il y avait une prise en charge des jeunes avant et après l'école grâce à un mouvement associatif puissant. Cela s'appelait et s'appelle encore l'éducation populaire.

Dans la France vieillissante, les jeunes sont présentés comme des acteurs indispensables à la stabilité économique et sociale, et la précarité croissante dans laquelle ils se trouvent nécessite de réagir. Ce phénomène qui date ne semble pas trouver de solution adéquate, il provoque un décrochage civique et met en péril notre pacte républicain.

Ils sont au nombre de 22 000 inactifs en Midi-Pyrénées, selon la dernière étude de l'INSEE. La période transitoire que constitue le passage du lycée ou de la fac à un emploi stable devient de plus en plus longue, faite d'aller et retour entre l'emploi et le chômage.

Ces 22 000 jeunes se sentent si éloignés de l'emploi qu'ils ne se déclarent même plus au chômage. On remarque cependant que les diplômés de l'enseignement supérieur obtiennent un CDI à temps complet plus rapidement que les autres, soit 68% contre 42% pour les non diplômés.

En 2011, la première préoccupation des français reste l'emploi, l'accès à une formation, un métier, le droit à un logement et le droit de se soigner.

Eviter le décrochage de l'industrie française

La France subit une désindustrialisation accélérée dans un contexte d'euro surévalué, de concurrence des pays à bas salaires, et du fait de l'absence d'un tissu de PME suffisamment fortes.

L'industrie représentait en 1982 28% du PIB, elle est aujourd'hui tombée à 13%, nous comptons 5 575 000 emplois industriels en 1982, il n'en reste que 3 300 000 en 2010.

Pourtant la France ne manque pas d'atouts, de leaders internationaux dans les transports et l'énergie, l'agroalimentaire. Mais nous manquons d'une vision ferme de nos priorités industrielles et technologiques et d'une défense plus lucide de nos intérêts stratégiques.

Plusieurs secteurs clés ne doivent pas être abandonnés :

- l'industrie agro-alimentaire via notre production et nos savoir-faire agricoles adossés à une recherche publique de très haut niveau,
- la construction,
- l'industrie de défense qui irrigue plusieurs branches industrielles.

Notre industrie doit rebondir en investissant massivement dans les nouvelles technologies ou les secteurs d'avenir que sont :

- les nanotechnologies
- la biochimie
- les biotechnologies
- le numérique
- l'éco-industrie

La présence au Salon du Bourget d'Airbus, leader mondial, qui bénéficie encore d'importantes commandes, et des entreprises d'Aerospace Valley rappelle encore une fois que Midi-Pyrénées est la 1^{ère} région d'Europe pour l'industrie aéronautique et spatiale. A ce jour, nous devons donc rester vigilants et déterminés pour garder nos compétences dans l'organisation de la sous-traitance aéronautique, surtout quand nous finançons 100% de la recherche-développement.

Face au « déclinisme » ambiant et à la stratégie du renoncement selon lequel la France serait condamnée à abandonner son industrie, nous devons faire preuve de volontarisme et offrir de nouveaux périmètres de coopération industrielle avec les pays du bassin méditerranéen, du Maroc à la Tunisie, pour offrir à notre pays comme à ceux de la Méditerranée des perspectives de croissance et de réduction du chômage.

Pour cela, il faut une nouvelle croissance économique respectueuse des principes du développement durable, car sans croissance économique, sans développement industriel, il ne peut y avoir de création de richesses et de recul de la précarité.

Les Etats Généraux de l'Industrie doivent être faits tous les jours et le CESER doit rester mobilisé

pour faire la promotion de ses propositions sur les grands dossiers d'actualité pour lesquels les Régions ou l'Etat nous sollicitent : schémas régionaux ou investissements d'avenir.

LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION-RECHERCHE

La loi du 13 août 2004 a donné aux Régions la possibilité d'élaborer à titre expérimental pour une durée de 5 ans un SRDE. Le 1^{er} SRDE adopté en 2006 est arrivé à son échéance. Il a bénéficié pour la période 2006-2010 de la croissance du secteur aéronautique et d'une attractivité naturelle nouvelle dont les bénéficiaires s'essoufflent depuis la crise.

Le SRDE a pour but de définir les grandes orientations stratégiques de notre développement et un plan d'actions ciblées, pour le court terme mais aussi pour le long terme. Il est le résultat d'une large concertation associant élus de la Région et des départements, élus locaux, organisations professionnelles, partenaires sociaux, chambres consulaires...

C'est l'emploi de qualité qui est au cœur du développement économique durable. Les emplois de qualité doivent être répartis équitablement sur l'ensemble du territoire.

Mais plus globalement, le développement économique doit tenir compte d'éléments tels que la formation, le foncier, le logement, l'énergie, les infrastructures, le développement durable.

Le SRDE a été pensé dans un contexte qui a évolué depuis 2006, marqué par une crise économique et financière qui a ébranlé certains secteurs de notre économie (industrie...), par des financements européens et nationaux qui s'orientent de manière très nette vers l'innovation et l'environnement (essor des pôles de compétitivité, Création du Grand Emprunt National avec une priorité affichée pour la recherche).

A cela, se sont ajoutés les nouveaux schémas régionaux (SRI, SRESR, CPRDF) avec lesquels le SRDE doit s'articuler, sans oublier la mise en place de la Stratégie UE 2020, qui vise à mettre en place une croissance « intelligente, durable et inclusive » basée sur la compétitivité, et qui constitue le nouveau cadre d'intervention des politiques publiques européennes et nationales, notamment en matière de recherche et d'innovation, et en matière économique et sociale, jusqu'en 2020.

Le SRDE va être mis en œuvre dans un contexte dynamique engendré par la reconnaissance par le jury international et le gouvernement de l'Institut de recherche Aéronautique et systèmes embarqués (IRT), après la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT), la labellisation de sept Instituts Carnot et trois laboratoires d'Excellence, le projet Biotechnologie et les quatre équipements d'excellence. Le CESER souhaite que le SRDE soit ambitieux pour décupler ce mouvement en faveur de l'économie de Midi-Pyrénées.

Les orientations du SRDE reposeront sur deux approches, la première a pour but de favoriser les initiatives locales par l'appui à des projets ou à des dispositifs territoriaux et la seconde vise à renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action de la Région. Il faut favoriser la croissance durable des territoires, appuyer la croissance de l'appareil productif, penser et agir international.

Le CESER a travaillé à la préparation de ce SRDE au travers de l'Avis voté le 11 février 2011 « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI ».

L'objectif de cet Avis était la création d'une dynamique économique qui doit répondre et doit être en cohérence avec le développement de l'emploi et la vitalité des territoires autour des enjeux :

- de pérennisation et de développement des activités existantes,
- de développement de nouvelles activités sur l'ensemble du territoire,
- de création d'emplois de qualité,
- d'aide à l'économie sociale et solidaire.

Un plan particulier pour l'économie sociale et solidaire

Mais nous devons aussi reconnaître la place et le rôle de l'économie sociale et solidaire dans notre société pour redonner des perspectives à des millions d'hommes et de femmes, qu'il s'agisse des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, des coopératives de travail, de financements éthiques aux entreprises d'insertion, des crèches associatives aux entreprises de commerce équitable, car elles apportent des réponses efficaces aux besoins fondamentaux de tous.

En consacrant au SRDE 500 millions d'euros, la Région affiche son rôle dynamique de chef de file en matière de développement économique, et promoteur de politiques industrielles au plan régional. Après l'adoption du plan pour la filière aéronautique, les appels à projets (Epicea pour la filière composites, Electra pour l'avion plus électrique, Laperouse pour le développement de la société de l'information et de la communication, Eco'Innov pour le traitement des déchets, de l'eau, de l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles, la construction, Epicure pour l'alimentation et la santé), le CESER propose de préparer des plans régionaux pour la nouvelle chimie, la filière bois, les biotechnologies ou les éco-énergies. Les zones industrielles d'intérêt régional devront se renforcer par la création de véritables technopôles, de campus technologiques dans les villes moyennes travaillant avec les pôles de compétitivité, les CRITT, les plateformes technologiques, et bien sûr les entreprises des filières concernées comme le font Castres, Albi, Tarbes et bientôt le Grand Toulouse.

C'est d'ailleurs l'intérêt porté à ces questions qui a conduit Pierre COHEN, Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à nous saisir - une première dans notre histoire - pour rédiger un avis en faveur d'un écosystème de la connaissance, de l'innovation et de l'industrie, pour développer nos territoires, la métropole toulousaine, le réseau des agglomérations et les villes moyennes de Midi-Pyrénées.

Cela nous obligera à être à la hauteur des enjeux et de savoir innover dans nos méthodes de travail.

L'élargissement de notre assemblée et sa diversité doivent renforcer notre capacité à nous écouter, à débattre, à travailler ensemble pour mieux prendre en compte les enjeux du 21ème siècle : la préservation des écosystèmes de notre planète, savoir nourrir les 3 milliards d'êtres humains supplémentaires d'ici 2050 et, pour l'Europe offrir une formation, un travail aux 20 millions de chômeurs et aux 30 millions de précaires.

Nous devons savoir aussi nous retrouver pour la défense de valeurs que nous devons partager parce que ce sont celles de la République, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité pour faire reculer le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Je vous remercie de votre attention.

SOMMAIRE

I INTRODUCTION	19
II L'ETAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	23
II.I Au niveau national.....	23
a) Évolution législative	23
b) Création des PRES	25
c) 2010 : l'année de lancement du Grand Emprunt	27
d) La notion d'excellence	31
II.II La démocratisation de l'enseignement supérieur	33
a) L'orientation dans le supérieur	34
b) La formation tout au long de la vie	37
II.III La situation particulière de Midi-Pyrénées.....	40
a) Une situation fragilisée par la baisse des effectifs des bacheliers	40
b) État des lieux de la région : une région attractive mais concentrée sur la métropole	41
c) Les universités toulousaines	45
III LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES TERRITOIRES	47
III.I Développer l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans les territoires : sous quelles formes ?	49
a) En lien avec les secteurs économiques	49
b) En lien avec les besoins de la société	56
c) La formation professionnalisante	59
III.II Et à quelles conditions ?.....	69
a) Définir un véritable projet de site et le valoriser	69
b) Mettre en place une structure de site	73
c) Favoriser les conditions de travail des enseignants-chercheurs	74
d) Se doter d'un campus universitaire conséquent	76
IV LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES TERRITOIRES DE MIDI-PYRENEES	85
IV.I Situation de la recherche et de l'innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées	85
a) Décloisonner la recherche, améliorer la lisibilité et la coopération internationale	85
b) Développer les transferts de connaissances, de compétences, de technologie et leur mise en réseaux	86
c) Diffuser une culture scientifique et technique sur tout le territoire régional	87
d) Soutenir l'innovation, améliorer les dispositifs et accroître la visibilité des territoires	88
e) Contribuer à un aménagement durable et équilibré du territoire.....	90
IV.II PROPOSITIONS	91

V LE ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS EN REGION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	95
V.I Les établissements universitaires et le PRES « Université de Toulouse » .	95
a) Les difficultés rencontrées	95
b) Les pistes d'évolution du PRES	99
V.II La Région Midi-Pyrénées	103
a) Son intervention dans l'enseignement supérieur et la recherche	103
b) Pour des mesures spécifiques en faveur des sites territorialisés	107
c) Un renforcement du partenariat PRES « Université de Toulouse » et Région Midi-Pyrénées	108
VI CONCLUSION	111
VII REACTION DU CESER DE MIDI-PYRENEES AU SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ELABORE PAR LA REGION MIDI-PYRENEES	113
VIII GLOSSAIRE	115
IX ANNEXES	119
X EXPLICATIONS DE VOTE	145
XI INTERVENTIONS	157
XII REVUE DE PRESSE	167

I INTRODUCTION

Une large partie des travaux conduits par le CESER² de Midi-Pyrénées a eu pour préoccupation l'élévation générale des niveaux d'études et de qualifications de l'ensemble de la population de Midi-Pyrénées, et tout particulièrement des jeunes, en facilitant le nécessaire accès de tous à la formation initiale et continue jusqu'à l'obtention de la qualification reconnue (titre ou diplôme) pour l'insertion professionnelle.

Les questions d'enseignement supérieur et de recherche pour notre région ont toujours fait partie des réflexions du CESER de Midi-Pyrénées. Du plan Université 2000, en 1992, au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et la Recherche pour Midi-Pyrénées en 2011, les contributions et les avis du CESR devenu CESER de Midi-Pyrénées³ ont été déterminants pour aider à diffuser la connaissance et l'accès à l'enseignement supérieur dans les villes moyennes de Midi-Pyrénées. Ils ont également contribué à faire évoluer les politiques publiques en la matière.

Le 29 juin 2010, le CESER de Midi-Pyrénées organisait un Colloque à Albi sur « Quel développement pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées ? ». Au cours de cette séance de démocratie participative, plus de 400 acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se sont rencontrés et ont débattu pour arriver à poser les bases d'une nouvelle politique en faveur des villes moyennes de Midi-Pyrénées dotées de sites universitaires.

Albi, l'appel du 29 juin : Mobilisation générale en faveur du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les villes de Midi-Pyrénées

Réunis à l'initiative du Conseil Economique et Social Régional, 400 acteurs représentant toutes les universités, les grandes écoles et organismes de recherche, les IUT, les centres de formation des chambres consulaires, les grandes entreprises Airbus, EDF, le CNES, Véolia, Eiffage, Alstom, le groupe Pierre Fabre, la société RAGT, Bosch, 3A (agroalimentaire), des PME et les représentants des trois pôles de compétitivité et des clusters (Mecanic Vallée) avec les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves se sont mobilisés en faveur d'une nouvelle ambition pour Midi-Pyrénées : développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les territoires.

La Région, les Conseils Généraux, les Maires, les Présidents de communautés d'agglomération, de communes souhaitent eux aussi renforcer l'attractivité des villes par une offre de formation s'appuyant sur la qualité du tissu industriel des grandes filières économiques qui permet de conjuguer la recherche publique et la recherche privée et l'innovation.

Avec l'établissement du Plan Campus d'excellence, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Toulouse doit permettre la diffusion de la connaissance, des savoirs, et le rayonnement de tous les sites de Midi-Pyrénées en France et à l'international.

² Tous les documents réalisés par le CESER sont consultables sur le site Internet www.cesr-midi-pyrenees.fr et la liste des avis du CESER sur les questions d'enseignement supérieur et de recherche est jointe en annexe 1

³ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Le défi sera de mettre en place un nouveau pacte pour l'éducation, la formation, et de permettre une élévation importante des qualifications des hommes et des femmes de la région Midi-Pyrénées en établissant un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en appui au développement économique et social de la région.

Le 1er décembre 2010, une délégation composée du Président du CESER, du Recteur de l'Académie de Toulouse, du représentant du Président du PRES Université Fédérale de Toulouse et des représentants de la Fédération des Maires des Villes Moyennes⁴ était reçue par la Directrice de Cabinet de Mme PÉCRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour une réunion de travail, afin de lui présenter les conclusions du Colloque⁵.

Au regard de ces éléments et conscient des enjeux et de l'urgence de la situation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en région, le CESER de Midi-Pyrénées a souhaité consacrer un avis plein et entier à cette thématique afin de répondre aux questionnements que nous nous étions posés collectivement lors de ce Colloque et qui sont déterminants quant à l'avenir de notre pays.

Nos travaux s'inscrivent dans un contexte particulier :

- Un contexte législatif mouvant et lourd d'enjeux pour les acteurs comme pour les territoires :

Au sein de la communauté européenne, les systèmes d'éducation de nos sociétés sont en pleine phase d'harmonisation et de modernisation. En conséquence, de nombreuses et importantes réformes accompagnent ces changements. La structuration des études supérieures en deux cycles, la mise en place du dispositif « Licence - Master - Doctorat » (LMD), le plan Université 2000 qui a porté création d'une centaine d'universités nouvelles ou sites antennes localisées sur le territoire national, la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et enfin, la mise en place et la structuration des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) en sont les exemples les plus significatifs.

- La construction de schémas régionaux importants :

L'Etat a rendu public, au mois de juin 2011, son « Diagnostic STRATER - Midi-Pyrénées », état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en région. Ce diagnostic constitue la 1^{ère} phase du projet STRATER⁶ qui posera la stratégie de l'Etat pour ces questions et qui sera finalisé à horizon 2020.

La Région de Midi-Pyrénées, pour sa part, est en train d'élaborer trois schémas régionaux : le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), le nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) qui se substituera à l'ancien PRDF⁷, et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR).

Les conseillers du CESER se sont d'ailleurs fortement mobilisés pour participer aux différents groupes thématiques ainsi qu'aux rencontres territoriales qui ont été organisés dans le cadre de ce schéma par la Région Midi-Pyrénées. De plus, dans le cadre de l'élaboration de cet avis, ils ont également tenu à aller à la rencontre des acteurs des sites territorialisés d'enseignement supérieur et

⁴ L'agenda du Président de la Région Midi-Pyrénées ne lui permettait pas de faire partie de cette délégation et il s'en était excusé.

⁵ Actes du Colloque votés à l'unanimité en Bureau du CESER de Midi-Pyrénées le 2 octobre 2010

⁶ Plus d'informations : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56061/-strater.html>

⁷ Cf. la loi du 24 novembre 2009 portant réforme de la formation professionnelle

de recherche - Albi, Auch, Tarbes et Cahors - afin d'avoir une vision concrète de la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ces sites.

Par cette autosaisine, le CESER de Midi-Pyrénées souhaite réactualiser ses propositions en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans notre région et, par la même, apporter sa contribution à l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Région Midi-Pyrénées qui sera présenté en Assemblée plénière le 27 juin 2011.

La Région n'a pas compétence à développer de manière autonome une politique d'enseignement supérieur ; toutefois elle peut avoir une action complémentaire à celle de l'Etat pour établir la stratégie territoriale concernant l'enseignement supérieur et la recherche. La proximité avec les territoires lui permet, en effet, de mieux cerner les besoins et les attentes émanant du local. La Région Midi-Pyrénées accompagne d'ailleurs massivement, avec l'Etat, cette politique en faveur de l'Enseignement supérieur et la recherche et notamment en direction des sites territorialisés, dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER) 2007-2013. Pour 2011, tous les crédits d'investissement pour l'enseignement supérieur avaient déjà été affectés

Comme l'a souligné le Sénat⁸, « sans l'effort des collectivités locales, la France n'aurait pas pu faire face à l'explosion du nombre des étudiants ». Ainsi, pour pallier le désengagement partiel de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les collectivités locales sont devenues les partenaires financiers dominants et assurent dorénavant le pilotage des opérations ainsi que la maîtrise d'ouvrage.

En Midi-Pyrénées et en matière d'offre de formation post baccalauréat, Toulouse occupe une place quasi monopolistique : 85,9% des étudiants sont en Haute-Garonne⁹.

Le dynamisme des sites territorialisés induit une déconcentration progressive du pôle académique à leur profit et les neuf sites implantés dans les villes moyennes de la région accueillent des effectifs plus réduits.

Les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas pour fonction première l'aménagement du territoire ; néanmoins, force est de constater que ces établissements, par le fait même de proposer des formations aux citoyens, ont un impact sur l'économie locale et le territoire environnant. De la même façon, une fois implantés sur le territoire local, leurs activités et leur développement se construisent en partie en interdépendance avec leur environnement de proximité.

Tout au long de notre réflexion, nous nous sommes attachés à garder à l'esprit les questionnements suivants afin d'y apporter des réponses concrètes :

- Comment conjuguer « excellence » et proximité sur l'ensemble du territoire, tout en facilitant l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité ?
- Comment allier l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes moyennes et plus largement dans les territoires de Midi-Pyrénées afin de leur impulser une nouvelle dynamique et renforcer le développement économique dans notre région ?

⁸ Colloque du Sénat consacré au bilan du Plan Université 2000, le 4 décembre 1998

⁹ Source : Rectorat de l'académie de Toulouse. Répartition des effectifs public + privé, Education nationale + Agriculture, année 2009-2010

Notre avis s'articule donc autour de trois parties :

1. L'état des lieux de l'enseignement supérieur et la situation particulière de Midi-Pyrénées
2. Les formes et les conditions nécessaires au développement de l'enseignement supérieur dans les territoires,
3. Le rôle des différents acteurs en région de l'enseignement supérieur et plus particulièrement celui du PRES Université de Toulouse et de la Région Midi-Pyrénées

II L'ETAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

II.I Au niveau national

a) Évolution législative

La modernisation et l'harmonisation des systèmes d'éducation au sein de la communauté européenne ont été mises en avant au Conseil Européen de Lisbonne, en 2000. Cela a conduit à l'élaboration d'un programme « Education et Formation 2010 » qui englobe toutes les actions en matière d'éducation et de formation au niveau européen, y compris l'enseignement et la formation professionnels.

Concernant l'enseignement supérieur, le processus de Bologne de juin 1999 fixe les bases d'un espace européen de l'enseignement supérieur et place les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun de références fondé sur trois points clefs :

- La structuration des études supérieures en deux cycles :
 - un premier cycle d'études d'au moins trois années menant à un premier grade, appelé différemment suivant les pays : licence en France,
 - ensuite un cycle menant à un grade de type master - ex DEA et DESS - (cycle court) et/ou au doctorat (cycle long),
- La mise en place d'un système commun de crédits pour décrire les programmes d'études et un système européen de transfert et d'accumulation de crédits afin de promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible (ECTS¹⁰),
- La mise en place du supplément au diplôme afin de rendre les diplômes plus facilement lisibles et comparables, de favoriser ainsi l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial.

Enfin, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, dite loi LRU, constitue le socle de la réforme de l'enseignement supérieur en France. Elle se déroulera sur cinq années et devra compléter cinq autres chantiers : les conditions de vie des étudiants, les carrières des personnels universitaires, les conditions d'exercice des missions d'enseignement et de recherche, le statut des jeunes chercheurs et des enseignants-chercheurs, la réussite en licence.

La loi renforce l'autonomie des universités mais il convient de noter que celle-ci intervient dans un contexte de rigueur et de diminution de postes lui conférant ainsi un cadre très contraint.

Elle clarifie les compétences des diverses instances et fait du conseil d'administration l'organe stratégique avec un effectif resserré. De ce fait, elle renforce le pouvoir décisionnel du président.

¹⁰ Les crédits ECTS expriment la quantité de travail que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'études complète dans l'établissement, c'est à dire : les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel et les examens ou autres modes d'évaluation éventuels. Ils représentent le volume de travail de l'étudiant requis pour chaque cours par rapport à l'ensemble des cours d'un cycle d'études. En France, un an d'études est représenté par **60 crédits**, soit entre 500 à 600 heures de travail. Un crédit correspond donc à un volume de travail d'environ 8 à 10 heures. Les crédits ne sont accordés qu'aux étudiants réussissant leurs examens.

Elle donne également à toutes les universités la possibilité de disposer d'un budget global. En ce sens, elle modifie fondamentalement le mode de financement en passant d'une logique de dotation théorique de fonctionnement à une logique de dotation répartie en fonction des projets pluriannuels des établissements. Elle instaure un comité de sélection qui doit permettre un recrutement plus rapide, plus ouvert et plus transparent des enseignants chercheurs et doit faciliter la modulation des activités entre recherche, enseignement et activités administratives.

Les frais d'inscription restent déterminés par le ministère et les diplômes conservent leur caractère national.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les universités ont également la possibilité de franchir la deuxième marche de l'autonomie en réclamant la dévolution de leur patrimoine immobilier, formalisée par une convention immobilière signée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Concrètement, si elles le souhaitent, les universités peuvent devenir propriétaires de leurs murs et devront par la même assumer tout l'entretien. Pour les y aider, car l'état global du patrimoine immobilier ne sera pas le même d'une université à l'autre, l'Etat s'engage à apporter, sur les 25 prochaines années, une dotation globale dont le montant sera indexé, pour l'essentiel, sur le nombre d'étudiants de l'université afin de l'aider à financer les travaux de gros entretien, de rénovation, d'aménagement ou d'extension. Ce budget pourra être amené à évoluer à hauteur de 5% du total, dans le cadre du contrat quinquennal.

Après l'Université d'Auvergne (Uda), l'Université de Toulouse Capitole devient la 2^{ème} université de France, et la 1^{ère} de la région, à demander et obtenir la propriété de son patrimoine immobilier¹¹. La dotation globale allouée par l'Etat à l'Université de Toulouse 1 s'élève à 5 millions d'euros par an pour la gestion d'environ 80 000 m² d'espace immobilier.

Toutefois, les craintes et les réticences des universités face à cette nouvelle possibilité subsistent et la tendance est plutôt à la prudence. Trop d'inconnues demeurent et surtout, les universités manquent de personnels cadres en mesure de gérer cette nouvelle et lourde responsabilité.

Le CESER de Midi-Pyrénées redoute que, dorénavant, certaines universités saisissent cette opportunité pour mettre en place des stratégies qui serviraient des intérêts purement financiers, notamment en terme de patrimoine (extension, construction mais surtout vente), et non plus dans le cadre d'une politique d'offre globale de formation sur le territoire et en cohérence avec les autres établissements universitaires. Une concurrence accrue entre les établissements pourrait voir le jour.

Le CESER de Midi-Pyrénées se pose également la question des sites délocalisés dont les murs appartiennent, pour certains aux collectivités : seront-ils encore davantage fragilisés ?

Enfin, la loi LRU prévoit la présence de deux acteurs du monde économique et social au conseil d'administration, ce qui devrait leur donner plus de poids compte-tenu de la réduction du nombre de membres. Elle ajoute deux nouvelles missions au service public de l'enseignement supérieur : l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants et rend de ce fait obligatoire, dans chaque université, la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.

La loi consacre enfin aussi la participation des collectivités territoriales à la définition des politiques de formation, de recrutement et d'insertion professionnelle

¹¹ L'Université d'Auvergne (Uda) est propriétaire de ses murs depuis le 19 avril 2011 ; l'Université de Toulouse Capitole l'est depuis le 13 mai 2011.

b) Création des PRES

La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 vise, entre autres, à favoriser les regroupements et les synergies entre établissements. A cet effet, elle crée trois nouvelles entités : les PRES¹², les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et les centres thématiques de recherche et de soin (CTRS)¹³.

Cette loi répond à la nécessité de faire davantage collaborer entre eux les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche.

Aux termes de la loi, les PRES constituent un outil de coopération volontairement souple, à l'objet très général, puisqu'il s'agit de « *conduire ensemble des projets d'intérêt commun* » : le cadre législatif laisse place à une grande modularité et à la liberté d'initiative des acteurs locaux.

Tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche - universités, organismes, grandes écoles... - existant sur un espace géographique donné et en capacité de se retrouver dans un projet commun - peuvent donc se regrouper au sein d'un PRES afin d'atteindre ensemble une masse critique renforçant leur attractivité et leur visibilité.

Le périmètre et le contenu du PRES sont laissés à l'appréciation des membres. Pour autant, la première mission commune à tous les EPCS concerne la coordination des activités des études doctorales. De ce fait, « le premier cercle » constitutif des PRES - c'est-à-dire les membres fondateurs - est particulièrement concerné par la recherche et les formations doctorales.

Le PRES n'a pas vocation non plus à se substituer totalement à l'identité propre des établissements constitutifs et leur capacité à entretenir par ailleurs des relations avec d'autres acteurs économiques et académiques.

Néanmoins, étant donné que l'enseignement supérieur en France s'est construit dans la diversité et qu'à trop séparer les établissements, même proches, à trop multiplier les formes institutionnelles et les modalités de formation, notre système est devenu difficilement compréhensible pour les chercheurs, les enseignants, les étudiants, mais également pour le citoyen lui-même qui peine à s'y retrouver.

La diversité a trop souvent nourri le cloisonnement entre les établissements, qui, malgré leur proximité, n'entretenaient parfois que des relations distantes et formelles ; cloisonnement des voies de formation, du fait des barrières étanches dressées entre les universités et les grandes écoles, mais aussi cloisonnement des structures de recherche, parfois redondantes ou mal articulées entre elles.

C'est donc dans une logique de grands pôles universitaires que les PRES visent à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français. On retrouve ici l'objectif du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche de faire en sorte que « nos grands centres universitaires pluridisciplinaires soient

¹² Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

¹³ Les RTRA, constitués obligatoirement sous forme de fondation de coopération scientifique, ont pour objet de conduire un projet scientifique d'excellence dans un champ disciplinaire défini, mené en commun par plusieurs établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Les CTRS visent un objectif similaire aux RTRA dans le domaine médical. Leur forme juridique est néanmoins plus libre, puisqu'ils peuvent être créés par une simple convention.

compétitifs au regard des grandes villes universitaires que sont Munich, Oxford ou Barcelone »¹⁴.

Les PRES incarnent ainsi la version française de cette recherche d'une plus grande visibilité internationale. Celle-ci s'est d'ailleurs renforcée avec la publication du classement de Shanghai et la position moyenne des universités françaises.

Or, même si ce classement est, dans une large mesure contestable car, comme l'a souligné le Sénat, les classements internationaux ne reflètent qu'imparfaitement la réalité, et sont le résultat de combinaisons subjectives d'indicateurs et ont donc peu de points communs entre eux¹⁵ ; il a malgré tout joué un rôle de catalyseur et d'accélérateur des efforts de rassemblement dans les grands pôles universitaires et il a fait prendre conscience du manque de visibilité de notre tissu universitaire. L'amélioration de la position au classement de Shanghai figure d'ailleurs dans les éléments de communication autour des PRES.

Cette volonté de visibilité internationale, du fait de l'importance accordée au classement de Shanghai, explique les ambitions encore trop limitées des PRES aujourd'hui. Ils offrent encore parfois une image plus qu'une réalité de rassemblement des acteurs autour d'un projet commun.

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université de Toulouse », à l'origine fondé par six établissements d'enseignement supérieur toulousains, est un Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) créé par le décret 2007-385 du 21 mars 2007.

Il fédère aujourd'hui 17 établissements, soit 4 universités et 13 écoles d'ingénieurs et spécialisées¹⁶, ce qui représente 94 000 étudiants, dont 13 700 étudiants étrangers et 12 900 personnels dont 7 100 enseignants chercheurs.

Ses ambitions sont les suivantes :

- renforcer la visibilité et la légitimité de l'ensemble du site toulousain, dans un contexte européen et international très compétitif,
- unir les compétences,
- favoriser les projets transversaux ou internationaux,
- et dynamiser les activités de recherche et de formation : la coordination des écoles doctorales est en effet une des missions clés des PRES.

Pour arriver à concrétiser tout cela, le PRES s'inscrit dans de nombreux partenariats notamment au travers de son département « Valorisation »¹⁷ qui a été mis en place le 1^{er} janvier 2009, suite à l'intégration du dispositif AVAMIP (Agence de Valorisation de la Recherche en Midi-Pyrénées)¹⁸. Le 16 décembre 2009, la région Midi-Pyrénées signait avec le PRES une convention-cadre sur 5 ans pour conforter la politique de sites autour de 5 objectifs stratégiques :

¹⁴Rapport national sur les politiques de recherche et de formation supérieures, annexe au PLF 2007, partie « Structuration des sites universitaires »

¹⁵ Rapport d'information du Sénat, « Enseignement supérieur : le défi des classements »

¹⁶ Liste des établissements fondateurs ainsi que des établissements associés en annexe 2

¹⁷ Soutenu par des acteurs de la recherche nationale et de l'innovation régionale, le département « Valorisation » s'implique dans des réseaux professionnels dédiés aux métiers de la valorisation que ce soit en région, en France, ou plus largement en Europe et entretient d'étroites relations avec ses partenaires. (Source www.univ-toulouse.fr)

¹⁸ Il s'agit d'un « dispositif mutualisé de transfert de technologies et de maturation de projets innovants » (source : www.univ-toulouse.fr)

- Développer une politique scientifique et pédagogique visant « l'excellence » européenne et internationale
- Faire de Toulouse Midi-Pyrénées un site attractif pour une vie étudiante de qualité
- Œuvrer pour une université ouverte à la société et à l'innovation
- Faire la promotion des différents sites d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées
- Faciliter la mutualisation des projets et moyens des acteurs de l'Université de Toulouse pour améliorer le fonctionnement des sites universitaires de Midi-Pyrénées.

c) **2010 : l'année de lancement du Grand Emprunt**

2010 n'aura vraiment pas été une année comme les autres pour les universités françaises.

Elle représentait déjà l'année du passage concret à l'autonomie, avec plus de la moitié des universités ayant choisi d'exercer les responsabilités et compétences élargies.

Elle restera aussi comme l'année du Grand emprunt, avec un plan d'investissement inédit marquant un nouveau tournant dans la politique en faveur de l'université et la recherche françaises. En effet, comme le préconisait la commission Juppé-Rocard, et dans un contexte où la concurrence des systèmes universitaires se fait chaque jour plus rude, une large partie de l'emprunt national sera dédiée à l'enseignement supérieur et la recherche.

Elle restera enfin comme une année de tension importante pour tous les acteurs du système universitaire contraints d'évoluer dans un processus de concurrence et de course à l'« excellence » dont tous les effets ne sont pas encore mesurés aujourd'hui.

Le Grand emprunt, devenu depuis « Plan d'Investissement d'avenir » (PIA), concerne tous les établissements mais plus particulièrement les PRES qui ont porté les candidatures aux différents appels d'offre. Ce fut l'occasion, pour chacun d'entre eux, de définir leur propre stratégie et leur forme « d'excellence » pour les domaines de la formation et de la recherche que ce soit en matière d'innovation pédagogique ou bien encore en matière de recherche, au travers des appels d'offre consacrés aux équipements (Equipex) et aux laboratoires d'excellence (Labex) mais aussi à la santé et aux biotechnologies ; tout ceci étant, bien évidemment, au service d'un projet scientifique commun et innovant.

Le Grand emprunt a donc mobilisé des moyens conséquents¹⁹ :

- 10,7 milliards d'euros pour les appels à projets équipements d'excellence, laboratoires d'excellence, IHU²⁰, IRT²¹, SATT²² et biotech-santé ainsi que pour l'achèvement de l'Opération Campus,
- 2,5 milliards d'euros pour l'appel d'offre numérique,
- 2,5 milliards pour les appels d'offres énergies décarbonées et véhicules du futur,
- et 7,7 milliards d'euros pour les initiatives d'excellence.

Les modalités d'attribution des fonds sont connues. À l'instar du plan campus, les fonds consommables sont les intérêts des placements des sommes empruntées par l'État et placées en bons du trésor, ou même en bourse. Selon le programme, il faudra retirer aux intérêts des placements le montant des intérêts de l'emprunt.

Malgré tout, le processus d'allocation des fonds est jugé comme « illisible » par certains et notamment par M. Louis VOGEL, Président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

Le Plan d'Investissements d'Avenir pourrait s'avérer très contraignant pour les universités et peser lourd sur leur fonctionnement dans la mesure où le gouvernement, comme il l'a indiqué, va rembourser ces investissements au moyen d'économies supplémentaires réalisées dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)²³.

Le financement du Plan d'Investissements d'Avenir, destiné aux seuls « excellents », est payé par la diminution des dotations et des financements des établissements universitaires, organismes de recherche inclus, qui n'ont pas été retenus.

Enfin, le Plan d'Investissements pour l'avenir ne doit en aucun cas avoir pour effet de diminuer l'emploi public et la qualité des services offerts par les établissements.

Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et René RICOL, Commissaire général à l'investissement, ont dévoilé le 20 janvier dernier les 52 projets lauréats de la première vague de l'appel à projets « Equipements d'excellence » lancé dans le cadre du Grand Emprunt. 336 projets ont été reçus pour ce premier appel lancé en juin 2010 et sur la base des évaluations et recommandations d'un jury international.

Le gouvernement souhaite que ces dotations de l'État aient un effet de levier, et aient vocation à être complétées par des cofinancements de la part des collectivités locales, et des partenaires privés.

Dans le cadre du Plan d'Investissements d'Avenir (PIA), l'appel à projets « Initiative d'excellence » est l'un des plus importants. Doté de 7,7 milliards d'euros, il donne cohérence aux autres projets du plan déposés jusqu'ici (Labex, Equipex, IHU, IRT, IEED²⁴, SATT...). Il doit permettre de faire émerger en France 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial qui seront capables de rivaliser avec les plus grandes universités actuelles.

¹⁹ Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

²⁰ IHU : Institut Hospitalo Universitaire

²¹ IRT : Institut de Recherche Technologique

²² SATT : Société d'Accélération du Transfert de Technologies

²³ L'avancement des réformes RGPP concerne aussi le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche conférer le 5^{ème} conseil de modernisation des politiques publiques (Mars 2011) – Source : www.rgpp.modernisation.gouv.fr

²⁴ IEED : Institut d'Excellence Energies Décarbonées

Les candidatures seront évaluées par un jury international de très haut niveau selon les trois critères suivants : « l'excellence » en matière de formation et de recherche, l'efficacité de la gouvernance et l'intensité des partenariats entre le public et le privé.

Le 25 mars dernier, le Premier Ministre a présenté la liste des lauréats des laboratoires d'Excellence ou « Labex ». Alors qu'une cinquantaine de projets devaient être retenus et financés, cette liste a finalement été rallongée pour intégrer des projets portés par des laboratoires de grands noms de la recherche française non retenus dans un premier temps par le jury international, avec parmi eux 26 Labex de Sciences Humaines et Sociales, preuve que ces disciplines ont toute leur importance. Néanmoins, ce changement de procédure, en cours de route, a quelque peu écorné la crédibilité de l'indépendance du processus.

Pour Midi-Pyrénées, le PRES « Université de Toulouse » avait déposé 47 dossiers dans le cadre des appels à projets des investissements d'avenir. Il a reçu la labellisation d'un Equipex (laboratoire d'excellence) baptisé Mimétisme (nanotechnologies) et participe à trois autres Equipex, dans le cadre de réseaux nationaux : Xylofers (sciences de l'environnement), Equip@meso et Robotex (sciences informatiques).

La SATT²⁵ Midi-Pyrénées, portée par le PRES UFT et le CNRS, s'est vue accorder son feu vert par le Ministère ainsi que le Commissaire Général à l'Investissement, le 3 mai dernier. La SATT sera structurée autour de secteurs applicatifs touchant à l'agronomie, la santé, les technologies vertes, les TIC et les transports (dont l'aéronautique).

L'Institut de Recherche Technologique (IRT) Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués a, pour sa part, été sélectionné le 9 mai 2011. Porté par le PRES UFT mais en liaison avec le Pôle de Compétitivité Aerospace Valley, l'association d'entreprises TOMPASSE (Airbus, EADS, Astrium, Thales, Safran, Freescale, Continental, Actia, Latécoère...) et un important tissu de PME-PMI, ce projet ambitieux d'IRT a pour particularité d'associer très largement l'ensemble des acteurs du secteur, aussi bien les entreprises, que la communauté scientifique et les collectivités locales

Quant aux Labex, sur les douze projets déposés, seuls trois projets ont été retenus : les projets NEXT (nano, mesures extrêmes et théorie) et TULIP (vers une théorie unifiée des interactions biotiques : rôle des perturbations environnementales), portés par le PRES « Université de Toulouse », et le projet IAST en Sciences humaines et sociales (institut d'études avancées à Toulouse) porté par l'Université de Toulouse 1 Capitole²⁶.

Le site toulousain participe également à trois autres Labex dans le cadre de réseaux nationaux²⁷ et le projet d'IHU²⁸ - l'IEED toulousain « Heath » - sur le vieillissement et la prévention de la dépendance n'a, pour sa part, pas été retenu.

Enfin, dans ce grand ensemble s'inscrit l'opération campus, ou **Plan Campus**, plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire lancé à l'initiative du Président de la République pour faire

²⁵ SATT : Société d'Accélération du Transfert de Technologies

²⁶ Les fichiers de ces projets pour Midi-Pyrénées se trouvent en annexe 3. Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

²⁷ Store Ex (laboratoire d'excellence sur le stockage électrochimique de l'énergie) porté par le CNRS et l'université de Picardie Jules Verne ; Solstice (Solaire : science, technologie, innovation pour la conversion d'énergie), porté par l'université Perpignan Via Domitia ; et le projet Ceba (centre d'étude de la biodiversité amazonienne) porté par l'université des Antilles et de la Guyane

²⁸ Institut Hospitalo-Universitaire

émerger des campus d'excellence qui renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française.

Lancée en février 2008, l'opération campus a pour objectif de répondre à l'urgence de la situation immobilière : près du tiers des locaux universitaires sont vétustes.

Douze campus ont été sélectionnés par un jury international, sur concours, en deux vagues successives et parmi eux, le projet porté par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Toulouse qui s'est vu octroyé une dotation de 350 millions d'euros.

Pour Toulouse, le plan Campus s'articule autour de trois sites principaux :

- le Campus Grand Sud Est avec notamment la rénovation de l'Université Paul Sabatier et la création d'un parc scientifique « Montaudran Aerospace », campus labellisé par le pôle de compétitivité Aerospace Valley qui deviendra un centre d'excellence international dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace et de l'environnement. Sur le Campus Grand Sud-Est sera également construite une « maison de la réussite en licence » consacrée aux néo entrants qui permettra aux enseignants-chercheurs et aux étudiants d'échanger en-dehors des séquences pédagogiques habituelles, un « bâtiment d'aide à l'insertion professionnelle », lieu de rencontre entre la communauté universitaire et le monde économique ;
- le centre ville avec l'Université des Sciences Sociales et le Quartier des Sciences qui deviendra le siège de prestige de l'Université de Toulouse²⁹ ;
- le Sud Ouest sur le site du Mirail qui est consacré aux Sciences Humaines et sociales ainsi qu'aux Arts, Lettres et Langues.

La convention partenariale de site Toulouse Campus, signée le 8 juin 2010 en présence de Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, matérialise l'engagement financier de l'État et ceux des collectivités territoriales impliquées dans le projet Toulouse Campus.

C'est d'ailleurs à cette occasion qu'a été annoncé un engagement supplémentaire de l'Etat, à hauteur de 175 millions d'euros, destiné à financer l'opération de rénovation de l'Université Toulouse 2 - le Mirail, répondant ainsi à une forte attente de la communauté universitaire et des acteurs locaux.

Au total, ce sont ainsi 527 millions d'euros que l'Etat consacre aux universités et à la recherche toulousaines. Les collectivités locales se sont engagées à hauteur de 77 millions d'euros³⁰ pour financer les études préalables aux projets Campus. A ces sommes s'ajoutent 2 millions d'euros, provenant des intérêts intercalaires du Plan Campus, pour lancer les études préalables au plus vite.

Il s'agit-là de sommes, certes, importantes mais qui doivent se mesurer à l'aune des retards budgétaires importants qu'elles viennent compenser.

L'OCDE et Eurostat ont confirmé les constats : n'oublions pas que depuis 2002, en euros constants, la dépense intérieure de R&D³¹ Française n'a pas augmenté et a même diminué - cas unique dans l'OCDE avec la Hongrie - mais également que la part du PIB Français consacré à l'enseignement supérieur n'est que de 1,3% contre 1,9% du PIB cumulé total de l'OCDE³².

²⁹ au 41 allées Jules Guesdes - Toulouse

³⁰ 25M€ pour chacun des Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, ainsi que 2M€ du SICOVAL.

³¹ Recherche et Développement

³² Source : « Regards sur l'Éducation 2008 : panorama » - OCDE 2009

d) La notion d'excellence

Labex, Equipex, Idex... tous ces sigles attestent d'une volonté de soutenir l'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche !

L'excellence est aujourd'hui omniprésente, voire opposable, à tout projet qualifié comme ne relevant pas de l'excellence ; pour autant, qu'entend-on exactement par « l'excellence » ?

Venue des Etats-Unis, la notion d'excellence relève d'un principe de management utilisé afin d'optimiser les résultats et les investissements, d'augmenter et d'améliorer les performances des entreprises. De la performance à l'excellence, il s'agit de devenir une entreprise leader.

Elle est appliquée en France à divers domaines. Par exemple, l'appellation « site d'excellence » est un label attribué aux lycées situés dans les quartiers prioritaires qui, pour lutter contre une image souvent négative, se tournent vers des partenariats qui doivent permettre aux élèves les plus doués d'intégrer des écoles dites d'excellence.

Pour les entreprises, dans un contexte mondial de concurrence - en particulier dans le secteur industriel - l'innovation technologique, la création de valeur ajoutée, l'amélioration de la performance, le développement à l'international et le développement commercial sont pointés comme des éléments d'excellence qui sont autant de leviers de compétitivité désormais incontournables.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'objectif est de renforcer l'excellence scientifique et le positionnement à l'international des laboratoires français. Cette action prend la forme d'un appel à projets compétitif avec un jury international.

Le PRES, dans ses réponses à l'« Initiative d'excellence », Idex, a tenu compte de différents critères pour délimiter son périmètre :

- 1) les évaluations de l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) pour les laboratoires classés A ou A+,
- 2) la bibliométrie de ses chercheurs et enseignants-chercheurs,
- 3) des critères de reconnaissance scientifique (médailles CNRS ou INSERM, Instituts Universitaires de France, European Research Council, Awards et Prix internationaux).

Avec ces critères, le périmètre d'excellence du site toulousain est de 27,6%, ce qui permettra d'affecter les moyens de l'Idex, des établissements, des organismes de recherche et des partenaires à ce périmètre. Ce dernier pourra bien sûr évoluer en fonction des évaluations de l'Idex. D'ores et déjà les dossiers sélectionnés par le jury international font partie du périmètre d'excellence.

Toutefois, la notion d'excellence renvoie souvent à l'idée de concentration des moyens, de taille de site, présentées comme gages de visibilité et donc d'excellence. Cet argument est présenté le plus souvent comme l'obstacle majeur pour un développement de l'enseignement supérieur associé à la recherche dans les territoires. C'est, *a contrario*, la justification d'une centralisation sur Toulouse... Au contraire, l'innovation, qui est un enjeu majeur, peut exister dans les territoires desquels émergent des besoins spécifiques.

« Il n'y a pas d'excellence hors sol » rappelait Daniel FILÂTRE, Président de l'Université de Toulouse 2 – Le Mirail, lors de notre Colloque sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche³³. Cette idée fut complétée par Gilbert CASAMATTA, Président du PRES « Université de Toulouse, qui soulignait le rôle des « regards croisés sur l'os scientifique à ronger » dans l'innovation, atout possible des sites sur les territoires.

Transdisciplinarité, coopération, logiques de réseaux sont aussi des réponses territoriales à la seule logique de concurrence et de compétition...

En conséquence, la notion « d'excellence » dans l'enseignement supérieur et la recherche mérite d'être interrogée. En effet, l'essor sans précédent de l'enseignement supérieur, et les enjeux financiers associés, ont fait de l'évaluation des établissements une préoccupation croissante des pouvoirs publics et des individus. Cette évaluation s'est faite au regard de critères répondant à la notion de visibilité internationale et en particulier du désormais célèbre classement de Shanghai fondé sur le prestige de filières dites d'excellence.

Le CESER de Midi-Pyrénées considère qu'il existe d'autres critères importants de qualité qui pourraient également être inclus dans cette définition de « l'excellence » : le taux de réussite en licence, la qualité de vie sur les campus, le suivi et l'accompagnement de l'étudiant, la démocratisation et l'accessibilité à tous, le caractère innovant d'une formation et des pratiques pédagogiques, la réponse à des besoins locaux, la liaison entre la recherche et les territoires ou l'insertion dans un emploi ou une activité durables en sont quelques exemples.

Pour le CESER de Midi-Pyrénées, la recherche de « l'excellence » en matière d'enseignement supérieur et de recherche devrait nécessairement articuler trois dimensions :

- la prise en compte du contexte mondial actuel de concurrence,
- le caractère indispensable de l'innovation en matière d'industrie et de commerce, en réponse à cette concurrence, mais aussi pour trouver des solutions à des enjeux de société qu'ils se situent dans un contexte global (la santé, l'environnement, les énergies...) ou local (développement local, besoins sociaux...)
- les missions de service public de l'université concernant le développement d'une société de la connaissance, l'élévation du niveau général de qualification et un accès démocratique.

³³ Colloque organisé par le CESER Midi-Pyrénées sur « Quel développement pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées ? », à Albi, le 29 juin 2010

II.II La démocratisation de l'enseignement supérieur

La loi d'orientation de 1989 énonçait comme objectif que 80% de chaque génération devrait accéder au baccalauréat. Vingt ans après, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole³⁴ revoit les objectifs stratégiques de la nation à la hausse en posant pour principe que 50% de la génération devait obtenir un diplôme d'enseignement supérieur.

La massification de l'enseignement supérieur prenait davantage d'ampleur ; pour autant, elle n'allait pas dans le sens d'une réelle démocratisation.

L'accès aux formations post baccalauréat reste actuellement un enjeu majeur, car de forts clivages sociaux persistent (inégalités sociales et territoriales). Certes, il convient de favoriser cette ouverture sociale en offrant la possibilité au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur, mais cela doit se faire en tenant compte de la diversité des publics concernés (origine scolaire, culture scolaire et niveau initial) et, en conséquence, des possibilités de réussite de chacun, mais également de l'offre réelle présente sur le territoire, en termes quantitatifs et qualitatifs.

Dans son rapport rendu en mai 2010, la Cour des comptes pointait cette double contrainte qui incombe au système éducatif : conduire tous les jeunes à un niveau minimal de qualification tout en dégageant une élite, sur la base du principe d'égalité des chances offertes à chacun.

En France, ce sont les universités publiques, dont les portes sont ouvertes à tous, qui accueillent la plus grande majorité des bacheliers (ou équivalents), environ les trois quarts.

L'inscription dans la plupart des formations à l'université se fait sans distinction contrairement aux grandes écoles, très sélectives, qui, elles, recrutent leur vivier d'étudiants sur concours. Ces dernières sont d'ailleurs essentiellement fréquentées par les enfants issus de couches sociales plutôt aisées. 80% des élèves de Normale Supérieure ou de Polytechnique sont des enfants de cadres supérieurs, de professions libérales ou des fils d'enseignants, et sont issus de grandes villes. Comme le souligne Christian BAUDELOT, sociologue, « les élites françaises sont monochromes ».

Depuis 2001, en suivant l'exemple de l'IEP de Paris, elles ont, pour la plupart, mis en place un concours d'entrée parallèle ouvert aux lycéens issus des quartiers défavorisés. Néanmoins, la part des minorités visibles, dans les écoles les plus prestigieuses du système scolaire français, privé comme public, et même des femmes, pour certaines formations, reste très infime.

Louis MAURIN, Directeur de l'Observatoire des Inégalités, soulignait d'ailleurs que « pour suivre les enseignements des filières dites « d'excellence », il faut avoir des parents qui financent » : les études dans les classes préparatoires et dans les grandes écoles ont cette particularité d'être si denses qu'il est impossible pour l'étudiant de travailler en parallèle, des assouplissements étant très rarement prévus. Des bourses sur critères sociaux existent, mais tout le monde reconnaît qu'elles sont largement insuffisantes pour les plus démunis compte tenu du coût de la vie à Paris ou dans les grandes villes où ces écoles sont implantées³⁵ ; les familles des classes moyennes n'y ont tout simplement pas accès.

³⁴ Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005

³⁵ Rapport de mission confié à Laurent WAUQUIEZ : « Les aides aux étudiants ». Les conditions de vie étudiante : comment relancer l'ascenseur social ? »

Malgré ces clivages, la France, à l'instar des autres pays européens, veut être une « société de la connaissance » : en conséquence, elle doit favoriser l'augmentation du niveau général de savoirs et de culture de l'ensemble de ses citoyens et en amener le maximum vers l'obtention d'un titre ou d'un diplôme.

a) L'orientation dans le supérieur

Les étudiants doivent désormais construire un véritable parcours universitaire dans une logique d'acquisition de connaissances, et avec le souci affirmé d'insertion professionnelle. Ce parcours de formation se construit dans le temps et peut donc être amené à évoluer en fonction de nombreux critères (intérêts de l'étudiant, réorientation, problèmes de santé, obligation de travail, etc).

Afin de les aider au mieux dans ce long cheminement, il est indispensable de leur proposer un système d'orientation solide :

- entre le secondaire et le supérieur,
- entre les différentes filières,
- et entre les différents cursus.

Favoriser la mobilité scolaire de l'étudiant, au travers de systèmes passerelles entre les voies, les filières et les spécialités est un élément important tout au long de son cursus car cela va lui permettre de se réorienter et de choisir une nouvelle voie s'il s'avère que le choix initial ne lui convient plus.

En 2006, le rapport de Patrick HETZEL, « De l'université à l'emploi » signalait que 11 % des diplômés étaient au chômage trois ans après leur sortie et rappelait combien les étudiants éprouvent des craintes au sujet de leur avenir professionnel et redoutent la déqualification de leurs diplômes.

En réponse à cette situation, l'article premier de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a ajouté « l'orientation et l'insertion professionnelle » aux missions de service public des établissements d'enseignement supérieur.

Cet ajout traduit juridiquement le souci, partagé depuis longtemps par les pouvoirs publics et le milieu universitaire, de **rapprocher l'université du monde de l'emploi et de faire cesser la sélection par l'échec**. Les universités doivent désormais se doter d'outils adaptés et de moyens suffisants pour accomplir cette nouvelle mission de service public.

La loi LRU prévoit donc trois nouvelles dispositions :

- La mise en œuvre d'un dispositif « d'orientation active » (article 20 de la loi) : chaque lycéen peut, par le biais d'une préinscription, solliciter l'information et l'aide à l'orientation de l'établissement de son choix.
Toutefois, comme l'avait noté le Sénat, dans son rapport d'information portant sur « la politique en faveur des jeunes »³⁶, ce dispositif n'a pas encore atteint son objectif, notamment auprès des publics les plus fragiles.
- La publication des indicateurs de réussite et d'orientation professionnelle : les universités ont désormais l'obligation de publier des « *statistiques comportant des indicateurs de*

³⁶ Rapport d'information du Sénat n° 436 en date du 26 mai 2009

réussite aux examens et aux diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants » (article 20, alinéa 2).

Néanmoins, sur le terrain, il paraît encore aujourd'hui difficile de définir des indicateurs fiables et équitables permettant aux étudiants d'être pleinement informés des perspectives qu'offrent les filières vers lesquelles ils s'orientent et de l'évolution des besoins du monde du travail. Ces indicateurs constituent, malgré tout, des outils d'aide à la décision pour les universités en terme d'évolution de leur offre de formation.

- La création de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants (BAIP) dans chaque université (article 21 de la loi) : Ils sont appelés à jouer un rôle crucial dans la nouvelle mission des universités. En effet, étant donné qu'ils sont chargés d'assister les étudiants dans leur recherche de stage et de premier emploi, ils devraient être également en capacité de publier les statistiques prévues à l'article 20 de la loi, destinées à guider le choix de cursus des futurs étudiants.

Le CESER de Midi-Pyrénées réaffirme ici que l'orientation ne doit pas rester figée et définitive pour l'étudiant. Au contraire, repenser les itinéraires, avec des filières moins spécialisées, des orientations moins irréversibles, des passerelles plus nombreuses à tous les niveaux permettrait de mieux mobiliser tous les talents et de relâcher la pression scolaire existante.

Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite également que l'engagement financier de l'Etat garantisse l'efficacité et le bon fonctionnement des nouvelles structures créées par la loi LRU en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants.

Enfin, pour que ces nouvelles structures fonctionnent de manière optimale, le CESER de Midi-Pyrénées juge nécessaire, d'une part, qu'elles puissent se doter de données comparables, obtenues à partir de critères communs entre établissements universitaires et Grandes écoles, et, d'autre part, que ces données soient traitées de manière systématique.

La désaffection des filières scientifiques

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles accueillent 20% de bacheliers scientifiques (S), soit un reçu sur cinq.

Dans le milieu universitaire, les bacheliers scientifiques sont moins attirés par les disciplines de sciences fondamentales dont la part diminue régulièrement pendant la période d'observation. En revanche, le taux d'accès en médecine - pharmacie ne cesse de croître, passant de 12,3% à 21,5% entre 2000 et 2007³⁷, se classant devant les sciences depuis trois ans. La forte hausse des inscriptions en première année des études médicales s'explique par l'accroissement du *numerus clausus* pour l'accès en deuxième année³⁸.

Le nombre des nouveaux bacheliers inscrits en 1^{ère} année de médecine (PACES³⁹, ex PCEM1) a ainsi doublé en huit ans. Parallèlement, le *numerus clausus* a augmenté de 70 %.

³⁷ Note d'Information 09.15- « Les orientations post-baccalauréat : Évolution de 2000 à 2007 »- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.

³⁸ 4931 places en 2000, 7 207 places en 2004 et 8 387 places en 2007.

³⁹ PACES : Première Année Commune des Etudes de Santé pour les 4 disciplines qui sont : Médecine, Pharmacie, Dentaire et Maïeutique.

Enfin, la série S attire de plus en plus de bacheliers (44,2% en 2000, 46,2% en 2006 et 47,3% en 2007) qui poursuivent majoritairement en médecine (plus de 63%) alors que les garçons choisissent les classes préparatoires aux grandes écoles (69%).

Comme le CESER de Midi-Pyrénées l'avait déjà souligné dans ses différents avis, l'un portant sur « La Culture Scientifique et Technique en Midi-Pyrénées »⁴⁰ et l'autre sur les « Doctorants et insertion professionnelle des jeunes Docteurs »⁴¹, le constat est sans appel : les étudiants boudent les études scientifiques et plus particulièrement les mathématiques, la chimie et la biologie depuis l'année 2000. Notons toutefois qu'entre 2005 et 2009, tous niveaux confondus, les effectifs diminuent plus en Lettres, Langues et Sciences Humaines (-10,6%) qu'en Sciences et Sciences de l'ingénieur (- 8,8%), et ce bien plus fortement qu'au niveau national (-3,5% et 0%)⁴².

Or, cette désaffection pour les filières scientifiques est non seulement préjudiciable pour l'avenir de la recherche mais aussi et en conséquence, pour l'avenir de notre société. En effet, la culture scientifique et technique, élément de culture générale, permet au citoyen d'être acteur du monde dans lequel il vit et donc, de mieux le comprendre.

Le caractère préoccupant de la situation a suscité diverses initiatives. 2011 a d'ailleurs été consacrée année internationale de la Chimie par les Nations Unies pour faire connaître le rôle prééminent de la chimie dans la protection de l'environnement et le développement économique et donner une impulsion mondiale à cette science.

Mais un véritable plan visant à développer l'intérêt des jeunes pour les sciences par une éducation scientifique pour tous et à renforcer l'attractivité des disciplines les plus en difficulté tarde à émerger. C'est pourtant la seule voie pour agir contre la désaffection actuelle de certaines filières universitaires scientifiques.

Le cas particulier des jeunes titulaires d'un baccalauréat professionnel

Ces jeunes sont bien souvent confrontés à une absence de filière complète de formation, et rares sont ceux à pouvoir intégrer une formation du supérieur (STS, DUT) leur permettant de poursuivre leur cursus de formation.

Les détenteurs d'un bac professionnel sont dès lors confrontés à une négation des savoirs acquis dans le cadre de leur formation : d'un côté, des entreprises qui les recrutent sur les mêmes fonctions que les titulaires de CAP et de BEP alors même qu'ils devaient être classés techniciens d'atelier et de l'autre, des établissements qui bien que préparant à des fonctions de techniciens supérieurs privilégient les détenteurs d'un diplôme général (et dans une moindre mesure technologique).

La seule issue qui s'offre à eux et dont on sait combien elle est peut-être productrice de désenchantement est dès lors de se tourner vers les filières universitaires dites « générales », non sélectives, telles que les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et Administration Economique et Sociale (AES). Ainsi, alors que les jeunes (apprentis ou élèves) détenteurs d'un bac professionnel ne représentent que 17% du public de STS et 1,7% de celui des IUT, ils représentent près de 10% du public d'AES et 5% des SHS⁴³.

⁴⁰ Avis adopté à l'unanimité en Assemblée plénière du CESER le 6 novembre 2009

⁴¹ Avis adopté à l'unanimité en Assemblée plénière du CESER le 13 mars 2006

⁴² Source : Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

⁴³ Repères et références statistiques, « Les étudiants », 2009

Inversement, les bacheliers issus d'un baccalauréat général représentent 65%⁴⁴ des étudiants en IUT.

La mobilité des étudiants et l'internationalisation des cursus universitaires :

Avec le développement des activités immatérielles, de l'intelligence économique, des pôles de compétitivité et des progrès technologiques dans nos territoires mais bien au-delà, à l'échelle mondiale, penser « mobilité » dans la construction de son projet d'études est, aujourd'hui, plus qu'une nécessité pour l'étudiant.

Cela peut être considéré sous différents aspects :

- la mobilité des étudiants français pour exercer une partie de leurs études à l'étranger ; celle-ci a d'ailleurs fortement augmenté (+50% depuis 2000),
- l'accueil d'étudiants étrangers dans nos formations nationales : la France, qui accueille 9% des étudiants en mobilité, figure au nombre des pays les plus concernés par le phénomène même si elle est devancée par les pays anglophones.

Si la mobilité internationale est devenue partie intégrante et gage d'une formation universitaire de qualité, les conditions matérielles pour qu'elle s'effectue ne font qu'accroître les inégalités entre étudiants. Malgré les programmes européens, les aides des collectivités, l'accès à la mobilité internationale reste encore difficile pour les étudiants les plus défavorisés ou pour certaines filières de formation.

b) La formation tout au long de la vie

Dans un monde qui connaît de profondes mutations, l'adaptation est devenue une nécessité et la formation tout au long de la vie un impératif pour la plupart des salariés.

Il est donc nécessaire d'inscrire la formation continue au cœur des dispositifs universitaires et développer la validation des acquis de l'expérience au sein des territoires.

Dans son avis portant sur « Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées »⁴⁵, le CESER de Midi-Pyrénées réaffirmait avec force le principe suivant :

« L'articulation entre les différentes situations rencontrées par les actifs (formations professionnelles initiale et continue, emploi-formation ou chômage-formation) doit permettre la construction d'un véritable parcours de formation tout au long de la vie, alternant périodes d'activité et périodes de formation, dans un continuum, pour une progression constante visant l'élévation des niveaux de qualification reconnus. »

Avec la loi de novembre 2009⁴⁶, relative à « l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie », le droit à la qualification professionnelle devient un droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle, la formation devant permettre de progresser d'au moins un niveau de qualification. La loi stipule que toute personne a le droit d'être « informée,

⁴⁴ Note d'information, « Les nouveaux inscrits en IUT en 2005-2006 et la réussite en DUT », Ministère de l'Éducation Nationale - n°07-18, 2005

⁴⁵ Voté lors de l'Assemblée plénière du 20 octobre 2010

⁴⁶ Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009

conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle ». Ce droit trouve sa concrétisation par la création d'un Service Public d'orientation tout au long de la vie. La formation professionnelle tout au long de la vie vise la progression de la qualification.

En Midi-Pyrénées, les effectifs en formation continue dans le supérieur sont significatifs. En 2009, la région comptait ainsi :

- 16 200 stagiaires inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur (hors Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)) ;
Avec un chiffre d'affaires de 10 963 440 € (4,5% du poids national) généré par 244 420 heures stagiaires, la région se situe au 5^{ème} rang national.
- 3 020 stagiaires inscrits au CNAM pour 514 610 heures stagiaires et 3 774 760 € de chiffre d'affaires.
Cela représente 3,7% du poids national et situe la région 4^{ème} rang national.

1 030 diplômes nationaux ont été délivrés en 2009 dans le cadre de la formation continue par les universités et l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT), avec quasiment 80% de diplômes de niveau I (Bac + 5) et II (Bac + 3).

Au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la région Midi-Pyrénées se positionne au 6^{ème} rang national pour les 115 diplômes délivrés en 2009.⁴⁷

Le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait que l'offre de formation des universités, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, soit développée grâce au renforcement des pôles universitaires de formation continue et à des modalités mieux adaptées à la situation des salariés actifs⁴⁸ en proposant par exemple des formations par le Centre National d'Enseignement à distance (CNED), ou les services d'enseignement à distance des universités (e-learning), une amplitude horaire plus large, ou bien encore des cours sur internet. Cela existe déjà ailleurs et notamment à l'IPST -CNAM, Centre interuniversitaire de formation diplômante, continue et professionnelle qui représente en Midi-Pyrénées le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) .

Les actions spécifiques de la région Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, de nombreux organismes accueillent, informent, orientent et accompagnent les publics vers l'emploi, les métiers et la formation.

En effet, le dispositif AIO, Accueil Information Orientation, se caractérise par sa diversité, la multiplicité des acteurs mais également l'hétérogénéité des publics reçus (demandeurs d'emploi, jeunes sortis du système scolaire et salariés).

L'illisibilité des structures d'orientation, de formation et d'insertion des jeunes en difficulté ou demandeurs d'emploi est une réalité de terrain. En effet, les bénéficiaires de ces réseaux doivent faire face à de très nombreux sites Internet ainsi qu'un très grand nombre de structures qui

⁴⁷ Source : Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

⁴⁸ Définition INSEE : La population active regroupe la population active occupée (ou « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

proposent une orientation aux personnes en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle. Ce sont par exemple le Réseau information jeunesse (CRIJ, Pôle emploi, les missions locales, les chambres consulaires, les maisons de l'emploi, le secteur associatif, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les directions des relations humaines des entreprises ...

On observe un cloisonnement entre les multiples dispositifs d'insertion ou de formation professionnelle initiale ou continue qui, à travers des structures et des circuits de financement séparés, poursuivent au final les mêmes objectifs d'accès à l'emploi des jeunes.

Or, l'orientation des adultes, quel que soit leur secteur d'activité, suppose de pouvoir accéder à des professionnels détenant de multiples compétences relatives à l'évaluation des personnes, une connaissance de l'évolution des marchés et des métiers à l'échelle régionale et nationale. Elle suppose également un référent unique et une mutualisation des compétences, des informations et des bases de données.

Le CESER de Midi-Pyrénées considère que la mise en service en juin 2010 par le Conseil Régional d'un portail Internet sur l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (AIOA) est une avancée importante au service de tous les publics (jeunes, étudiants, salariés ou chômeurs). Cette action, inscrite dans le cadre du PRDF 2007-2011, est un premier niveau d'informations. Elle devra se poursuivre et constituer la première base d'un véritable « schéma régional de l'information et de l'orientation ».

Au-delà de l'information sur les métiers et les formations, le CESER de Midi-Pyrénées réaffirme ici ses préconisations déjà énoncées dans son avis « sur la mise en œuvre des compétences transférées depuis les premières lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la formation professionnelle » :

1. de communiquer fortement sur les « droits à la formation tout au long de la vie », en informant sur le droit et la possibilité d'accéder à un diplôme à tout âge par une grande campagne médiatique nationale à l'initiative de l'État par exemple. Il faut signifier fortement les possibilités concrètes de « deuxième chance » dans l'explication de ce droit à la formation tout au long de la vie.
2. d'informer sur les dispositifs d'accès à l'emploi et sur ceux qui favorisent la transition de la formation à l'emploi.

Les dispositifs d'accès à l'emploi doivent être abordés dans la formation initiale au même titre que la formation à l'orientation et à la connaissance des métiers, bien en amont, avant la sortie.

3. d'informer sur la diversité des modalités existantes pour accéder à une formation diplômante et à une certification reconnue après la sortie de formation initiale et les valoriser toutes, à égalité de notoriété (l'apprentissage, les divers contrats par alternance, l'école de la 2ème chance, les dispositifs de la promotion sociale CNAM, la formation à distance CNED, le CIF et le DIF pour ceux qui sont salariés, ou l'ont été récemment, la VAE pour ceux qui ont au minimum exercé un métier, une profession et/ou une activité bénévole pendant trois ans...)

II.III La situation particulière de Midi-Pyrénées

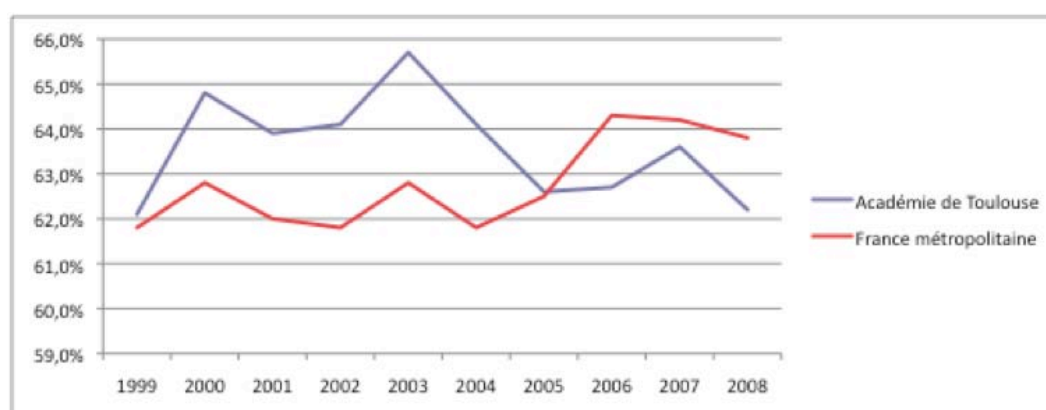
a) Une situation fragilisée par la baisse des effectifs des bacheliers

Le développement de l'enseignement supérieur est directement lié au niveau d'accès des jeunes au baccalauréat (niveau IV) quel que soit le type de filière (générale, technologique ou professionnelle).

Malgré un taux de réussite au baccalauréat (88,7%) supérieur de plus de deux points au taux national (France métropolitaine 86,3%)⁴⁹, la proportion d'élèves dans une génération obtenant le baccalauréat dans l'Académie de Toulouse continue de baisser : avec 66,8% des jeunes qui accèdent au niveau IV, l'académie de Toulouse se situe 5 points en dessous de la moyenne nationale (71,5%) et à la 24^{ème} place des académies de la métropole⁵⁰.

Le CESER de Midi-Pyrénées avait d'ailleurs pointé cet état de fait alarmant dans son avis sur « Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées »⁵¹ en montrant que ce taux fléchissait encore avec une proportion de 62,1 % de bacheliers dans une génération en 2009⁵².

Evolution de la proportion de bacheliers dans une génération dans l'Académie de Toulouse



Source : Repères et références statistiques – MEN-MESR – exploitation CESER de Midi-Pyrénées

La baisse, sur les dernières années, du nombre de bacheliers dans l'académie de Toulouse suscite de vives inquiétudes. En effet, le gisement de potentiels futurs étudiants dans l'académie s'amenuise grandement avec un différentiel annuel de plus de 2000 étudiants.

Comme l'a énoncé Madame BELLOUBET, 1^{ère} vice Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées, il est temps de pallier ce problème en traitant de la question dès le « Bac – 3 » pour favoriser l'accès au « Bac + 3 ».

Afin d'éviter les abandons en cours d'études et donc les sorties sans qualification, tout l'enjeu sera d'accompagner ces jeunes durant l'intégralité de leurs cursus, de la maternelle à l'université, afin d'assurer la continuité et surtout la fluidité de leurs parcours. Le CESER de Midi-Pyrénées l'avait

⁴⁹ Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

⁵⁰ « Evolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (1995-2009) », DEPP - Ministère de l'Education Nationale

⁵¹ Assemblée plénière du 20 octobre 2010

⁵² Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale N°10 - 06 avril 2010

déjà souligné dans l'avis cité précédemment : les fragilités sont plus marquées au moment des passages entre le premier degré et l'entrée au collège et entre le collège et le lycée ; la fin du collège marquant aussi la fin de la scolarité obligatoire (« bac -3 »).

La question de l'orientation des jeunes, dès la fin de troisième, doit être entendue par l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire - enseignants, professeurs principaux, conseillers d'orientation psychologues - comme un enjeu majeur et préparée le plus en amont possible pour éviter, ou du moins réduire, l'effet « couperet » ou « sanction » de l'orientation.

Le CESER Midi-Pyrénées réitère sa proposition de mettre en place des passerelles et des dispositifs de réorientation plus souples. **L'orientation par l'échec et l'affectation par défaut sont à l'origine de trop nombreux abandons constatés dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.**

b) État des lieux de la région : une région attractive mais concentrée sur la métropole

Le taux de poursuite d'études post-baccalauréat en région reste cependant élevé, même s'il a tendance à se réduire et à se rapprocher de la moyenne nationale. Il était de 75,6% en 2007 et de 74,2% en 2008 contre 73,8% pour la même année au niveau national.

Entre 2005 et 2008, le nombre d'étudiants inscrits en région Midi-Pyrénées a observé une baisse de 4 % (contre 2% au niveau métropolitain) alors que la croissance démographique était plus forte en Midi-Pyrénées qu'au niveau national.

En 2009, 113 600 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur⁵³ en Midi-Pyrénées, ce qui représente 4,9% du poids national et classe la région au 5^{ème} rang national en nombre d'étudiants inscrits. 71 400 étudiants, soit 63% de ces 113 600 étudiants, étaient inscrits à l'université⁵⁴.

⁵³ Sont comptabilisés tous les effectifs des formations post baccalauréat, quelle que soit la structure (Universités, lycées, grandes écoles ou autres), dans le public comme le privé, et dépendant du Ministère de l'Education Nationale comme celui de l'Agriculture – Source : Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

⁵⁴ Source : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation - Diagnostic MIP, service de la Coordination Stratégique et des territoires, DGESIP/DGRI, juillet 2010

Comme nous le montre le tableau qui suit, la rentrée 2009 a toutefois montré une augmentation de 3% par rapport à 2008 de l'ensemble des effectifs de l'académie.

Inscriptions étudiantes pour la rentrée 2009 en région Midi-Pyrénées		
	Année 2009-2010	
	Midi-Pyrénées	France (2)
Universités et assimilés ⁽¹⁾	71 410	1 444 583
<i>dont IUT</i>	6 555	118 139
<i>dont IUFM hors Guadeloupe, Guyane, Martinique</i> ⁽²⁾	2 572	58 518
IUFM total y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique ⁽²⁾	2 572	59 953
Grands établissements	0	31 398
Sections de technicien supérieur	11 160	240 322
Classes préparatoires aux grandes écoles	3 538	81 135
Formations comptables non universitaires	311	9 076
Préparations intégrées	361	4 352
Universités de technologie hors formations d'ingénieurs	0	8 557
Instituts nationaux polytechniques	3 417	7 055
Formations d'ingénieurs	8 908	118 341
<i>dont Universitaires</i>	2 362	31 363
<i>dont Autres</i>	6 546	86 978
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	4 869	116 303
Ecoles paramédicales et sociales	4 526	137 165
Autres établissements d'enseignement supérieur	4 861	121 606
Établissements universitaires privés	2 652	26 138
Ensemble	113 651	2 316 103
<i>(1) : y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.</i>		
<i>(2) : à partir de 2008, les IUFM sont intégrés dans les universités, sauf en Guadeloupe, Martinique et Guyane.</i>		

Source : Depp- Ministère de l'Education Nationale

Trente-cinq sites d'enseignement supérieur sont répertoriés en région, dont 10 ayant une ou plusieurs implantations d'universités. En 2008-2009, 85% des étudiants inscrits en Région Midi-Pyrénées l'étaient dans l'agglomération toulousaine ; ce chiffre passe à 90% pour les étudiants inscrits à l'Université.

Les effectifs des principaux sites sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

SITE	EFFECTIFS 2009-2010
Toulouse	87 180
Tarbes	4 025
Albi	3 907
Rodez	1 809
Montauban	1 156
Auch	950

Source Ministère de l'Education Nationale, Académie de Toulouse - rentrée universitaire 2010-2011

Au 1^{er} janvier 2006, 500 000 jeunes de 15 à 29 ans vivaient en Midi-Pyrénées⁵⁵, soit 18% de la population régionale, contre 19% à l'échelle nationale. Cette population, très mobile par nature, se distingue du reste de la population régionale de par sa répartition très inégale sur le territoire. Plus que dans le reste du pays, les jeunes midi-pyrénéens sont nombreux au centre des

⁵⁵ 6 pages de l'INSEE n°125, janvier 2010 – « Les 18-29 ans investissent Toulouse »

agglomérations : ils représentent 26% de la population des villes-centres de Midi-Pyrénées, contre 24% au niveau national. Cette concentration urbaine est particulièrement forte à Toulouse, où près d'un tiers de la population est âgé de 15 à 29 ans. Mais la proportion des jeunes est forte aussi dans des territoires dynamiques, notamment le long des couloirs d'urbanisation qui rayonnent autour de la capitale régionale, le long des axes autoroutiers comme Montauban, Albi et Foix ; et également dans certaines villes-centres, plus éloignées de Toulouse, comme Rodez, Tarbes ou Figéac.

Part des jeunes de 15 à 29 ans dans la population (en %)

	Région Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Villes-centre	26,4	23,7
<i>Dont Toulouse</i>	32,8	
<i>Hors Toulouse</i>	19,2	
Banlieues	17,4	19,4
Périurbain	13,9	16,0
Espace rural	13,1	14,8
Ensemble du territoire	18,0	19,0

Source Insee : Recensement de la population 2006

Les trois quarts des jeunes de 18 à 24 ans venus en Midi-Pyrénées entre 2001 et 2006 ont choisi de s'installer dans les villes-centres de la région : 40 200 jeunes de 18 à 24 ans sont arrivés dans les villes-centres de la région quand seulement 14 900 en sont partis. De plus, la moitié des jeunes de 18 à 24 ans qui vivent dans ces villes n'y habitaient pas cinq ans auparavant. Les 25-29 ans qui arrivent dans la région privilégient également les villes-centres (56 % d'entre eux s'y installent), mais ils sont aussi relativement plus nombreux à les quitter à destination d'une autre région.

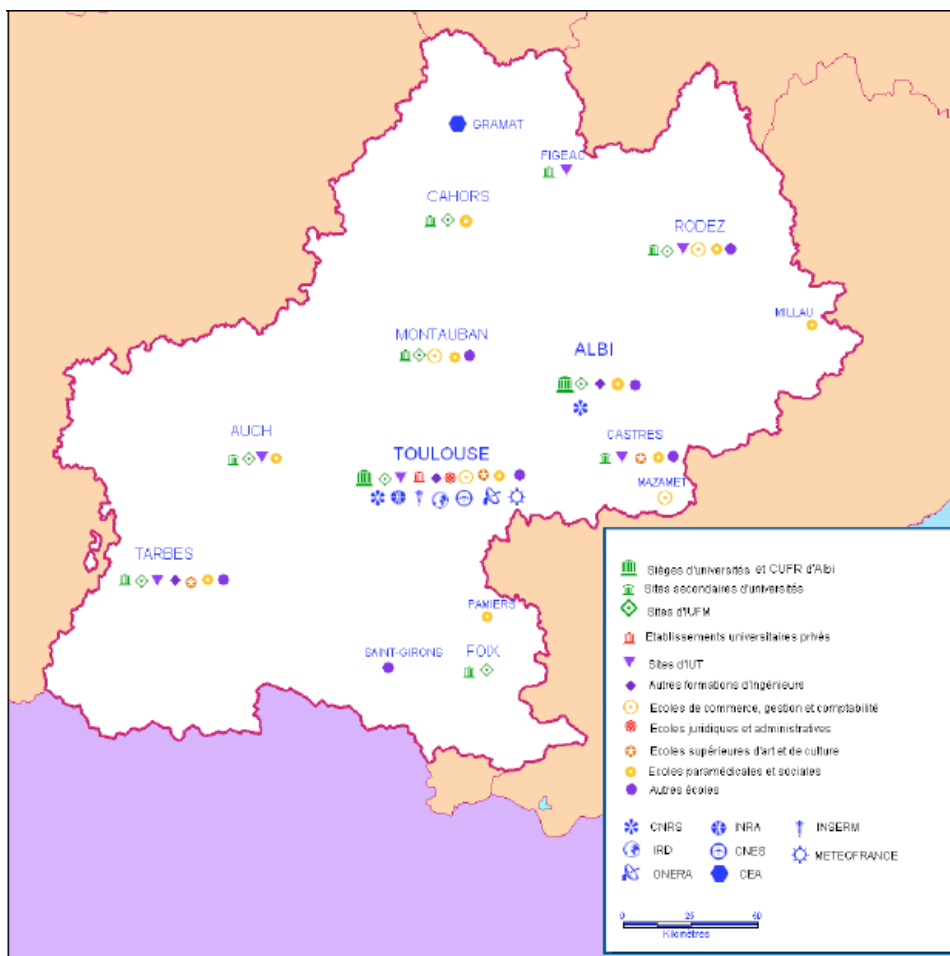
A l'heure où nous sommes confrontés à des débats d'échelle, de taille, de puissance - débats tout à fait redoutables pour les villes moyennes - c'est une course à la visibilité dans un contexte de mondialisation qui s'engage.

C'est particulièrement le cas pour l'université qui est de fait tournée vers l'excellence académique telle qu'elle est mesurée par les classements internationaux et notamment celui de Shanghai.

On observe ainsi une concentration des actions sur les pôles majeurs - le Plan Campus avec la concentration sur cinq ou six pôles à travers la France en est un exemple. Comme nous le montre la cartographie qui suit, nous sommes confrontés à un mouvement très lourd de métropolisation. Il s'agit d'un mouvement à la fois international et national, mais c'est aussi un mouvement propre à Midi-Pyrénées où les activités sont concentrées à l'extrême autour et sur la métropole.

L'exemple universitaire est caractéristique de ce phénomène atypique : avec une concentration de 85% des effectifs étudiants, et 90% des effectifs universitaires, Midi-Pyrénées est la seule région française à n'avoir d'université de plein exercice que sur sa capitale régionale. En outre, en cumulant les opérations comprises dans le contrat de projet Etat – Région et celles de l'opération Campus, on trouve une répartition très largement supérieure à 90% des investissements qui sont concentrés sur l'agglomération toulousaine.

Carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche en Midi-Pyrénées



Source : *Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011*

Néanmoins, malgré une concentration des effectifs étudiants sur la métropole toulousaine, du nombre d'enseignants chercheurs, des structures et des unités de recherche et en conséquence des moyens financiers associés, Midi-Pyrénées ne se situe qu'au 4^{ème} rang national en termes de publications scientifiques et au 6^{ème} rang national de la production technologique.

c) Les universités toulousaines

L'Université Toulouse 1 Capitole (UT1), université tertiaire à dominante Droit et Économie, qui, à la rentrée 2009/2010 accueillait 18 267 étudiants⁵⁶. Elle est constituée de :

- 4 UFR
 - UFR Administration et communication
 - UFR Informatique
 - UFR Sciences économiques à vocation à être remplacée en septembre 2011 par l'École d'économie de Toulouse
 - UFR Sciences juridiques
- L'IUT de Rodez
- L'École de gestion de Toulouse (ISEG : Institut Supérieur Européen de Gestion)
- L'Institut d'administration des entreprises

L'Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2), université tertiaire à dominante Lettres/Sciences humaines, qui, à la rentrée 2009/2010 accueillait 22 792 étudiants⁵⁷. Ses différentes composantes sont :

- 5 UFR
 - UFR Histoire, arts et archéologie
 - UFR Langues, littératures et civilisations étrangères
 - UFR Lettres, philosophie, musique
 - UFR Psychologie
 - UFR Sciences, espaces, sociétés
- 2 IUT
 - IUT de Blagnac
 - IUT de Figeac
- L'IUFM de Midi-Pyrénées
- L'École supérieure d'audiovisuel (ESAV)
- L'Institut de formation des musiciens intervenant à l'école (IFMI)
- L'Institut pluridisciplinaire d'études sur l'Amérique latine à Toulouse (IPEALT)
- L'Institut Régional du travail de Midi-Pyrénées (IRT)

L'Université Toulouse 3 Paul Sabatier (UT3), université scientifique et médicale, qui, à la rentrée 2009/2010 accueillait 28 000 étudiants⁵⁸. Elle est composée de :

- 9 UFR
 - UFR Chirurgie dentaire
 - UFR Sciences médicales
 - UFR Sciences pharmaceutiques
 - UFR Département inter UFR de 1ère année sciences
 - UFR Langues vivantes
 - UFR Mathématiques, informatique et gestion
 - UFR Physique, chimie et automatique
 - UFR Sciences de la vie et de la Terre
 - UFR Staps

⁵⁶ Source : « Rentrée universitaire 2010-2011 dans l'académie de Toulouse » - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

- 2 IUT
 - IUT Toulouse A Paul Sabatier
 - IUT de Tarbes

- L'Observatoire Midi-Pyrénées

Enfin, l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT), doté du statut d'université, et qui, à la rentrée 2009/2010 accueillait 4 759 étudiants⁵⁹. Il rassemble sept écoles d'ingénieurs :

3 écoles internes fondatrices

- l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH)
- l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques (ENSIACET)
- l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT)

4 écoles rattachées

- l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT)
- l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT)
- l'École d'Ingénieurs de Purpan (EIP)
- l'École Nationale de la Météorologie de Toulouse (ENM)

⁵⁹ Ibid.

III LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES TERRITOIRES

Avant de développer ce chapitre, il nous semble nécessaire de préciser ici quelques termes de vocabulaire.

Dans cet avis, le CESER de Midi-Pyrénées considère que la région Midi-Pyrénées est composée de plusieurs territoires et s'appuie pour cela sur les définitions suivantes de l'INSEE :

- *La région est la structure la plus récente de l'administration locale française, devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation.*
- *Le département est une collectivité locale autonome créé sous la Révolution et appartenant à une seule et unique région*
- *Le territoire peut, quant à lui, se superposer à la zone géographique du département telle que définie par l'INSEE. Au-delà de cette définition institutionnelle, le territoire peut également être entendu comme un espace fonctionnel, organisé par des réseaux, maillé et hiérarchisé. Cette approche peut, dans certains cas, remettre en cause les frontières géographiques du département et même celles des régions.*

~~~~~

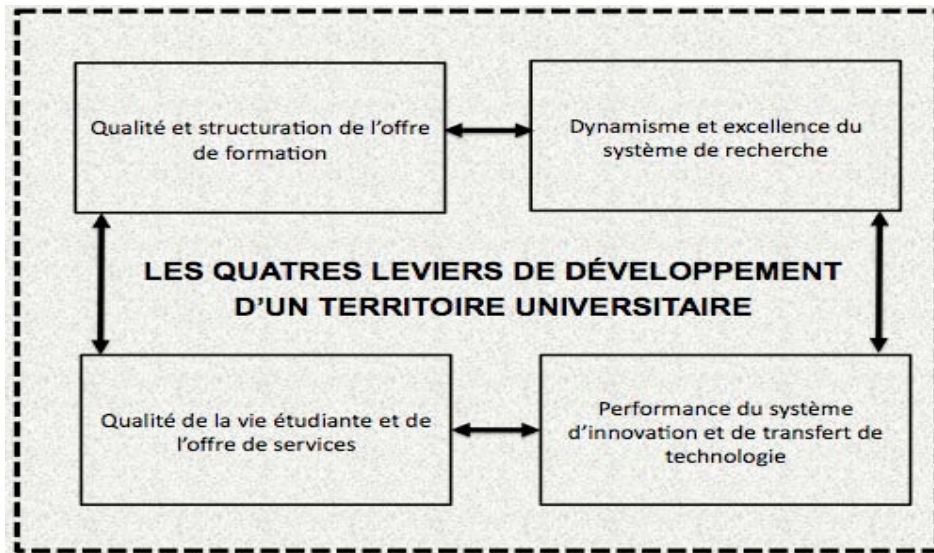
Marginale il y a encore quarante ans, la formation supérieure fait l'objet d'une forte demande sociale. Pour une majorité de jeunes, le passage par l'enseignement supérieur est considéré comme la garantie d'une vie professionnelle et personnelle réussie. Ainsi, le pourcentage d'une classe d'âge qui obtient un diplôme d'enseignement supérieur augmente rapidement en France.

Dans notre société, le diplôme reste encore à la fois un élément républicain, une forme de protection individuelle, et un atout d'ascension sociale. Il est censé garantir un emploi de qualité. Les étudiants attendent donc que leurs études les placent dans la meilleure position possible pour entrer sur le marché du travail. Toutefois, la plupart des jeunes savent aussi que le chemin du diplôme vers l'emploi peut s'avérer beaucoup plus ardu que la course au diplôme.

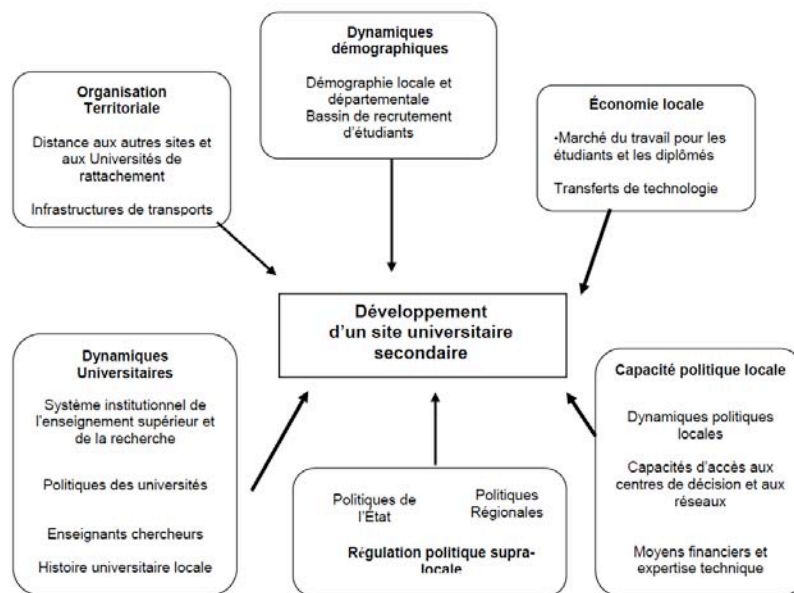
Face à cette pression sociale, les filières de l'enseignement supérieur sont inégalement armées : les filières professionnelles se sont organisées dès leur création pour déboucher sur des métiers définis ; de plus, elles régulent leurs effectifs (sélection à l'entrée, quotas) en fonction des perspectives d'embauche. Ce n'est pas le cas pour l'université qui est, *de facto*, ouverte à tous et dont les formations qui y sont dispensées sont plus académiques et axées sur la recherche et donc autour d'une seule discipline.

Pour éclairer nos propos, voici quelques graphiques explicatifs, élaborés par le CERTOP à la demande du CESER Midi-Pyrénées<sup>60</sup> :

Les quatre leviers de développement d'un territoire universitaire :



Les conditions de développement d'un site universitaire local :



<sup>60</sup> « Quel enseignement supérieur et quelle recherche pour les territoires de Midi-Pyrénées ? » - Etude du CERTOP (Centre d'Etude et de Recherche sur le Travail, les Organisations et le Pouvoir) – avril 2009



### III.I Développer l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans les territoires : sous quelles formes ?

#### a) En lien avec les secteurs économiques

L'offre de formation régionale pourrait évoluer en étant construite :

- d'une part, en concertation avec les pôles de compétitivité et les clusters,
- d'autre part, autour de plates-formes technologiques,
- et enfin, tout en prenant en compte les filières économiques (bois<sup>61</sup>, chimie, mécanique, informatique, biotechnologie...) ainsi que les dynamiques locales (partenaires socio-économiques et collectivités locales).

Le développement de partenariats et de coopérations représente une condition essentielle de l'essor de ces sites et surtout d'une plus grande visibilité, qu'il s'agisse de coopérations au niveau régional avec les autres sites d'enseignement supérieur et/ou dans le cadre du pôle de compétitivité... ou local, avec le développement des liaisons entre l'enseignement supérieur, la recherche mais également les entreprises.

Les pôles de compétitivité ont été lancés avant la loi d'orientation pour la recherche<sup>62</sup> mais s'inscrivent dans la même logique : rassembler sur un territoire donné les compétences des unités de recherche, publiques et privées, des centres de formation et le savoir-faire des entreprises dans une démarche partenariale afin de dégager des synergies.

Leur politique oscille, d'une part, entre une logique de compétitivité qui impose d'aller chercher les compétences sur l'ensemble du territoire pour les intégrer dans des pôles sélectionnés pour leur excellence scientifique, et une logique territoriale d'autre part, conduisant à préserver l'égalité spatiale par la désignation d'un grand nombre de pôles répartis sur l'ensemble du territoire.

Chercheurs et entrepreneurs doivent se mobiliser sur des projets innovants, autour de technologies destinées à des marchés à haut potentiel de croissance, porteurs d'efficacité économique et d'emplois qui permettront aux entreprises impliquées de prendre des positions de leader et qui donneront à l'ensemble une taille critique suffisante pour atteindre une visibilité et une attractivité internationales.

En 2005, 66 pôles étaient lancés et cinq supplémentaires le furent en 2007, ce qui porte à 71 le nombre de pôle de compétitivité labellisés en France dont onze ont une vocation mondiale<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Portée par le lycée des Métiers du Bois et de l'Habitat d'Aubin, la **Plate-forme technologique bois Midi-Pyrénées** est née de la volonté de mettre en place, à l'échelle de la région, une palette de compétences au service des entreprises de la filière bois, dans son ensemble, depuis l'abattage d'arbres, le sciage, le négoce, l'ameublement, l'agencement, les ossatures et charpentes, les menuiseries bois alu et PVC, la maintenance et l'affûtage des outillages, la finition et le vernissage. Cette structure innovante réunit quatre lycées aux structures de recherche suivantes : le Centre Régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT, technico) de Tarbes, le laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux (LRBB), l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT) et le laboratoire usinage bois de l'institut Universitaire de Technologie (IUT) de Tarbes. Source : <http://pftboismp.pagesperso-orange.fr>

<sup>62</sup> Notamment lors du Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT), réuni le 18 décembre 2003 par le Premier Ministre.

<sup>63</sup> Trois pôles de compétitivité sont présents sur Toulouse : Aerospace Valley qui a une vocation mondiale, le pôle Cancer-Bio-Santé et Agrimip Innovation (agroalimentaire) / Janvier 2011 - Source : DGCIS - DATAR

Le financement public est assuré par l'État *via* un Fonds Unique Interministériel (830 millions d'euros sur la période 2006-2008), les diverses agences œuvrant dans le secteur de la recherche (ANR, AII, OSEO...- 520 millions d'euros), des exonérations fiscales (160 millions d'euros). Les collectivités territoriales apportent un soutien supplémentaire. Les pôles peuvent aussi s'appuyer sur les réseaux de recherche mis en place par le Ministère de la Recherche et sur les programmes européens.

**Le dynamisme scientifique et industriel de la région Midi-Pyrénées est démontré par la présence de :**

- **trois pôles de compétitivité caractéristiques de l'activité économique présente en région : « Aerospace valley », « Cancer Bio Santé » et « Agrimip Innovation »,**
- **l'association à trois pôles de compétitivité externes (« Viaméca »<sup>64</sup>, « Elopsys »<sup>65</sup> et « Céramiques »),**
- **ainsi que la labellisation du nouveau pôle à vocation mondiale « Eau »<sup>66</sup>.**

Le pôle de compétitivité « Aerospace Valley », associant les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, est le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués. Avec près de 120 000 emplois industriels, 1 600 établissements et 3 500 chercheurs<sup>67</sup>, ce secteur scientifique, fortement caractéristique du site toulousain, constitue un champ particulièrement intéressant d'interactions entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation dans l'industrie et les services et ceci dans une logique pluridisciplinaire.

D'ailleurs, le PRES Université de Toulouse, conscient de tous ces enjeux et de la place particulière de Toulouse et de la région Midi-Pyrénées à l'échelle internationale, dans l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués, a décidé de présenter un projet d'Institut de Recherche Technologique (IRT) Aéronautique/ Espace/ Systèmes embarqués dans le cadre du Plan d'Investissements d'avenir.

Ce projet a été porté par le PRES Université de Toulouse mais en liaison avec le Pôle de Compétitivité Aerospace Valley, l'association d'entreprises TOMPASSE (Airbus, EADS, Astrium, Thales, Safran, Freescale, Continental, Actia, Latécoère...) et un important tissu de PME-PMI.

En effet, ce projet ambitieux a pour particularité d'associer très largement l'ensemble des acteurs du secteur, aussi bien les entreprises, que la communauté scientifique et les collectivités locales<sup>68</sup>.

Le lundi 9 mai 2011, le projet d'IRT Aéronautique/ Espace/ Systèmes embarqués était retenu par l'Etat. Ce qui signifie que 842 millions d'euros de financements publics/ privés seront mobilisés sur les dix prochaines années pour le développement de nouveaux moyens de recherche et la mise en œuvre de technologies innovantes au sein des entreprises des secteurs concernés.

Avec l'appui de la Région Midi-Pyrénées, du Département de la Haute-Garonne et de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, l'IRT AESE sera implanté, à partir de 2014/2015, au cœur du futur Toulouse-Montaudran Aerospace et viendra rejoindre « Plaine Campus », territoire

---

<sup>64</sup> Pôle de compétitivité dédié aux activités de la mécanique, des matériaux et de la conception

<sup>65</sup> Pôle de compétitivité dédié aux hautes technologies « micro-ondes, photonique, réseaux sécurisés et design d'interface

<sup>66</sup> Pôle de compétitivité dédié aux thématiques : « Ressource en eau : localisation, extraction, gestion rationnelle des usages » et « assainissement pour une utilisation sécurisée et interrégionale » associant les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées et qui sera localisé à Montpellier.

<sup>67</sup> Source : <http://www.aerospace-valley.com/fr>

<sup>68</sup> Près de 70 entreprises ont manifesté leur intérêt par écrit, 26 se sont engagées financièrement et 40 entités de recherche ont confirmé leur participation au projet.

d'innovation urbaine, porteur d'un très important programme d'investissements et d'aménagements<sup>69</sup>.

Avec 100 000 emplois, les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire comptent parmi les premiers employeurs de Midi-Pyrénées et présentent la particularité d'être présents sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas pour les autres secteurs.

Fort de ces enjeux en termes d'innovation et d'aménagement du territoire, le CESER de Midi-Pyrénées avait été, en août 2005, à l'initiative du projet de pôle de compétitivité « Agrimip Innovation » qui fut labellisé le 5 juillet 2007.

Le potentiel et l'investissement en recherche et développement dans des secteurs à haute intensité technologique sont très importants. Toutefois, ces outils à fort potentiel restent essentiellement le fait des grandes entreprises et concernent encore trop peu les PME régionales qui ne bénéficient que marginalement du dynamisme de l'innovation. Or, une des caractéristiques du tissu économique régional est sa forte densité de PME et de TPE (16 000 entreprises de plus de 10 salariés dont 1 100 de plus de 100 salariés).

Concernant le Pôle de compétitivité Cancer Bio Santé (CBS), le site de Langlade deviendra la Cité du cancer, véritable Oncopole, grâce à la présence de l'Institut Universitaire du Cancer (IUC) réunion de l'Institut Claudius Régaud et du CHU pour les soins, du Centre de Recherche du cancer de Toulouse (lieu d'une unité Mixte de Recherche UPS-INSERM et de l'arrivée de chercheurs étrangers) pour la recherche, du Centre Pierre Potier (Hôtel à projet CNRS- UPS- INSA) ainsi que de la recherche privée autour du cancer (Pierre Fabre, Sanofi, des PME

Le Cancéropôle Grand Sud-Ouest fédère, pour sa part, 1 500 chercheurs et cliniciens appartenant à 300 équipes de recherche de Midi-Pyrénées, de l'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon et du Limousin autour de projets de recherche collaboratifs.

Un des objectifs de ces plateaux techniques locaux (en cohérence avec les objectifs de recherche et de transfert de technologie) est d'accroître les compétences professionnelles des étudiants formés. Ainsi, la mise en place de plate-forme locale de mutualisation contribuerait également à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

En outre, de nouvelles attentes apparaissent dans le secteur économique : du fait des évolutions techniques rapides, les entreprises recherchent désormais davantage de cadres ayant reçu une formation à la recherche et par la recherche.

Les grands groupes ont commencé à modifier leur positionnement vis-à-vis du doctorat et se sont, par exemple, lancés dans une politique de valorisation en s'appuyant sur des thèses Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)<sup>70</sup>. Une quarantaine de grands groupes sont bénéficiaires de la moitié des CIFRE ; d'ailleurs, le poids de ces derniers est largement plus fort en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale (65%).

---

<sup>69</sup>Source : <http://www.univ-toulouse.fr/universite/actualites/1%E2%80%99institut-de-recherche-technologique-aeronautique-espace-et-systemes-embarque>

<sup>70</sup> Le dispositif CIFRE subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans. Les CIFRE sont intégralement financés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui en a confié la mise en œuvre à l'ANRT, Association Nationale de Recherche et de Technologie. Source : [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)

En 2009, les laboratoires de recherche de Midi-Pyrénées ont accueilli 92 nouveaux doctorants bénéficiant de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), plaçant ainsi Midi-Pyrénées au 3<sup>e</sup> rang national, devant PACA. Cela révèle la notoriété de la recherche des laboratoires universitaires midi-pyrénéens en dehors de la région.

Néanmoins, les entreprises régionales ne proposent que 66 conventions CIFRE au total, plaçant la région au 4<sup>ème</sup> rang national<sup>71</sup>. Les doctorants ont donc malgré tout du mal à trouver des entreprises régionales pouvant les accueillir.

**Le CESER de Midi-Pyrénées regrette que la loi ne permette pas actuellement aux collectivités locales et aux Chambres consulaires de bénéficier d'un dispositif comparable.**

Selon l'enquête Génération du CEREQ, le taux de chômage à trois ans, qui est de 11% pour les docteurs, est seulement de 6% pour les CIFRE ; ce qui est un taux identique à celui des diplômés des écoles d'ingénieurs<sup>72</sup>.

D'un autre côté, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Très Petites Entreprises (TPE) ou bien encore les entreprises artisanales n'ont pas toujours les moyens humains et financiers de recruter des cadres et de mener seules des activités de recherche et développement pour renforcer et étendre leur activité. Faute de bénéficier de la production du savoir et dans l'incapacité d'innover, ces entreprises peuvent perdre des parts de marché.

Les écoles, les universités, notamment par le biais de leurs sites délocalisés ou de leurs antennes universitaires, mais également les IUT, peuvent leur ouvrir cet accès à la connaissance et à la recherche et combler ces lacunes.

Ainsi, force est de constater que l'impact des implantations des sites d'enseignement supérieur et de la recherche s'exerce aussi de façon indirecte sur leur environnement économique et social, sur l'emploi et sur les entreprises.

En effet, le tissu économique local peut s'enrichir de la naissance d'entreprises innovantes comme il peut influencer sur l'émergence de nouvelles filières ou de travaux de recherche ; les entreprises peuvent également bénéficier de la production du savoir et trouver dans la recherche une base importante à leur développement.

---

<sup>71</sup> Source : Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

<sup>72</sup> Bref du CEREQ n°220 « De la thèse à l'emploi : les débuts professionnels des jeunes titulaires d'un doctorat » - juin 2005

**Le CESER de Midi-Pyrénées tient à ce que soient valorisées les filières innovantes qui se créent en soutien au développement économique local.**

**Cependant, le CESER de Midi-Pyrénées tient à souligner que la démarche de rapprochement universités - entreprise ne doit pas être à sens unique. Les entreprises, et plus largement la Fonction Publique, doivent aussi évoluer dans leur rapport avec le monde universitaire.**

**A titre d'exemples, il serait pertinent qu'elles reconnaissent le grade de docteur dans les conventions collectives ainsi que les grilles de classification des différentes fonctions publiques ainsi que l'apport des sciences humaines qui sont les laissées pour compte des contrats CIFRE proposés aux doctorants.**

**De plus, le CESER de Midi-Pyrénées tient à rappeler la responsabilité des entreprises en matière de formation des jeunes : elles ne peuvent exiger du système éducatif qu'il leur fournisse des salariés « clé en main », immédiatement opérationnels sur leur poste de travail. La notion d'adaptation au poste de travail relève directement de la responsabilité de l'entreprise. Elle ne saurait justifier pour autant une pratique abusive de stages répétitifs avant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, une meilleure liaison système éducatif et entreprises serait souhaitable pour suivre les avancées technologiques et les évolutions des divers métiers.**

**Il est dans l'intérêt de chaque entreprise de préparer son avenir en intégrant dans ses effectifs ceux qui demain assureront sa pérennité.**

**Pour le CESER de Midi-Pyrénées, il est important que les sites universitaires locaux puissent proposer, dans leur offre globale de formation, des formations particulières qui s'appuieraient sur le tissu économique local sans, pour autant, être exclusives.**

**Ces formations doivent en effet permettre à l'étudiant de s'intégrer sur le marché du travail partout où il le souhaite et surtout là où l'opportunité existe.**

## L'EXEMPLE D'ALBI<sup>73</sup>

Avec près de 3 000 entreprises, l'agglomération albigeoise accueille un tissu de TPE et PME riche, diversifié et en croissance. Cependant, comme aucun secteur d'activité ne prédomine et que les entreprises sont pour la plupart dans des secteurs industriels traditionnels à faible intensité technologique, le territoire reste peu lisible à l'échelle nationale et encore moins à l'échelle internationale. La culture partenariale est très faible ; les entreprises sont isolées : aucun cluster n'existe qui pourrait venir appuyer le développement des entreprises.

Pourtant, le territoire compte quelques pépites, leaders sur des marchés de niches dans divers secteurs : informatique, agroalimentaire, énergies vertes, matériaux, etc, qui investissent dans l'innovation et enregistrent une croissance à 2 chiffres. Ces entreprises résistent globalement mieux à la crise.

C'est sur ces entreprises et sur le renforcement des passerelles entre la recherche et le tissu que la Communauté d'agglomération fonde son développement économique, via une technopole centrée sur l'innovation et articulée avec le projet de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce socle d'entreprises a sans doute favorisé l'introduction il y a une dizaine d'années, d'un dispositif de valorisation de la recherche, de transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes, exceptionnel pour une agglomération moyenne, performant et plébiscité par les entreprises.

La ville fut jusqu'à la création de la Communauté d'agglomération également très impliquée dans le transfert de technologie, *via* le CRITT et dans la création d'entreprises via la pépinière Albisia.

En effet, sur 14 Plates-Formes Technologiques (PFT) labellisées au niveau national, Albi en compte deux. L'un des deux CRITT labellisés en région Midi-Pyrénées, le CRITT CAAPI est situé à Albi.

Les cinq principaux outils : le CRITT CAAPI, deux PFT, l'une rattachée à un lycée professionnel, l'autre à un lycée d'enseignement général et technologique, l'incubateur de l'Ecole des Mines et le CIRTES (centre de prototypage rapide) sont désormais fédérés au sein d'une technopole créée par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois pour favoriser l'innovation dans les PME et contribuer au développement du tissu économique.

Sur ce territoire où la qualité et le cadre de vie sont de mise, l'innovation est reconnue par les partenaires externes comme une seconde nature.

Afin de promouvoir cet esprit d'innovation et de favoriser les synergies entre l'ensemble des acteurs à l'échelle du département, le réseau Mercure a été créé sous la houlette de l'Ecole des Mines, en 2004. Il réunit les acteurs d'enseignement supérieur et de recherche et de transfert de technologie du département, l'agence de développement économique AGATE, les Communautés d'agglomération de Castres-Mazamet et de l'Albigeois. Il organise depuis 2008, le concours Tarn Inno Jeunes destiné à récompenser des projets innovants d'étudiants.

Corrélé au dispositif de transfert de technologie évoqué ci-dessus, le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de l'Albigeois est exceptionnel pour une agglomération moyenne.

Albi a en effet bénéficié d'une part de la volonté du Ministère de l'Industrie de revitaliser le bassin minier en voie de fermeture, avec l'ouverture en 1992 de l'Ecole des Mines, d'autre part du rééquilibrage de l'enseignement supérieur sur les territoires, lancé par l'Etat dans le cadre du Plan Université 2000, avec l'implantation du CUFR Champollion.

---

<sup>73</sup> Source : Expérimentation de la DIACT Enseignement Supérieur Recherche - « 20 villes moyennes témoins »

Cette antenne universitaire, assez atypique dans le paysage universitaire français, est devenue en 2002, avec l'appui des élus locaux, une entité juridique à part entière prenant la forme juridique d'EPA (Etablissement Public Administratif) et la dénomination de Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion.

Le CESER de Midi-Pyrénées siège au sein du collège des membres fondateurs du CUFR Champollion, au même titre que les collectivités.

En 1992, l'Ecole des Mines Albi-Carmaux ouvrait ses portes à la première promotion d'étudiants en formations continues, devenant rapidement la locomotive de la montée en excellence des activités de recherche et d'innovation sur l'Albigeois. C'est la dernière Ecole des Mines construite en France, un signe fort de l'Etat pour accompagner la reconversion d'un bassin d'emploi qui venait de connaître la fermeture des mines de Carmaux.

Ensemble le CUFR Champollion et l'Ecole des Mines représentent une centaine de chercheurs qui exercent leurs activités sur place.

### **Intégrer la préoccupation de l'accès à l'emploi dans la formation supérieure :**

L'objectif de l'enseignement supérieur est triple :

- donner le meilleur niveau de connaissances aux étudiants,
- les préparer à l'emploi,
- assurer le lien avec le tissu économique local sans pour autant en être exclusif : les diplômes délivrés par les Universités doivent garder toute leur valeur nationale.

Pour autant, l'université, contrairement aux grandes écoles, se caractérise par un faible taux d'insertion de ses étudiants - avec, d'un côté, les diplômés des filières professionnalisantes, qui ont de bons taux d'insertion sur le marché et, de l'autre, des filières saturées - conséquence notamment de la baisse des recrutements dans le public et de faibles perspectives d'emploi dans le privé - ouvrant sur une large gamme de métiers (par exemple Sciences Humaines et Sociales (SHS) et langues étrangères) mais pour lesquelles le taux de chômage atteint 15% hors docteurs, avec seulement 22% de CDI.

D'une façon générale, il est souvent souligné la distance entre l'université et le monde de l'entreprise fruit d'une méconnaissance réciproque.

En effet, si les formations professionnalisantes sont reconnues par les milieux professionnels, fortement associés à leur élaboration et leur suivi, l'insertion professionnelle des diplômés des formations qualifiantes est actuellement plus difficile. L'image des universités, qui délivrent ces dernières, a donc décliné auprès du public, étudiants comme employeurs, alors même qu'un travail pédagogique approfondi pour identifier un socle de connaissances et de savoirs, bien identifié à l'issue de ces formations, contribuerait à leur modernisation.

Ces points faibles de l'université sont aussi les points forts des grandes écoles qui, ne l'oublions pas, sont professionnalisantes et sélectionnent leur public. Toutefois, ces dernières forment elles aussi un groupe non homogène en termes de recrutement et de reconnaissance par les entreprises. Pour les ingénieurs, seul un petit groupe d'écoles est reconnu comme formant des cadres à haut potentiel.

Un gros effort de formalisation est effectué depuis quelques années par les universités, tout particulièrement en raison de la mise en œuvre du LMD. C'est d'ailleurs dans cette optique que des

universitaires européens, s'appuyant sur des DRH, ont lancé le projet « Tuning »<sup>74</sup> en 2000 avec le soutien de la Commission Européenne et en s'appuyant sur des recherches menées par des experts dans le domaine.

En partant des notions d'emploi et de formation, ces travaux distinguent deux sortes de capacités exigibles : les capacités génériques et les capacités spécifiques à une fonction ou un secteur d'activité.

Ces travaux ont le mérite de présenter une analyse commune issue des points de vue des employeurs et des enseignants mais également de proposer à l'université la possibilité de fournir à ses étudiants une bonne employabilité sans pour autant devenir strictement « professionnalisante » et renier ainsi ses principes fondateurs.

### **Le rôle de l'équipe pédagogique**

Tout ceci est parfaitement compatible avec la mission traditionnelle de l'université, c'est-à-dire la construction d'un socle de savoir. Cependant ce socle ne saurait être la simple juxtaposition de cours ; il se doit au contraire d'être un ensemble cohérent, construit par l'équipe enseignante. Il s'agit d'un travail pédagogique considérable impliquant normalement une définition du parcours de chaque étudiant, le plus régulièrement possible, tous les semestres par exemple.

Si la mission des enseignants chercheurs concerne, en premier lieu, l'acquisition des connaissances et la formation par la recherche, ils ne doivent pas non plus être complètement déconnectés de l'aspect insertion professionnelle de leurs étudiants.

En effet, de par leurs enseignements et leurs méthodes pédagogiques, ils devraient pouvoir également préparer au mieux l'étudiant aux réalités du monde du travail.

#### **b) En lien avec les besoins de la société**

**L'économie des pays occidentaux est en pleine évolution. L'industrie lourde et l'agriculture ne sont plus aujourd'hui les seuls piliers économiques. D'autres moteurs et d'autres modèles existent désormais basés sur l'innovation technologique ou sociale, répondant aussi bien à des défis de concurrence internationale qu'à des enjeux sociétaux ou à des besoins sociaux.**

**Le tourisme, la culture, le sport sont érigés parfois au rang d'« industries ». Les questions d'énergies renouvelables, d'environnement, de santé, mais aussi d'éducation, de lien social et de solidarité ont engendré sur les territoires la création de nombreuses entreprises innovantes par leurs produits et par leurs formes (SCOP<sup>75</sup>, associations...)**

Si certains de ces secteurs renvoient à l'idée de métiers émergents, de filières en construction, de gisements d'emplois de demain .... d'autres constituent aujourd'hui déjà une part importante de l'emploi non délocalisable sur les territoires comme l'a souligné le rapport du CESER sur l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées<sup>76</sup>.

---

<sup>74</sup> [www.tuning.unideusto.org](http://www.tuning.unideusto.org)

<sup>75</sup> SCOP : Société Coopérative et Participative

<sup>76</sup> « L'économie sociale et solidaire : un secteur économique à part entière en Midi-Pyrénées », Assemblée plénière du 18 juin 2007



De ce fait, d'autres projets de développement de l'offre de formation pourraient être envisagés dans la mesure où ils s'inscrivent dans l'évolution du système universitaire et pour lesquels aura été clairement identifié un enjeu sociétal avec :

- un besoin dans l'offre actuelle de formation régionale,
- un vivier de recrutement,
- et des perspectives d'emploi.

Ainsi sur certains sujets, des initiatives nées du croisement d'enjeux sociétaux, de ressources et de compétences scientifiques locales ont permis de créer des laboratoires de recherche et de lier recherche et développement de l'offre de formation.

Prenons pour exemple les quatre Equipes de Recherche Technologique (ERT) labellisées à Albi avec :

1. le laboratoire SPEED services publics et économies d'énergie durable,
2. le laboratoire des plasmas hors liquide qui travaille sur le recyclage des écrans de TV cathodiques,
3. le laboratoire venins et activités biologiques qui travaille en lien avec la recherche anti-cancer,
4. le pôle « Physiologie de la posture et du mouvement » axé sur la prévention des risques professionnels où travaillent conjointement des enseignants chercheurs et des psychologues.

Des licences et des masters professionnels diversifiés ont ainsi pu voir le jour avec, d'une part, des Licences professionnelles telles que protection de l'environnement, gestion de l'énergie, et d'autre part, des Master professionnels comme « Diagnostic et environnement », « Ergonomie et facteurs humains » ou bien encore « Gestion de l'environnement et valorisation des ressources territoriales ».

Certains cursus, pour lesquels les spécialisations ou les transferts technologiques sont très présents, doivent être envisagés au regard de l'insertion professionnelle ; toutefois, cela impose d'avoir de bonnes connaissances sur l'anticipation des mutations techniques, juridiques, économiques et sociales.

Les sciences humaines qui offrent peu de débouchés visibles en dehors de l'enseignement sont essentielles - la notion d'éthique est fortement prégnante dans les recherches scientifiques - et jouent également un rôle majeur pour donner du sens à des connaissances techniques. Elles ont aussi un rôle important à jouer dans certains domaines pour favoriser des projets de formation inscrits dans la logique de formation-développement qui est un aspect important du développement local.

Les sciences humaines, parfois sous-estimées, ont ici un rôle important à jouer. Fondées sur une étude de la société et de ses évolutions, elles sont à même de se saisir des nouveaux enjeux sociétaux et de les articuler à des formations plus « classiques ».

Cela plaide également en faveur de la **pluridisciplinarité des cursus**. L'innovation en matière d'offre pédagogique sur nos territoires peut véritablement naître du croisement et de la conjonction, parfois imprévisible, des disciplines de tous horizons. C'est en effet du décroisement, de l'initiative de petites équipes pluridisciplinaires passionnées et actives sur l'ensemble du territoire par la rencontre des savoirs, des intelligences et des manières de penser que naît l'innovation.

Tout cela contribuerait à développer des laboratoires puissants sur les territoires mais également à casser cette image trop spécialisée de certaines études universitaires qui peut nuire à l'adaptabilité plébiscitée en tant que compétence par les employeurs mais aussi à une crédibilité d'une recherche « citoyenne » en phase avec les enjeux sociétaux. Cela contribuerait enfin à affirmer une recherche articulant le local et le global.

**Une démarche prospective** liant besoins sociétaux, innovations, métiers nouveaux dits émergents aux contours encore flous ou mal cernés pouvant induire des besoins nouveaux en formation devrait être impulsée sur du long terme.

Pour avancer sur cette voie tous les acteurs ont un rôle à jouer. Que ce soient les Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie (CRCI), des métiers, de l'économie sociale et solidaire, sans oublier les branches professionnelles, elles sont toutes, de par la loi, normalement dotées d'un Observatoire prospectif des métiers et des qualifications<sup>77</sup> qui a pour mission d'étudier les évolutions susceptibles d'affecter les emplois, les métiers et les qualifications des branches professionnelles qui composent le secteur. Il doit également fournir, annuellement, des indicateurs sur la relation emploi-formation dans le secteur au niveau national et régional.

L'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) et le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications (CEREP) effectuent eux aussi ce type de mission.

Une forme de centralisation du recueil de données trop éparpillées, semble donc indispensable pour analyser des besoins, repérer des opportunités et susciter les synergies nécessaires pour passer au stade des actions concrètes de formation et de recherche sur les territoires.

De plus, comme le CESER Midi-Pyrénées l'avait déjà souligné<sup>78</sup>, cette dynamique s'inscrirait dans le processus de généralisation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) des entreprises dans la mesure où elles doivent anticiper et prévoir la nature des emplois et des compétences dont elles auront besoin à moyen terme. En ce sens, la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 dite Loi Borloo, a instauré une obligation de négociation triennale de la GPEC qui s'accorde aux mesures de formation tout au long de la vie promulguées par la loi de 2004.

---

<sup>77</sup> Cf. la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social qui modifiait l'article L934-2 et qui faisait suite à l'ANI signait par les partenaires sociaux le 5 décembre 2003 et plus particulièrement son article 4, qui prévoyait la création d'observatoires prospectifs des métiers et qualifications par branche professionnelle (ou dans le cadre de regroupement de branches) dans le but « d'accompagner les entreprises dans la définition de leurs politiques de formation et les salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels » ou d'aider les entreprises à construire une cartographie de leurs métiers en tenant compte de leurs évolutions ou leur stratégie.

<sup>78</sup> Avis du CESER Midi-Pyrénées sur « la mise en œuvre des compétences transférées depuis les 1<sup>ères</sup> lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la Formation Professionnelle », Assemblée plénière du 25 novembre 2008

**A cet effet, le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait que ce travail soit amorcé en croisant les initiatives suivantes :**

- **la réalisation d'études prospectives d'emploi sur des thématiques relevant de besoins sociétaux tels que la dépendance, le développement touristique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, les politiques enfance-jeunesse, l'accueil des personnes handicapées, la culture et le sport pour tous, etc,**
- **un inventaire et une cartographie des formations « métiers nouveaux » / « métiers émergents »,**
- **des forums territoriaux sur le développement local,**
- **des soutiens financiers pour appuyer des initiatives territoriales exemplaires en matière de développement de formations « métiers émergents ».**

**Le CESER de Midi-Pyrénées réitère ici la proposition émise dans un avis précédent<sup>79</sup> qui était que la région Midi-Pyrénées se saisisse de ces résultats et accompagne les entreprises qui souhaitent faire une GPEC, afin de planifier l'adaptation de l'offre de formation professionnelle en région.**

**Partenaires sociaux et établissements d'enseignement supérieur pourraient eux aussi se saisir de ces résultats pour adapter et créer une offre de formation professionnelle adaptée.**

### **c) La formation professionnalisante**

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France a fait le choix d'intégrer la formation professionnelle initiale dans les établissements scolaires ; et pour réduire le nombre de sorties du système éducatif sans qualification, un recours accru aux entreprises est privilégié.

Aujourd'hui, à l'issue de la scolarité obligatoire, c'est à dire en fin de 3ème, près de 40 % des élèves - soit une part stable depuis dix ans - s'engagent dans la voie professionnelle sous statut scolaire, ou bien sous contrat d'apprentissage. Il convient de rattacher à ces deux filières d'alternance les contrats de professionnalisation, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emplois âgés de 26 ans ou plus qui relèvent de la formation professionnelle.

Après des années d'expectative, la volonté politique de lier formations et emplois dans l'enseignement supérieur s'affirme avec la loi de janvier 1984<sup>80</sup>. Elle impose notamment à l'enseignement supérieur la mission de contribuer « à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible » (article 2). Cette volonté politique est confirmée par l'article 6 qui précise ce « renforcement » des liens entre l'enseignement supérieur et les milieux professionnels.

Mais ce n'est que dans les années quatre-vingt-dix qu'elle se concrétise dans la rénovation de l'offre de formation. Le Haut Conseil de l'Évaluation à l'École (HCEE) d'une part, le Conseil National d'Évaluation de l'enseignement supérieur (CNE) de l'autre, accompagnent cette politique.

En 1989, Lionel Jospin, ministre de l'Éducation Nationale, reprend ces objectifs mais il est déjà clair qu'un compromis entre une logique externe (les besoins de l'économie) et une logique interne

---

<sup>79</sup> Ibid.

<sup>80</sup> Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur

aux établissements (production et transmission de savoirs) n'est pas aisée à construire, ni à faire partager par les acteurs. Pour autant, on assiste successivement à la création des IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés) qui s'inspirent des IUT, mais aussi des écoles d'ingénieurs, de commerce ou de gestion, et dont l'un des objectifs est de répondre aux besoins des entreprises. Par la création de la licence professionnelle, avec l'arrêté du 17 novembre 1999, la logique se poursuit. Elle sera même suivie de près par la mise en place du LMD en 2002. Enfin, le grade de master sera lui aussi créé la même année tout en maintenant l'existence des DEA et DESS.

En Midi-Pyrénées, à la rentrée universitaire 2009-2010, 40 209 étudiants étaient inscrits dans une formation professionnalisante (hors IUP et Master Pro) soit environ 37% de l'effectif total d'étudiants midi-pyrénéens<sup>81</sup>.

Les formations professionnalisantes sont dispensées dans les lycées ou les CFA (STS), les universités (IUT, Licences professionnelles, Masters professionnels), les écoles (STS, ingénieurs, commerce, informatique, ...) et se caractérisent par un lien étroit avec l'entreprise et par une pédagogie adaptée, malgré la diversité des métiers et des niveaux de formation.

En effet, l'adaptation des formations aux évolutions des entreprises et des administrations est déterminante : de leur réactivité à la demande économique dépend la bonne insertion de leurs étudiants.

Ce type de formation repose sur la transmission de connaissances mais plus encore sur le développement de capacités personnelles, méthodologiques et techniques. A l'issue de leur formation les étudiants diplômés sont censés être plus directement opérationnels dans les métiers ciblés par la formation.

Les formations en alternance présentent d'ailleurs d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle puisque 80 % des jeunes inscrits dans cette voie trouvent un emploi durable en moins d'un an.

## **Le développement de l'apprentissage dans le supérieur**

Autrefois cantonné aux formations courtes conduisant à des métiers réputés peu valorisants, l'apprentissage s'est développé dans l'enseignement supérieur depuis la loi du 23 juillet 1987<sup>82</sup> mais aussi à partir des conclusions du rapport de Bernard DESCOMPS rendu en juillet 1989, qui portait sur « l'évolution des fonctions et des formations d'ingénieurs et de techniciens supérieurs » et par l'accord interprofessionnel du 8 janvier 1992 qui ouvre l'apprentissage aux formations d'ingénieur de niveau II et I.

L'apprentissage attire de plus en plus de jeunes qui n'ont pas trouvé un emploi après des études universitaires. Il concerne aussi bien les métiers du tertiaire que les formations d'ingénieurs.

Même si le niveau CAP-BEP représente 60 % de son effectif global, l'apprentissage n'est plus limité qu'à celui-ci ; et en 2008, plus de 20% des effectifs de l'apprentissage concernaient des

---

<sup>81</sup> Source Ministère de l'Education Nationale, Académie de Toulouse - rentrée universitaire 2010-2011

<sup>82</sup> La loi n°87-572 du 23 juillet 1987, dite Loi Seguin, modifiait le titre Ier du code du travail et relative à l'apprentissage visait à faire de l'apprentissage une filière de formation professionnelle au même titre que l'enseignement technologique de niveau secondaire et supérieur. Cette loi permet en effet, grâce à des contrats d'apprentissage successifs, d'accéder à tous les niveaux de qualification professionnelle : du niveau V sanctionné par un CAP, au diplôme d'Ingénieur (niveau I et II), en passant par tous les autres diplômes.

apprentis du supérieur. Néanmoins, seuls 12% de ceux-ci étaient issus d'une formation par apprentissage.

Pour l'année scolaire 2009-2010, la région Midi-Pyrénées comptait 3 730 apprentis dans l'enseignement supérieur dont :

- près des 2/3 de niveau III (Bac + 2) (la moyenne nationale est de 57,3%),
- 12,6% de niveau II (Bac + 3),
- et 22,8% de niveau I (Bac + 5).

Au total, ces apprentis de l'enseignement supérieur représentent 3,7% de l'effectif national ; ce qui positionne Midi-Pyrénées au 6<sup>ème</sup> rang<sup>83</sup>.

Face à un chômage persistant avec des taux importants chez les jeunes, le gouvernement souhaite développer l'apprentissage qui affiche de forts taux d'insertion à l'issu des contrats avec pour objectif d'atteindre la proportion de 20 % des jeunes en alternance en 2015, soit 850 000 environ au lieu des quelques 600 000 à l'heure actuelle<sup>84</sup>.

Avec la mise en place de la loi LRU et du « plan de réussite en Licence », il a souhaité placer l'apprentissage au cœur du dispositif de professionnalisation des universités avec pour objectif une augmentation des effectifs et le soutien au développement des CFA universitaires.

En effet, l'obligation d'un contrat entre un apprenti et une entreprise rend quasi impossible une formation dans une spécialité dépourvue de perspectives d'insertion : à diplôme identique, la comparaison des taux d'emploi entre les jeunes qui sortent de la voie scolaire et ceux qui sortent de l'apprentissage est favorable aux seconds.

Toutefois, force est de constater, tout comme l'a fait récemment le CEREQ<sup>85</sup> dans son étude « Les formations par apprentissage : un outil au service d'une démocratisation de l'enseignement supérieur ? »<sup>86</sup>, que le développement de cette voie de formation dans l'enseignement supérieur présente de sérieuses limites.

Alors que l'apprentissage avait été envisagé, suite à la réflexion initiée par M. Schwartz<sup>87</sup>, comme un outil qui permettrait bien mieux que l'école (et l'université) de lutter contre les inégalités sociales, il semblerait que l'apprentissage soit loin d'être l'outil œuvrant à la promotion sociale, surtout au sein de l'enseignement supérieur.

Ainsi, l'enquête du CEREQ nous apprend que les apprentis du supérieur connaissent une origine sociale comparable à celle des étudiants. L'apprentissage dans le supérieur relève d'une stratégie des étudiants et de leur famille plus affirmée que celle mise en œuvre par ceux de l'enseignement général. Alors que 34,5% des apprentis sont des enfants de « cadres et professions intellectuelles », ce n'est le cas que de 27% des étudiants se préparant à une même spécialité de formation. Si cet écart doit être relativisé au regard du profil de la population étudiante de référence, il n'en demeure

---

<sup>83</sup> Source : Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

<sup>84</sup> Déclaration du Président de la République sur les futures mesures pour l'emploi des jeunes et des seniors, le 1<sup>er</sup> mars 2011, lors d'un déplacement à Bobigny

<sup>85</sup> CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications.

<sup>86</sup> Il s'agit d'une extraction des données « apprentissage » récoltées lors de l'élaboration de l'enquête nationale « Génération 2004 » du CEREQ - Prisca KERGOAT, Décembre 2010.

<sup>87</sup> « L'insertion professionnelle et sociale en France », rapport au Premier Ministre, 1981.

pas moins que l'apprentissage dans le supérieur procède donc à une sélection sociale de ses étudiants. La concurrence pour l'acquisition des titres scolaires les plus valorisés mène les fractions les plus favorisées à intensifier leur investissement par la mise au point de nouvelles stratégies.

L'apprentissage renforce aussi les effets opérés par la division sexuelle du travail au sein de l'enseignement supérieur : encore moins de femmes dans les spécialités masculines, encore moins d'hommes dans les spécialités féminines.

De plus, la féminisation des effectifs de l'apprentissage propre à l'enseignement supérieur - jusqu'à 50% pour les licences professionnelles - s'explique par le développement des formations de service et non par une plus grande mixité des formations.

L'apprentissage accentue les inégalités auxquelles sont confrontés les jeunes issus de l'immigration maghrébine<sup>88</sup>. A la différence que les effectifs de ces derniers diminuent encore davantage lors de l'entrée de ce mode de formation dans le supérieur.

En outre, par le fait même d'inscrire les préoccupations de l'emploi au centre de ses politiques éducatives, l'apprentissage reproduit voire accroît les inégalités et les pratiques de sélection qui régissent le marché du travail.

Il semblerait que ce soient les entreprises qui sélectionnent et hiérarchisent les candidats des CFA non sur des critères universitaires, basés sur le savoir, mais à partir de critères purement subjectifs qu'ont les employeurs sur les qualités que devraient présenter leur éventuel futur collaborateur : une certaine manière d'être et un savoir être du jeune comme le maintien, la tenue, l'élocution, la capacité à convaincre, à ne pas se laisser déstabiliser, etc.

Sont ainsi avantagés les candidats bénéficiant d'une solide formation générale et/ou d'une socialisation familiale, permettant de s'adapter aux pré-requis des recruteurs et de se projeter plus aisément sur un profil de poste.

La focalisation sur les dites qualités ouvrent la porte aux représentations et pratiques discriminatoires - « légitimées » au nom de la nature ou de la culture - qui frappent en premier lieu les jeunes filles ainsi que les jeunes issus de l'immigration.

**Le CESER de Midi-Pyrénées considère que l'alternance constitue une des voies de formation dans l'enseignement supérieur et qu'à cet égard elle doit être soutenue. L'actuelle dynamique, autour de ce que la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Midi-Pyrénées entend préfigurer, avec la création de la future « Université des Métiers », pour notre région, doit, elle aussi, être encouragée. Elle devra pour cela passer des conventions avec des universités.**

**Le développement de la voie de formation de l'alternance, doit être effectuée en lien avec le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation (CPRDF), ainsi que le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) qui intègre pleinement l'innovation.**

**Il convient à la fois de s'appuyer sur les points forts que cette voie de formation présente, notamment en matière d'insertion professionnelle, et de l'aider à évoluer positivement sur les faiblesses soulignées telle que la reproduction des inégalités sociales et de genre qui existent dans notre société.**

<sup>88</sup> L'auteur de cette enquête a choisi de se concentrer sur les jeunes les jeunes issus de l'immigration la plus représentée en France et conçoit qu'un article approfondissant cette analyse pour les autres populations concernées serait nécessaire. Elle note cependant que, dans une moindre mesure, les mêmes mécanismes frappent les jeunes issus de l'immigration subsaharienne ; et que les jeunes issus de l'immigration de l'Europe du sud se distinguent, quant à eux, par une forte présence en apprentissage et à tous les niveaux de formation.

## Les écoles d'ingénieurs

Système particulier à notre société française, elles ont été intégrées depuis l'origine à la politique d'harmonisation européenne et le diplôme d'ingénieur confère le grade de master. Les écoles de commerce et de gestion disposant d'un potentiel scientifique suffisant ont pu, dès lors, délivrer le grade de master à leurs diplômés à bac + 5. Enfin, il en va de même pour les IEP, les écoles d'architecture et les écoles de journalisme qui délivrent également ce grade.

Il s'agit là d'un « outil » qui fonctionne bien : les écoles d'ingénieur de l'EMAC, Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, et l'ENIT, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes en sont des exemples ; l'ISIS, Ecole d'ingénieurs Informatique et Système d'Information pour la Santé du CUFR Jean-François Champollion à Castres, le sera également.

Comme dans la plupart des cas, ces écoles sont autoportées, elles sont plus faciles à implanter sur les territoires, indépendamment d'un tissu universitaire dont ils peuvent être cependant un maillon. La présence de telles écoles sur les sites d'Albi et de Tarbes a largement contribué à la construction de ces derniers notamment en affirmant des identités fortes et en impulsant des laboratoires de recherche.

Midi-Pyrénées compte les écoles d'ingénieurs suivantes :

- l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse,
- 3 écoles de l'Institut National de Polytechnique (INP) de Toulouse : l'ENSEEIH, l'ENSIACET et l'ENSAT<sup>89</sup>,
- l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan (EIP), anciennement Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA), et désormais rattachée à l'INP de Toulouse,
- l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) qui regroupe les formations d'ingénieurs SUPAERO et ENSICA,
- l'Ecole Nationale d'Aviation Civile (ENAC),
- l'Ecole Nationale de la Météorologie (ENM),
- l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux (EMAC), appelée également ENSTIMAC (Écoles Nationales Supérieures des Techniques Industrielles et des Mines d'Albi-Carmaux)
- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) de Tarbes, école qui fut rattachée à l'INP de Toulouse en 2002,
- et l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) à Toulouse.

## Les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM)

En France, les formations diplômantes sanitaires et sociales mais aussi les IUFM, qui sont des maillons forts de l'enseignement supérieur sur les territoires, sont concernés par le processus LMD (Licence - Master - Doctorat).

Pour les IFSI, l'intégration du diplôme d'Etat d'Infirmier dans ce processus s'est concrétisée par la reconnaissance aux titulaires du diplôme d'Etat d'Infirmier du grade de licence, à compter de la

---

<sup>89</sup> Le détail de la composition de l'INP de Toulouse est développé page 29 du présent avis.

rentrée 2009.

Pour l'année scolaire 2009-2010, la région Midi-Pyrénées comptait 4 530 étudiants inscrits dans des écoles paramédicales et sociales, soit 4% des effectifs régionaux (France 5,9%).

Ces étudiants ont désormais la possibilité de passer d'un niveau technique à un niveau universitaire et peuvent poursuivre leurs études jusqu'en en Master professionnel, en Master recherche ou en Doctorat.

**A cet effet, la Région Midi-Pyrénées a été la 1<sup>ère</sup> région à signer<sup>90</sup> une convention permettant la reconnaissance du grade de Licence aux étudiants inscrits en première année de soins infirmiers.** Cette convention a été co-signée par l'Université Paul Sabatier, la Faculté de Médecine de Rangueil, les Directeurs des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), les Directeurs des Centres Hospitaliers et des représentants de la Croix Rouge.

Quantitativement, cela représente 1000 étudiants de plus pour lesquels a été repensé un véritable travail pédagogique, avec de nouvelles méthodes d'enseignement et en mettant en place une collaboration active avec l'IFSI d'Albi, qui est reconnu comme un modèle concernant la formation à la santé.

La situation de l'IUFM est particulière. Cet institut universitaire chargé, depuis les années 90, de la formation des maîtres vient de connaître plusieurs bouleversements récents.

Autrefois autonome, l'IUFM est désormais une école interne de l'université Toulouse 2 – Le Mirail avec plus de 2 500 étudiants. Par ailleurs, la réforme de la formation des enseignants, dite « mastérisation », a profondément transformé une formation professionnelle post concours en une formation universitaire (Master) à caractère professionnalisant.

Tout ceci s'est effectué, non seulement, dans un contexte de nombreuses suppressions de postes d'enseignants<sup>91</sup>, ce qui réduit les débouchés en terme d'emploi à la fin de la formation ; mais également, dans un contexte d'autonomie de l'université qui vient réinterroger la présence de l'IUFM Midi-Pyrénées sur les huit départements de la région.

**Si en Midi-Pyrénées, l'IUFM est soutenu positivement par son Université intégratrice, son avenir dépendra, malgré tout, en grande partie de sa capacité à structurer autour de lui un pôle universitaire fort sur l'éducation et la formation.**

**Pour perdurer, l'ensemble des sites départementaux de l'IUFM devra s'attacher à associer les Master préparant aux métiers de l'enseignement au territoire qui est le leur ; cela ouvrira sans doute de nouvelles perspectives en terme de formations avec notamment des niveaux Licence (L3) afin de constituer des passerelles avec les Masters.**

Cet enjeu concerne directement l'avenir de plusieurs sites universitaires pour lesquels l'IUFM fournit aujourd'hui un contingent d'étudiants non négligeable. Cet enjeu constitue aussi un fort potentiel de formation et de recherche.

---

<sup>90</sup> Convention signée le 14 juin 2010

<sup>91</sup> Soit 65 000 depuis 2007



**Le CESER de Midi-Pyrénées considère que la présence de l'IUFM Midi-Pyrénées, école interne de l'Université Toulouse 2 – le Mirail, sur les divers sites universitaires de Midi-Pyrénées, doit être maintenue et développée.**

**Il se félicite d'ailleurs que l'IUFM Midi-Pyrénées ait été associé à l'accord cadre passé entre l'Université Toulouse 2 – le Mirail, l'Université Toulouse 1 – Capitole, l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier et le Rectorat de l'académie de Toulouse qui posait les principes de formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement dans l'académie.**

**L'IUFM est trop souvent considéré comme le maillon faible de l'enseignement supérieur et de la recherche alors même qu'en favorisant des articulations avec de nouvelles formations et un développement de la recherche, il permet l'existence de masters sur les sites délocalisés.**

**L'IUFM offre ainsi des perspectives pour les projets de site et répond, par la même, aux enjeux territoriaux de la formation des enseignants, tant initiale que continue.**

### **Les filières post bac en 2 ans : IUT, STS et CPGE**

*soit les Instituts Universitaires et Technologiques (IUT), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)*

La voie technologique du grade de Licence s'inscrit dans le cadre de parcours de formation accessible aux lycéens de Terminale, aux publics en réorientation dans le grade de Licence et aux publics en formation continue.

Elle répond particulièrement aux besoins d'orientation des bacheliers technologiques et professionnels dans un contexte de réforme profonde du lycée et du baccalauréat. Elle permet l'insertion professionnelle dans des emplois intermédiaires aux niveaux III (bac+2) et II (bac+3) ainsi que l'accès au grade de master et au niveau I de certification.

Les diplômes qui la constituent sont :

- le DUT et la Licence Professionnelle (diplômes universitaires), ouvert aux titulaires du baccalauréat ou équivalent,
- le BTS et BTSA (actuellement en cours de réforme pour permettre en particulier une meilleure intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur) ouvert à tout élève de niveaux baccalauréat.

Les filières de CPGE technologiques, ainsi que les titres certifiés, constituent également des éléments de cette voie.

Pour l'année scolaire 2009-2010, la région Midi-Pyrénées comptait :

- 10 780 étudiants inscrits en STS, soit près de 10% des effectifs régionaux (la moyenne nationale étant de 10,2%) ;
- 6 560 étudiants en IUT, (près de 6% pour une moyenne nationale de 5,1%) ;
- 3 540 étudiants sont inscrits en CPGE, soit 3% des effectifs de l'académie (moyenne nationale : 3,5%).

Entre 2005 et 2009, les effectifs en STS et en IUT progressent plus fortement que la moyenne nationale (+ 8,2% pour les STS et + 8,9% pour les IUT), soit plus de 4 points que la moyenne nationale ; toutefois, la répartition des étudiants entre les différentes filières reste proche de la moyenne nationale.

La voie technologique du grade Licence concerne trois acteurs : l'université pour les IUT, l'Education Nationale pour les BTS et le Ministère de l'agriculture pour les BTSA. Elle propose ainsi une offre de formation largement répartie sur le territoire de Midi-Pyrénées et constitue à la fois un accès privilégié aux études supérieures pour tous les publics et une voie d'insertion particulièrement bien adaptée aux entreprises sur les territoires.

**L'offre de formation des STS et des IUT (DUT et LP) est particulièrement adaptée pour répondre aux besoins en emplois intermédiaires des PME régionales.** Les implantations territoriales de ces établissements participent incontestablement de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et sont un facteur de dynamisation de l'économie locale. Les atouts de ces formations sont un fort maillage territorial et des interventions de professionnel dans le cadre même de ces formations.

Avec une implantation dans 8 sites de Midi-Pyrénées<sup>92</sup>, les IUT proposent, par exemple, une offre de formation sur l'ensemble de la région :

- sur 19 des spécialités de DUT présentes, 16 sont hors Toulouse,
- sur 47 Licences professionnelles proposées, 30 le sont hors Toulouse
- la moitié des étudiants des IUT de Midi-Pyrénées sont sur des sites hors Toulouse
- enfin, sur 337 enseignants-chercheurs, 137 exercent leur profession hors Toulouse tout en restant en liaison avec les équipes de recherche des laboratoires toulousains.

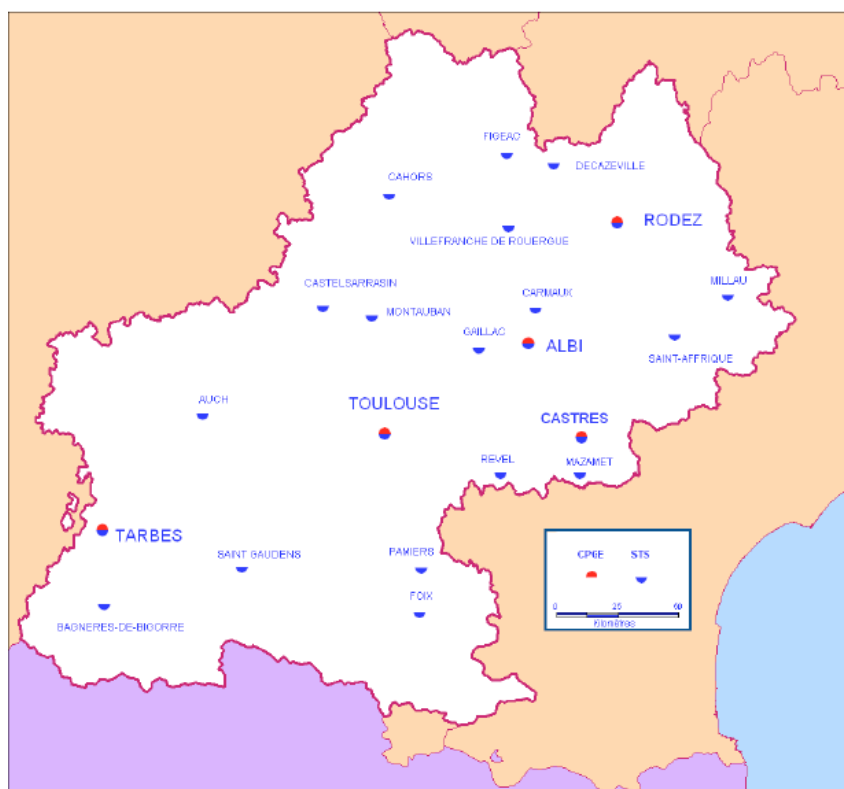
Le maillage du territoire pour les STS est encore plus fin et leur présence est relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire. Les CPGE, pour leur part, ne sont pas bien réparties même si, en nombre, elles répondent à la demande dans l'académie.

**Conscient de cet enjeu, le Rectorat de l'académie de Toulouse envisage de nouvelles implantations de CPGE en Midi-Pyrénées : des ouvertures dans les villes de Rodez, Cahors, Auch et Montauban sont à l'étude<sup>93</sup>.**

---

<sup>92</sup> Auch, Albi, Blagnac, Castres, Tarbes, Toulouse et Rodez

<sup>93</sup> Source : Ibid.



Source : Diagnostic STRATER Midi-Pyrénées 2011

Dans le cadre de la réforme de la filière technologique, le Rectorat de l'académie de Toulouse a pour projet de développer la carte des STS sur le territoire. L'objectif serait notamment d'augmenter de 30% les effectifs des jeunes pour la filière STI 2D (Développement Durable)<sup>94</sup>.

Néanmoins, du fait du nombre important d'intervenants, la voie technologique du grade Licence souffre parfois d'un manque de lisibilité et de cohérence alors même que les diplômes sont complémentaires. Il faut cependant souligner les collaborations fortes qui existent entre les IUT et les lycées ; celles-ci traduisent leur volonté de développer des parcours de formation cohérents notamment en post BTS et post DUT.

**Une des préoccupations majeures de l'ensemble des acteurs de la formation en région est d'éviter les ruptures dans les parcours de formation de ces jeunes et leur permettre, s'ils le souhaitent, de poursuivre *a minima* leurs études jusqu'à une Licence professionnelle.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées pense qu'il serait pertinent de créer et développer des Licences passerelles entre les filières supérieures courtes et la 3<sup>ème</sup> année de Licence – Générale (LG) ou Professionnelle (LP) – ou des écoles d'ingénieurs.**

<sup>94</sup> Source : audition de M. le Recteur de l'académie de Toulouse au CESER Midi-Pyrénées, le 20 mai 2011

Dès la rentrée prochaine, le Rectorat va ouvrir l'accès des CPGE aux jeunes étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT afin de leur permettre de poursuivre leurs études vers des formations d'ingénieurs. :

- 2 classes seront ouvertes au lycée Déodat de Séverac à Toulouse en direction de ces publics (BTS et DUT),
- et 1 au lycée Bellevue de Toulouse qui accueillera, pour sa part, des bacheliers technologiques afin de les mettre à niveau du concours des écoles d'ingénieurs.

**Le CESER de Midi-Pyrénées est largement favorable au renforcement global de la voie technologique du grade de Licence, en travaillant plus particulièrement sur la cohérence des parcours BTS et DUT. Même si la vocation d'insertion professionnelle de ces formations doit être réaffirmée à bac +2, le CESER de Midi-Pyrénées considère qu'il faut favoriser les parcours conduisant vers les Licences professionnelles.**

**Une année L3 passerelle pour accéder à une poursuite d'étude vers des Masters, si l'étudiant le souhaite bien entendu, doit être étudiée ou expérimentée.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait de même qu'une réflexion en matière de cohérence globale des domaines de Licence proposés sur le territoire soit engagée.**

### III.II Et à quelles conditions ?

#### a) Définir un véritable projet de site et le valoriser

Le territoire est un vecteur naturel de cohérence et de coopération entre des disciplines et des activités de recherche, d'enseignement ou professionnelles qui ne travaillent naturellement pas en coopération et en synergie.

Le plan Université 2000 a fait en sorte qu'aucun point du territoire ne se trouve à plus de 30 kms d'un site d'enseignement supérieur. Cette répartition spatiale est à considérer comme une formidable opportunité, et non un handicap, pour développer les sites universitaires dans les territoires. Mettre en œuvre une politique de qualification de ces sites pourrait favoriser cette nouvelle dynamique.

La logique de l'enchaînement Licence, Master, Doctorat ne doit pas être la règle universelle, mais une véritable politique de filières post-bac, dans le cadre de filières délivrant des diplômes nationaux, est à développer sur l'ensemble de la région.

La première ambition de la réforme LMD, instaurée par l'Europe suite au « processus de Bologne », était de permettre aux établissements de repenser leur offre de formation en faisant mieux apparaître leurs grands domaines de compétence afin d'acquérir une réelle lisibilité régionale, nationale et internationale.

Par ce biais, les établissements devaient disposer d'une plus grande latitude pour concevoir les cursus et mieux répondre aux objectifs différenciés des divers niveaux : traiter un public hétérogène des bacheliers pour la licence, valoriser les compétences spécifiques des établissements pour le master et viser « l'excellence » académique et l'insertion des docteurs pour le doctorat.

**Pour s'affirmer et renforcer leur visibilité ainsi que leur attractivité, certains sites, en complément de l'offre de formation généraliste, apportent une « coloration » c'est-à-dire une spécificité en matière d'offre de formation et des activités de recherche.**

C'est le cas par exemple à Tarbes où il y a une volonté claire de renforcer la spécialisation du pôle, notamment avec la consolidation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles dans les filières industrielles locales d'excellence (mécanique et électrique) ou émergentes (agro-matériaux) en mettant en avant ses spécificités au sein des réseaux du Grand sud-ouest (pôles de compétitivité, réseau universitaire, ...).

C'est le cas également de l'IUFM Midi-Pyrénées qui propose, toujours à Tarbes, un Master EFE-ESE<sup>95</sup> trajet « Occitan – Bilinguisme » qui s'inscrit dans le cadre du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles, CRPE « bilingue ».

Le CRPE « bilingue » et le CRPE « classique » n'ont pas les mêmes coefficients ni les mêmes missions et la même formation. Pour autant, il fait suite à la convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan (2009-2015) signée entre le Rectorat de l'académie de Toulouse, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la DRAAF Midi-Pyrénées.

D'ailleurs, à cet effet, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées attribuera dès la rentrée 2011 une

---

<sup>95</sup> Master EFE – Enseignement, Formation, Education / Spécialité ESE – Enfance, Scolarisation dans le premier degré et Education

bourse d'étude aux étudiants inscrits dans ce master<sup>96</sup>.

C'est le cas encore d'Auch où l'ensemble des acteurs locaux ambitionne, à horizon 2015, de développer un pôle universitaire autour du projet GERSTERRA, Gestion Durable de l'Environnement et des Ressources des Territoires Ruraux, qui engloberait plusieurs champs de compétences en **lien direct avec l'identité du territoire gersois** et pour lesquels les chercheurs et enseignants Auscitains disposent d'ores et déjà d'une bonne visibilité en région, en France et en Europe.

**Le CESER de Midi-Pyrénées considère que la « coloration » d'un site, qui est en fait une qualification, tant sur les plans universitaire qu'économique, participe de l'attractivité du territoire où il est implanté. Ce rayonnement s'entend bien au-delà du niveau local dans la mesure où un étudiant peut venir de l'ensemble du territoire national pour suivre une formation précise.**

**Une politique, afin de favoriser les déplacements de l'étudiant (domicile, lieux de stage...) et les rendre moins contraignants, serait à envisager par les sites universitaires.**

**Enfin, le CESER de Midi-Pyrénées n'entend pas opposer « coloration » et pluridisciplinarité sur un site. Au contraire, elles doivent être complémentaires et au service du territoire.**

#### La contrainte du « seuil critique » pour les sites délocalisés d'enseignement supérieur et de recherche

Les sites délocalisés sont fragiles. Ils sont menacés par la baisse globale des effectifs étudiants et par la rationalisation des coûts pour les universités de rattachement qui, dans un contexte de compétition internationale et de restriction de moyens, considèrent que ces antennes représentent un coût certain pour les parties « immobilier » et « entretien ».

Ils sont aussi menacés par une logique qui confond parfois visibilité et efficience avec concentration et centralisation.

**Malgré tout, ce sont ces mêmes sites qui, au regard des objectifs sociaux, contribuent le plus à l'accueil des étudiants défavorisés. On y retrouve, en effet, un taux d'élèves boursiers beaucoup plus important que sur la métropole toulousaine.**

Ces universités de proximité sont un atout pour démocratiser encore un peu plus l'enseignement supérieur et pour développer des dispositifs de formation adaptés aux différents niveaux des étudiants.

---

<sup>96</sup> Source site internet de l'IUFM Midi-Pyrénées, *rubrique Formations > Actualités Offre de formation > Concours d'enseignement > Bourse d'étude pour préparer le master EFE-ESE trajet Occitan Bilinguisme*  
[http://ent.toulouse.iufm.fr/1300723100782/0/fiche\\_10012\\_\\_article/&RH=FR\\_03-02](http://ent.toulouse.iufm.fr/1300723100782/0/fiche_10012__article/&RH=FR_03-02)

### Le CUFR Champollion : un exemple de site délocalisé qui fonctionne

Le 15 avril 2010, le magazine « le Nouvel Observateur » dévoilait une note d'information émanant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la réussite en licence dans les universités françaises. Cette note d'information révélait qu'avec 38% de reçus en 3 ans, contre 28% à l'échelle nationale, le CUFR Champollion était le 1<sup>er</sup> établissement universitaire de France en terme de réussite de ses étudiants en Licence.

Or, à la rentrée 2009, le centre recensait 2 707 étudiants dont 91,2% inscrits dans le cursus Licence et avec près de la moitié des étudiants qui étaient boursiers.

Ce qui distingue les étudiants du CUFR Champollion par rapport aux mêmes références nationales, c'est uniquement leur origine sociale : les Professions et Catégories Sociales (PCS) défavorisées des parents représentent 25,1% contre 20% dans les universités de même catégorie en 2008-2009. De même, la part des étudiants boursiers y est supérieure à 42% contre 36% en 2006, allant même jusqu'à 49% pour les étudiants s'inscrivant à la rentrée 2008-2009 !<sup>97</sup>

Comme l'a souligné l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), dans ses analyses régionales des évaluations réalisées entre 2007 et 2010, les principales raisons du succès du CUFR Champollion ont été les suivantes :

- un accompagnement de qualité tant sur le plan de la construction du projet professionnel que sur le plan de l'accompagnement pédagogique,
- et la lutte contre l'échec scolaire des étudiants.

**Cet exemple de réussite nous démontre bien que dans le domaine des premiers cycles généralistes, les antennes universitaires possèdent de véritables atouts à valoriser.** En particulier, en ce qui concerne l'orientation, la logique de proximité entre enseignants et étudiants offre à ces sites une plus grande capacité à mettre en œuvre une gestion qualitative de l'articulation secondaire / supérieur.

Par ailleurs, en termes d'encadrement, la plus grande proximité des enseignants avec les étudiants, non seulement, facilite les échanges, mais offre aussi des opportunités d'innovations pédagogiques.

Ainsi, il convient pour bien évaluer ces sites de se donner les moyens de **repérer les bonnes pratiques**, d'en tirer les enseignements en matière d'innovation pédagogique ou d'orientation et d'en faire, dans ces domaines, des modèles d'excellence vis-à-vis des universités de rattachement.

---

<sup>97</sup> Source : Projet stratégique de développement du CUFR Champollion – Contrat quinquennal 2011- 2015

**Le CESER de Midi-Pyrénées considère que les enseignements proposés par les sites délocalisés ne doivent pas être une simple duplication de ce qui existe au sein des universités toulousaines dont elles dépendent. Au contraire, les sites délocalisés pourraient se démarquer en :**

**- offrant des cycles délocalisés de Licence complémentaires des cycles Master proposés par l'université toulousaine dont il dépend,**

**- mettant en avant leur spécificité régionale en proposant aussi des enseignements professionnalisants en lien avec le contexte local et le tissu économique social et environnemental.**

**- développant la formation continue en direction des adultes actifs avec des modalités de cours adaptées à leur situation d'actifs (avec des cours du soir et disponibles sur internet par exemple)**

**Pour affirmer cette identité et offrir un gage de qualité de formation, la présence d'enseignants chercheurs est indispensable.**

L'offre de formation de proximité post bac jusqu'au niveau Licence et DUT est à la fois une réalité et une réussite. Nous sommes loin du modèle des antennes simples, autrement appelées « boîtes à DEUG », qui caractérisait certains sites.

La taille réduite de certains sites ne les empêche pas à l'instar de Foix, de dispenser aussi certains enseignements reconnus à l'échelle nationale et parfois internationale.

Toutefois, le réalisme nous fait admettre qu'**il sera impossible de proposer l'objectif d'un doctorat pour chaque offre d'enseignement supérieur de proximité**. Ce qui par ailleurs ne signifie pas l'abandon de tout objectif de recherche sur ces sites.

Une des pistes de développement pour ces sites serait de mettre en place une offre de formation complète et pertinente en regroupant localement **des compétences fortes** autour d'une thématique affirmée et de tenter d'y articuler de la recherche. Cela a très bien fonctionné pour des secteurs dans lesquels il y a des développements naturels : autour de la santé à Castres, autour de la Mécanic Vallée à Figeac, autour de l'agronomie à Auch ou bien encore autour des énergies durables à Albi.

Pour autant, le thème fédérateur retenu par le site universitaire, en dépit de tout l'intérêt qu'il présente, ne doit pas constituer un frein au développement de la recherche fondamentale dans le cadre de la politique scientifique universitaire et de l'offre de formation générale.



## **b) Mettre en place une structure de site**

Même si l'État conserve « la responsabilité pleine et entière de l'enseignement supérieur et de la recherche », ces activités mobilisent un ensemble d'acteurs toujours plus vaste que ce soient les collectivités territoriales, les établissements publics, les universités, les organismes de recherche, les enseignants et les étudiants, les entreprises privées, les administrations centrales déconcentrées, les institutions locales, les associations, et encore bien d'autres.

De nouveaux systèmes locaux d'enseignement supérieur ont ainsi pu voir le jour, et d'autres continueront encore, dans la mesure où, sur un milieu local, de nouvelles formations sont créées et les enjeux qui en découlent sont au fondement de relations nouvelles et spécifiques qui se construisent entre les différents acteurs impliqués dans un contexte précis, concret et spatialisé.

Mettre en place une structure de site consisterait à ce que tous les acteurs, impliqués de près ou de loin par l'enseignement supérieur et la recherche, travaillent en synergie pour favoriser la dynamique impulsée dans le domaine sur le territoire et, par ricochet, le projet de site défini en commun.

En partant de la compétence fédératrice d'aménagement du territoire, l'objectif pour l'ensemble de ces acteurs du site serait de coordonner leurs compétences et leurs actions afin de mettre en place une politique cohérente en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Le CESER Midi-Pyrénées est favorable à la mise en place d'une structure de site du type conseil de site. Il considère toutefois que pour être efficiente, cette structure devra présenter les caractéristiques suivantes :

- une structuration,
- des missions pour l'ensemble des acteurs qui seront fonction d'un contexte institutionnel existant,
- et un pilotage.

### **Sa structuration :**

Afin d'avoir une plus grande visibilité, chaque structure de site sera coordonnée par un conseil de site qui réunira l'ensemble des acteurs stratégiques et significatifs du territoire comme l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les entreprises locales, etc, mais aussi les enseignants, les étudiants, les personnels du site sans oublier les partenaires sociaux.

Porter une parole commune leur donnerait plus de légitimité et de poids face aux partenaires institutionnels – Universités, PRES, Région Midi-Pyrénées - décideurs mais également financeurs.

**Le CESER Midi-Pyrénées souhaiterait que chacun des sites de la région Midi-Pyrénées présente une structure de site de ce type.**

**Le modèle ne devra pas pour autant rester figé. Chaque site, en fonction de ses particularités, de son histoire et de sa structuration actuelle, devra trouver les meilleurs moyens pour le mettre en place et le substituer à l'existant, s'il y en a un.**

### **Ses missions :**

Ce conseil de site aura pour mission de gérer la stratégie ainsi que la logistique de la structure du site, avec pour objectifs :

1. **de faire émerger un projet de site** clair qui pourrait contenir les éléments non exhaustifs suivants :
  - la vie universitaire et l'insertion des étudiants dans le territoire,
  - le volet offre de formation,

*En effet, il serait pertinent que tous les projets des établissements du territoire soient portés à la connaissance de l'ensemble et que le conseil de site puisse émettre un avis sur l'évolution de l'offre de formation locale. Cela éviterait certains dysfonctionnements actuels, notamment pour les demandes d'habilitations des licences professionnelles,*

- la présence d'activités de recherche,
2. **de faire émerger un contrat de site** pour pouvoir développer un partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR)

### **Pilotage :**

Le pilotage du conseil de site pourra être effectué des manières suivantes :

- par un acteur local qui faisait déjà consensus auprès de l'ensemble des membres du conseil,
- à défaut, par un système de présidence « tournante » des universités de rattachement.

Afin d'asseoir sa légitimité, cette personne devra être élue démocratiquement par les acteurs du conseil de site, chacun n'ayant qu'une seule voix pour voter.

L'enjeu serait aussi de pouvoir **siéger au sein du comité des sites défini par le PRES** et d'y représenter, enfin, les sites dans toutes leurs composantes. Ils pourraient **ainsi s'exprimer sur les orientations définies par le PRES**, les modes de fonctionnement et sur la répartition des moyens.

#### **c) Favoriser les conditions de travail des enseignants-chercheurs**

L'enseignant-chercheur est au cœur du « triangle de la connaissance » comme définit par la Stratégie de Lisbonne dans la mesure où il participe activement à mettre la connaissance au service du dynamisme économique, du progrès social et environnemental de son territoire et plus largement de la Nation tout entière.

Néanmoins, force est de constater qu'aujourd'hui, dans cette mission, l'enseignant-chercheur est écartelé entre :

- La valorisation de son travail académique qui passe, par exemple, par des publications internationales et qui entre en compte dans l'évolution de sa carrière,
- Et la transmission de ses connaissances aux étudiants.

Si l'on veut que le rapprochement de l'enseignement supérieur et de la recherche des problématiques territoriales serve l'insertion professionnelle, la compétitivité et le rayonnement du site, il sera nécessaire de progresser dans tous les domaines et dans toutes les disciplines pour suivre la voie définie par la stratégie de Lisbonne.

Considérer de manière plus large **la question des personnels** dans les universités est essentiel notamment sur les sites délocalisés, étant entendu que c'est la répartition de l'ensemble du personnel qui est à prendre en compte que ce soit :

- Les enseignants-chercheurs,
- Les enseignants, Professeurs agrégés du secondaire (PRAG<sup>98</sup>) et Professeurs associés (PAST<sup>99</sup>)
- Sans oublier les BIATSS<sup>100</sup> des sites universitaires de la région.

En effet, à l'heure actuelle, faute d'une logistique suffisante, **il y a encore des enseignants-chercheurs qui cumulent un nombre important de tâches, notamment administratives, qui ne leur permettent pas d'assumer correctement de nouvelles responsabilités mais également de mener leurs travaux de recherche dans de bonnes conditions.**

Il apparaît urgent de trouver des solutions pour pouvoir décharger les enseignants-chercheurs de ce « travail invisible »<sup>101</sup>, comme l'a nommé Philippe LOSEGO, c'est-à-dire de toutes les tâches de plus en plus diversifiées, nombreuses et mal reconnues, qui ne se limitent pas aux heures statutaires d'enseignement ou aux critères normés de productions de la recherche et qui leur prennent de plus en plus de temps.

En outre, pour certains de ces sites, le « travail invisible » se concentre et s'alourdit sur les quelques universitaires résidents pendant que leurs collègues « circulants », appelés parfois « turbo-prof », ne viennent assurer leurs cours que pendant quelques heures concentrées sur un ou deux jours.

C'est une problématique qui se retrouve sur l'ensemble des sites universitaires du territoire, également dans la métropole toulousaine ; pour autant, celle-ci est particulièrement forte et contraignante pour les personnels des sites délocalisés.

Les difficultés actuelles des universités sont en partie dues aux effets de la loi LRU et des « responsabilités et compétences élargies » qu'elle a accordées aux universités. Le changement de mode de calcul des dotations récurrentes, le transfert des masses salariales pour une durée de 5 ans, ajoutés aux contraintes imposées par la LOLF ne permettent plus aux universités d'abonder normalement les budgets consacrés à la gestion de la masse salariale (emploi et ressources humaines).

---

<sup>98</sup> Le Professeur agrégé est un fonctionnaire de l'Éducation Nationale, enseignant en général dans les classes de lycée, mais aussi dans les classes de BTS ou les classes préparatoires aux Grandes Écoles.

<sup>99</sup> Les professeurs associés sont des agents non titulaires de l'État pouvant être recrutés dans les établissements publics d'enseignement relevant du Ministre chargé de l'Éducation Nationale. Les professeurs associés assurent des activités d'enseignement en formation initiale, dans les disciplines d'enseignement technologique et professionnel

<sup>100</sup> L'appellation BIATSS signifie Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, et personnels de Service et de Santé, c'est-à-dire les personnels non enseignants des établissements d'enseignement et des services administratifs. Ils représentent un peu moins d'un tiers du personnel total de l'Éducation Nationale.

<sup>101</sup> « Le travail invisible à l'université : le cas des antennes universitaires » de Philippe LOSEGO in Sociologie du travail, Volume 46, numéro 2 (avril -juin 2004)

Dotée d'un budget global évalué selon le modèle de la performance et de l'activité, et dans une démarche de contrats d'objectifs et de moyens, chaque université est tenue d'assurer, à budget constant, toutes les missions dont elle a la charge.

Les universités se retrouvent aujourd'hui dans l'obligation de gérer la pénurie dans l'urgence et en fonction de leurs (faibles) moyens d'où le recours à des vacataires et à des CDD, qui changent fréquemment, sur des postes de statutaires ou bien encore le gel de certains postes pourtant ouverts et nécessaires.

**Le CESER de Midi-Pyrénées considère qu'il serait nécessaire de conforter la politique actuelle des sites, notamment en terme de taux d'encadrement (aussi bien pédagogiques qu'administratifs), pour leur permettre de fonctionner *a minima* dans les mêmes conditions que celles existantes à Toulouse.**

Dans un contexte général de sous dotation en postes, y compris en personnel administratif<sup>102</sup>, dont les conséquences se ressentent plus fortement sur les sites territorialisés, la solution ne peut être le renvoi de certaines tâches de type administratives à certaines catégories d'enseignants tels que les enseignants issus du secondaire (PRAG).

**Le CESER de Midi-Pyrénées mesure l'apport, pour l'université et les étudiants, d'une diversité de personnels en son sein. Il souhaite toutefois que le ratio enseignant-chercheur et enseignant détaché du 2<sup>nd</sup> degré, sur les sites, reste identique à celui des universités toulousaines afin d'éviter une logique de secondarisation du 1<sup>er</sup> cycle, c'est-à-dire du grade Licence, dans l'enseignement supérieur.**

Les sites délocalisés réussiraient ainsi à ancrer des équipes de recherche locales pour assurer l'attractivité du site pour de futurs collègues et seraient en mesure de proposer aux jeunes docteurs un débouché professionnel sur le site, poste et inscription dans une équipe de recherche par exemple, en échange d'un investissement local et d'un partage des tâches.

#### **d) Se doter d'un campus universitaire conséquent**

Pour le CESER Midi-Pyrénées, il apparaît nécessaire que les villes qui accueillent des sites d'enseignement supérieur puissent se doter de véritables campus universitaires intégrant les conditions et la qualité de vie des étudiants et des équipes de recherche.

Il s'agit aussi bien de l'accès aux services (services à la personne, culturels, techniques, ...), que la qualité de la bibliothèque, des restaurants ou des cafétérias mais aussi et surtout de la qualité des conditions matérielles d'enseignement, de recherche et de logement des étudiants sans lesquelles il

---

<sup>102</sup> A titre d'exemple, en 2007, les taux d'encadrement des universités françaises (pédagogiques et administratifs) étaient très inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE avec un rapport enseignant/ étudiants de 1 pour 15 dans les pays de l'OCDE et de 1 pour 18 en France et un rapport étudiants/ personnels BIATSS (administratifs) de 1 pour 7,5 dans les pays de l'OCDE et de seulement 1 pour 36 en France - *Source Rapport d'information du Sénat n°382 portant sur la réforme de l'allocation des moyens par l'Etat aux Universités / juin 2008*

serait difficile d'aboutir à la constitution de véritables campus.

En outre, la création de partenariats avec les collectivités et les entreprises locales pourrait être, comme cela est déjà le cas sur certains sites (Auch par exemple), une des pistes choisies pour apporter un soutien considérable à l'aménagement des équipements améliorant les conditions de vie et de travail des étudiants.

La Région Midi-Pyrénées s'est engagée dans le Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 sur deux objectifs :

- la mise aux standards internationaux des bâtiments universitaires et l'émergence d'une politique de site, à l'échelle régionale, ainsi que la consolidation de l'effort, déjà entrepris, en faveur de l'équipement universitaire des villes moyennes ;
- l'amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement et de restauration des étudiants d'une part, la création de structures d'accueil en faveur des enseignants-chercheurs et des chercheurs étrangers d'autre part.

Le CPER 2007-2013 présente un montant global pour le volet « Enseignement Supérieur » de 270 millions (M) d'euros, avec une répartition strictement égale (soit 90 M€) entre l'Etat, la région et les autres collectivités.

La majeure partie de ce budget est allouée aux investissements immobiliers universitaires, soit un montant de 210M d'euros. La part restante est consacrée à l'amélioration de la vie étudiante et aux conditions de logement.

Fin 2010, la Région Midi-Pyrénées avait déjà engagé plus de 85% de sa dotation au CPER, soit 76,5 millions d'euros.

De plus, en signant une convention cadre avec l'Université de Toulouse, la Région Midi-Pyrénées s'est engagée sur plusieurs objectifs stratégiques en faveur de la vie étudiante comme :

- l'objectif 2 « un site attractif pour une vie étudiante de qualité »,
- l'objectif 4 « un maillage régional en site structurants »,
- l'objectif 5 « le développement de fonctions mutualisées ».

L'accueil de nouveaux publics étudiants sur l'ensemble des sites de nos territoires s'accompagne d'une volonté d'avoir une véritable vie universitaire renforçant ainsi l'attractivité de ces lieux.

Cela suppose d'agir sur plusieurs leviers :

## **Le logement**

Pour l'étudiant, l'accès au logement a un effet structurant sur sa vie au quotidien et conditionne sa mobilité de formation.

L'insuffisance d'offre de logements sociaux du CROUS<sup>103</sup> et le prix des loyers élevés, voire parfois excessifs dans les plus grandes villes, dans le parc immobilier privé a des conséquences sur la situation des étudiants : abandon des études, choix d'une autre filière plus proche de leur domicile ou de celui de leurs parents, difficultés considérables à concilier travail et études ...

---

<sup>103</sup> CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

En outre, comme l'a souligné l'INSEE<sup>104</sup>, une des spécificités de la région Midi-Pyrénées est que seul un étudiant sur trois vit chez ses parents contre une moyenne nationale d'un étudiant sur deux ; un des taux les plus faibles de France.

L'attraction de Toulouse sur le reste du territoire métropolitain explique cette situation : les trois quarts des étudiants de son aire urbaine sont logés hors du domicile parental, contre la moitié dans le reste de la région.

Les étudiants vivant dans leur propre logement, hors internat ou foyer étudiant, qu'ils soient seuls, en couple ou en colocation, sont proportionnellement plus nombreux en Midi-Pyrénées (61 %) que dans les autres régions (47 %).

En terme de logement étudiant, le CROUS de Toulouse, conjointement avec le PRES, avait réalisé en 2009 un schéma directeur de stratégie immobilière afin d'évaluer précisément les besoins. Avec 47% de son parc social universitaire considéré comme « vétuste », Toulouse présentait de sérieux manques dans ce domaine.

Grâce à la mobilisation des financements prévus au Contrat de projets Etat Région et au titre du Plan de relance, près de 1000 chambres supplémentaires, soit un investissement de plus de 18 M€, sont en service depuis la rentrée 2010<sup>105</sup>.

Pour autant, en terme de logement temporaire dans le cadre des formations en alternance et de l'accueil de chercheurs extérieurs, des améliorations restent à apporter.

En effet, le problème de logement persiste pour deux types de publics :

1. les étudiants boursiers qui ne trouvent pas ou peu d'offres à des tarifs sociaux sur l'ensemble du territoire (résidences universitaires), et particulièrement pour l'académie de Toulouse<sup>106</sup>, tout comme celle d'Ile-de-France et de Lyon.
2. les étudiants qui alternent les périodes de formation (étudiants en stage, en alternance, étudiants en Master qui effectuent une partie de la formation à Toulouse, étudiants chercheurs en mobilité, échanges internationaux, ...) et qui ont des difficultés à trouver un logement temporaire.

Pour l'ensemble des étudiants, la toute première difficulté qui se présente pour obtenir un logement est celle de pouvoir présenter un garant qui va se porter caution pour le paiement du loyer.

Pour palier cette difficulté, la Région Midi-Pyrénées a mis en place, dans le cadre de la convention cadre avec le PRES et en partenariat avec le CROUS, une « garantie régionale Midi-Pyrénées ». Celle-ci s'adresse à tous les étudiants inscrits dans une formation post-baccalauréat en Midi-Pyrénées, à l'exception de ceux relevant de l'alternance ou de la formation continue, quelle que soit leur nationalité, sans condition d'âge ni de ressource, quel que soit le mode de vie et le logement, à la condition que ces étudiants ne puissent bénéficier d'une caution familiale ou amicale, ou de la Garantie Loca-Pass et que le bailleur n'ait pas déjà souscrit une autre garantie locative.

Sa mise en œuvre est assurée par le PRES.

*Une enveloppe globale de 100 000€ avait été arrêtée en juillet 2010. En novembre 2010, pour 804 dossiers éligibles, 470 garanties régionales avaient été accordées (au total, 1087 demandes déposées).*

---

<sup>104</sup> 6 pages n°150 de l'INSEE, « Les 18 – 29 ans investissent Toulouse » - janvier 2010

<sup>105</sup> 591 chambres pour Ranguel Tripode et 332 chambres pour Chapou (source : [www.crous-toulouse.fr/Publications](http://www.crous-toulouse.fr/Publications))

<sup>106</sup> Source : rapport de l'Assemblée nationale sur « le logement étudiant et les aides personnelles au logement » confié à Jean-Paul ANCIAUX

Pour autant, des voies d'amélioration pourraient passer par :

1. Une implication plus forte du CROUS pour le conventionnement de logements en faveur des étudiants boursiers. Cela représenterait un véritable atout pour les sites en matière d'échanges internationaux ou d'accueil de stagiaires pour la recherche.

*En février 2006, le groupe Ciléo<sup>107</sup>, ancien Cil-Interlogement, a signé une convention de partenariat avec le CROUS de Toulouse qui formalisait les points suivants :*

- *la mise à disposition, par le CROUS, de chambres universitaires à destination d'une population salariée ciblée, c'est-à-dire les jeunes en insertion professionnelle,*
- *l'ouverture des aides LOCA-PASS aux étudiants, sous conditions<sup>108</sup>, au travers d'une collaboration active avec le CROUS (présence du correspondant CIL dans les cités et résidences universitaires pour informer et suivre les dossiers, campagne d'information adaptée aux étudiants ...). Pour l'année universitaire 2009 – 2010, 2825 étudiants avaient pu bénéficier de cette garantie LOCA-PASS (ils étaient 2637 pour l'année universitaire 2008- 2009).*

2. Des accords avec les gestionnaires des Foyers de jeunes travailleurs

*Dans notre avis « Quelle politique de Jeunesse pour la Région Midi-Pyrénées ? »<sup>109</sup>, le CESER proposait déjà que la Région Midi-Pyrénées, en concertation avec les services de la DRASS, devenue maintenant l'ARS (Agence Régionale de Santé), détermine les « zones d'ombre » des Foyers de Jeunes Travailleurs sur le territoire régional afin de participer à leur développement et à leur rénovation.*

*Il considérait aussi que, au niveau de l'aire urbaine de Toulouse, la Charte des SCOT, pouvait inciter la ville centre, les communautés d'agglomérations et les communes à réserver du foncier à proximité des centres de formation ou des dessertes (métro-bus).*

3. La mise en œuvre de dispositifs innovants, à l'image du partenariat construit entre « la maison du logement »<sup>110</sup> d'Auch, la Mairie d'Auch et la mission locale, qui se positionne en tant qu'interlocuteur privilégié du jeune en formation, arrivant sur Auch et en recherche de logement (temporaire ou non).

## **La restauration**

Le CPER 2007-2013 a dressé le constat d'une sous capacité de restaurants universitaires et d'une nécessité de rénovation pour certains.

Il prévoyait également l'établissement d'une programmation pluriannuelle pour l'amélioration de la restauration universitaire par le CROUS, en privilégiant les sites où le manque est le plus criant (absence de RU ou problèmes de sécurité dans les installations) comme c'est le cas au Mirail, à Rangueil, Figeac Auch et Tarbes.

---

<sup>107</sup> Depuis le 01/07/10, le Cil Interlogement est devenu Groupe Ciléo et regroupe l'ensemble des CIL de Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon

<sup>108</sup> Avoir moins de 30 ans et être bénéficiaire d'une bourse CROUS ou d'une convention de stage, ou d'un CDD ou d'un CDI

<sup>109</sup> Avis du CESER adopté en Assemblée plénière du 5 novembre 2004

<sup>110</sup> Il s'agit d'une association auscitaine, sorte de guichet unique, qui, soutenue par les collectivités, joue un rôle essentiel entre la demande étudiante, les bailleurs privés et les agences. Elle permet la mise à disposition d'une offre de qualité à des tarifs raisonnables, dans des délais très rapides.

## **L'amélioration des transports infrarégionaux**

Dans le cadre du Plan Campus, de nombreux efforts ont été consacrés au domaine du transport, notamment, afin de faciliter les déplacements des étudiants entre les sites universitaires de l'agglomération toulousaine (transports en commun et navettes propres à certains sites).

La Région Midi-Pyrénées accorde une réduction de 50% sur le parcours domicile - lieu d'étude aux étudiants de la région dans le cadre de déplacements effectués via les transports ferroviaires.

Néanmoins, des difficultés se posent lorsque les étudiants et les enseignants chercheurs veulent sortir de l'agglomération toulousaine et se rendre sur d'autres sites universitaires.

C'est par exemple le cas pour se rendre jusque sur le site d'Auch. La liaison ferroviaire est en voie d'amélioration grâce aux investissements de la Région Midi-Pyrénées (réfection des voies, mise en service de la gare multimodale d'Auch, cadencement des trains...) ; toutefois, les durées de trajet restent trop longues voire supérieures à ce qu'elles étaient il y a quelques années et il conviendrait de les réduire.

## **Le développement de la vie sportive des étudiants**

L'absence ou le faible nombre d'infrastructures sportives universitaires pénalise financièrement les étudiants des sites territorialisés qui doivent s'inscrire dans les associations de la ville pour pratiquer une activité physique, lorsque le statut d'étudiant n'est pas pris en compte. Un travail plus étroit avec les associations des étudiants permettrait une meilleure connaissance des opportunités locales. De plus, l'engagement d'une réflexion spécifique avec les clubs, l'Office municipal des sports, les instances municipales en charge des questions sportives et le Conseil Général pourrait dégager des facteurs d'amélioration.

Dans le cadre du plan Campus et pour les étudiants toulousains, il est envisagé la création d'un grand centre sportif dans le centre-ville. Ces nouvelles installations seront ouvertes, d'une part, aux étudiants et chercheurs de l'Université de Toulouse mais également aux sportifs de haut niveau engagés dans des études supérieures ; et d'autre part, aux habitants de la ville eux-mêmes afin de renforcer les interactions ville - Université. Enfin, il est prévu que ces installations soient couplées avec d'autres consacrées à la médecine universitaire.

## **L'accès aux activités culturelles et associatives pour les étudiants**

Il est d'usage que, lors de chaque rentrée, les étudiants soient informés des activités culturelles de la ville (festivals, concerts, animations diverses) que ce soit par le CROUS ou leur université de rattachement au travers des associations d'étudiants qui apportent une plus large palette d'évènements locaux.

Ces initiatives participent à changer l'a priori souvent négatif de l'animation en ville moyenne.

La mise en place d'un site Internet, d'une radio campus, peut aussi offrir aux étudiants l'opportunité de mieux s'approprier leur territoire d'accueil (ex du site internet du CUFR Champollion qui dispose d'une partie « vie étudiante » très bien renseignée ainsi que celui du site d'Auch).

En outre, dans le cadre de la convention cadre signée avec le PRES, la Région Midi-Pyrénées ambitionne de lancer des actions découvertes de l'offre touristique et culturelle régionale en direction des étudiants. Il s'agirait de mettre en place des ateliers universitaires de pratiques amateurs au travers de stages encadrés par des artistes et des professionnels. La région a également pour projet de lancer « la semaine de l'étudiant », sorte de semaine d'accueil du jeune, placé au centre du dispositif et ayant accès à toute sorte d'évènements festifs et découverte dans sa nouvelle ville.



Pour 2010 et pour les actions précitées, la région s'est respectivement engagée à hauteur de 3 000€ pour un budget annuel de 10 000€ et de 25 000€ pour un budget annuel de 110 000€.

### **L'EXEMPLE D'ALBI<sup>111</sup>**

#### *Le « collegium »*

Depuis, le mois d'octobre 2008, la ville d'Albi a créé une instance dénommée *collegium* qui associe les chefs d'établissements de l'ESR albigeois.

Plusieurs commissions ont été créées sur des sujets tels que l'université d'été, l'OVE<sup>112</sup>, la communication, la vie étudiante, etc. Et certaines commissions associent des représentants des étudiants des établissements.

#### *Le « collegium étudiant »*

Initié en parallèle au *collegium*, le *collegium* étudiant a pris en charge notamment une rencontre avec les élus sur la politique de la ville en matière d'ESR et de vie étudiante, pour un accueil officiel de tous les doctorants, organisé un accueil coordonné de tous les primo inscrits.

La ville est très impliquée dans la vie étudiante aux côtés de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) avec laquelle un partenariat fort et ancien a été noué autour de l'engagement citoyen.

Enfin, en matière de vie étudiante, le Conseil Général du Tarn s'attache à intégrer cette dimension dans sa politique départementale culturelle et sportive en favorisant le développement d'animations et d'activités adaptées, en partenariat avec les autres collectivités et les associations tarnaises. Depuis 2007, a été mise en place une aide à la mobilité étudiante afin de favoriser les séjours et les échanges.

### **L'EXEMPLE DE TARBES : De nouvelles missions pour le Centre Universitaire Tarbes Pyrénées (CUTP)**

Le CUTP est une association Loi 1901 créée le 9 juillet 2002 dans le but :

- de faciliter et d'améliorer la vie étudiante, notamment la médecine universitaire, le sport, les transports, une nouvelle offre de logement adaptée à la semestrialisation, donner de nouvelles réponses pour la vie sociale, sportive et culturelle.
- de coordonner les aménagements du site (circulation piétonne, cycliste, automobile et programmes de construction) ;
- d'assurer le suivi du Contrat de Plan Etat-Région : mise en cohérence des différents projets, suivi de la consommation des crédits, ligne haut débit de desserte du pôle universitaire tarbais...

L'objectif principal de cette instance était de favoriser les liens inter établissements pour développer le pôle comme une logique de site. Ce « réseau » a donc permis d'être un interlocuteur unique dans le cadre des négociations avec l'Etat et la Région. Il a aussi permis de doter le pôle tarbais d'équipements communs et complémentaires comme le nouveau gymnase inter universitaire ou encore le futur Centre de Langues.

---

<sup>111</sup> Source : Expérimentation de la DIACT Enseignement Supérieur Recherche - « 20 villes moyennes témoins »

<sup>112</sup> OVE : Observatoire de la Vie Etudiante

## L'amélioration de l'accompagnement social et sanitaire des étudiants

Notre société se doit de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de permettre aux étudiants de conduire et valider leurs études dans les meilleures conditions possibles.

Faire des études supérieures représente un coût financier important. Les ressources des étudiants proviennent essentiellement des trois sources suivantes<sup>113</sup> : l'aide des parents, les aides publiques (bourses et allocation logement) et une activité rémunérée ; or, de plus en plus de familles, et surtout d'étudiants isolés, ne peuvent supporter ce coût.

En 2008, au plan national, 21,8% des moins de 25 ans vivaient sous le seuil de pauvreté<sup>114</sup> (c'est-à-dire avec moins de 949€ par mois), contre 13,8% de la population<sup>115</sup> et 40 % de jeunes de moins de 20 ans bénéficiaient de la CMU.

En ce qui concerne les bourses universitaires, même si les plafonds de ressources retenus pour le calcul du droit à celles-ci ont été augmentés de façon à élargir l'accès des étudiants au système des bourses à la rentrée 2010<sup>116</sup>, cette augmentation ne permet pas, selon toute vraisemblance, de compenser l'explosion des loyers du locatif privé des grandes villes, sans compter la pénurie des chambres étudiantes proposées par le CROUS.

La situation se complexifie encore davantage pour les jeunes d'origine étrangère, souvent dans un plus grand isolement et une plus grande souffrance psychosociale.

Les étudiants sont, en outre, confrontés à des ruptures de droit selon l'âge, surtout après 18 ans et entre 18 et 21 ans plus particulièrement. Les « allocations aux jeunes majeurs » sont de plus en plus difficiles à obtenir auprès des Conseils Généraux qui les ont en charge. En effet, non seulement ces aides varient selon les politiques conduites par les départements, mais les budgets sont de plus en plus resserrés vu l'augmentation des demandes d'aides. Ces allocations viennent en complément des prestations légales (bourses scolaires, allocation logement, etc) et restent plafonnées à l'équivalent du RSA<sup>117</sup>.

Pour subvenir à leurs besoins et avoir quelques ressources financières, ils sont obligés de concilier scolarité et travail. Dans certains cas extrêmes, ils sont confrontés à des abus liés au travail au noir (travail de nuit, dépassements d'horaires, etc.), les filles au risque de violences sexuelles et à la prostitution. Ils ont des problèmes de concentration dans les apprentissages et de fatigue qui les conduisent peu à peu à abandonner leur scolarité.

---

<sup>113</sup> « Le travail des étudiants », avis du Conseil Economique Social et Environnemental - Novembre 2007

<sup>114</sup> Définition INSEE : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les Etats-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50 %, seuil de référence jusque récemment. Le seuil de pauvreté mensuel, en euros constants, en 2008, était de 949€ pour le seuil à 60% et de 791€ pour le seuil à 50%.

<sup>115</sup> Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008

<sup>116</sup> Revalorisation de 3,2% des seuils d'entrées dans le système en 2008, prolongé par une revalorisation de 1,2% en 2009 et de 1,5% en 2010. Ainsi, pour 2010-2011, sont désormais éligibles aux bourses sur critères sociaux, les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 32 930 euros par an. (Source : le Portail de l'étudiant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr))

<sup>117</sup> RSA : Revenu de Solidarité Active

### Une initiative locale intéressante<sup>118</sup>

Sur nos territoires diverses actions se mettent en place. C'est le cas à Auch où un relais avec les services sociaux du département du Gers est désormais possible pour faire face aux situations d'urgence.

Par ailleurs, un groupe de jeunes, désireux de faciliter les échanges avec la population gersoise de tout public (étudiants, assistant de langues étrangère et autres) arrivant de pays étrangers, des DOM-TOM, voire même des départements limitrophes ou non du Gers, ont décidé de créer l'association « Rose des vents » en novembre 2005.

Cette association répond aux difficultés d'isolement, de décalage culturel, de non maîtrise de la langue française, de situation précaire, de besoin d'information et d'orientation des nouveaux arrivants. Le site auscitain subventionne cette association pour l'aider à financer les actions mises en place.

L'animatrice assure un relais avec les services sociaux et les équipes pédagogiques. La mise en place de cours de FLE, d'un relais avec le PRES dans le cadre de la semaine d'accueil des étudiants en octobre, la participation aux actions d'amélioration de la vie étudiante, sont en projets dans le cadre de la dynamique impulsée par l'expérimentation « 20 villes moyennes ».

Notons toutefois qu'à l'échelle régionale, il est difficile d'obtenir des données précises quant aux ressources des étudiants. Le PRES ne dispose pas de plus d'éléments ; l'université Toulouse I, au travers de son Observatoire de la Vie Etudiante, avait conduit une enquête sur les conditions de vie des étudiants, pour l'année 2007- 2008. Il en était ressorti que 40% de ses étudiants exerçaient une activité rémunérée, soit 6 points de plus que la moyenne nationale.

### **La santé des étudiants :**

L'étude menée par l'Union nationale des mutuelles étudiantes régionales (USEM), en partenariat avec la FNORS<sup>119</sup> et le Ministère de la Santé, de la jeunesse et des Sports, portant sur « la santé des étudiants en 2007 » faisait ressortir les éléments suivants :

D'une part, les structures de soins étudiantes sont encore peu sollicitées faute de notoriété : 25,5 % des étudiants connaissent la Médecine préventive universitaire (MPU) et seulement 6,7 % le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU).

D'autre part, les jeunes consultent régulièrement (83,6 % des étudiants ont consulté un professionnel de santé au cours de six derniers mois), souvent à l'occasion de la demande d'un certificat médical pour le sport, d'une demande de contraceptif, d'une infection hivernale ou d'un rappel de vaccin. Dans plus de 84 % des cas, les consultations concernent un médecin généraliste, mais ne donnent pas forcément lieu à un examen global et préventif. Il en résulte une identification souvent tardive des comportements à risque ou des pratiques addictives.

Enfin, parmi les étudiants qui déclarent ne pas avoir consulté, près de 14% mettent en avant les contraintes financières.

Le problème qui se pose, outre l'absence de couverture complémentaire santé, est celui de l'avance des frais des consultations. Celle-ci est particulièrement problématique en cas de dépassement d'honoraires, ce qui est assez fréquent pour les soins gynécologiques et bucco-dentaires. Or, seule la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) dispense les patients de l'avance des frais des consultations. Les autres couvertures complémentaires n'offrent pas cette possibilité.

---

<sup>118</sup>Source : Expérimentation de la DIACT Enseignement Supérieur Recherche - « 20 villes moyennes témoins »

<sup>119</sup> Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé

En 2007, le taux de couverture des jeunes âgés de 16 à 25 ans, hors CMU-C, était compris entre 87 et 83 % selon l'âge ; en incluant la CMU-C, ce taux atteignait une fourchette de 93 à 89 %

Plus de 83 % des étudiants déclarent avoir une mutuelle complémentaire, soit le taux le plus faible de couverture complémentaire santé parmi les différentes tranches d'âge de la population française<sup>120</sup>. Sur les quelques 17% d'étudiants non couverts, la moitié d'entre eux a invoqué des obstacles financiers, tandis que 46,5% estiment ne pas en avoir besoin ou être mal informés.

**Cette situation alarmante devrait préoccuper l'ensemble des acteurs.**

---

<sup>120</sup> 87 % des 18-30 ans sont couverts contre 91 % de l'ensemble des Français âgés de 18 à 70 ans

## **IV LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LES TERRITOIRES DE MIDI-PYRENEES**

### **IV.I Situation de la recherche et de l'innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées**

Midi-Pyrénées fait partie des régions européennes pour lesquelles les dépenses de recherche par rapport au PIB sont importantes<sup>121</sup>. Ces dépenses proviennent en particulier de grosses entreprises des secteurs aéronautique, spatial et pharmaceutique. Une autre partie importante du budget recherche est apportée par l'Etat (Universités, Ecoles, organismes de recherche...).

L'investissement public en matière de recherche est important. Toutefois ce potentiel est mal connu par les entreprises. Il ne débouche pas assez sur de la recherche appliquée et sur du transfert de technologie au profit des entreprises régionales, en particulier les PME/PMI.

Les structures de recherche et les moyens sont concentrés sur l'agglomération toulousaine. Ce potentiel d'excellence peut constituer un atout en termes de visibilité internationale<sup>122</sup>. Mais il n'en demeure pas moins que des liens existent entre les territoires de la région et la métropole et que le potentiel endogène de certains sites, du fait de leur histoire ou du tissu industriel qui s'y est développé, doit être pris en compte pour un aménagement équilibré du territoire.

L'innovation, plus diffuse sur la région n'est pas toujours issue de la recherche fondamentale, elle peut être technologique, mais également de nature commerciale, sociale, ou financière... Elle mérite une attention particulière afin de détecter des « niches » et de soutenir les PME/PMI qui n'ont pas toujours les moyens de se lancer dans des processus longs et coûteux.

#### **a) Décloisonner la recherche, améliorer la lisibilité et la coopération internationale**

Pour que la recherche soit une source de développement elle doit acquérir une certaine lisibilité pour le tissu économique local, social et sanitaire de Midi-Pyrénées. Il faut donc soutenir à la fois la recherche académique, les pôles de compétitivité et renforcer les systèmes de coopération nationaux, européens (Eurorégion Pyrénées Méditerranée, Programme Cadre de Recherche de l'Union Européenne) et internationaux.

**Le CESER considère que le Conseil Régional devrait faciliter les échanges scientifiques à l'international. Le dispositif des Chaires Pierre de Fermat en est un bon exemple et le CESER note avec satisfaction qu'il est reconduit dans le SRESR ainsi que le dispositif d'accueil d'équipes d'excellence. Un nouveau dispositif dénommé « projets dans l'espace européen de la recherche », permettant d'aider à la constitution de consortiums aptes à candidater aux appels à projets de l'Espace Européen de la Recherche est une étape supplémentaire dans la nécessaire ouverture à l'international (Objectif 6 - Mesure 28).**

<sup>121</sup> Confer Annexe 4

<sup>122</sup> Parmi les lauréats du programme de financement national "Investissements d'avenir", plusieurs projets prendront place en Midi-Pyrénées. Cf. [www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)

Pour **favoriser les échanges entre universités, laboratoires et Centres de Recherche**, les Régions de l'Eurorégion se sont engagées à promouvoir la **création de « Chaires Euro campus Pyrénées-Méditerranée »** qui permettent à des enseignants d'assurer des cours dans une université différente de celle à laquelle ils sont rattachés. Elles ont souhaité également **mettre en place des bourses de thèse en cotutelle** au sein de l'Euro campus, et ont décidé de promouvoir des dispositifs de prise en charge des **certifications en langues étrangères**.

Afin de peser au plan européen, **les Régions favoriseront le rapprochement et les interactions entre pôles de compétitivité autour de leurs secteurs d'excellence, pour permettre notamment des réponses communes aux appels à projets de l'Union Européenne**. Elles développeront également les rencontres et connexions entre les post doctorants et le monde de l'entreprise et soutiendront le développement de pratiques communes innovantes en matière de formation professionnelle dans l'enseignement supérieur.

**Comme elles le font au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) qui regroupe les trois Régions françaises, les Autonomies espagnoles frontalières et l'Etat d'Andorre, les Régions devraient soutenir les projets de recherche et d'innovation communs . Ce qui est prévu au titre de l'Objectif 6 du SRESR – Mesure 29 – pour les Appels à Projets dans le cadre de la CTP pourrait ainsi s'appliquer dans le cadre de l'Eurorégion.**

**b) Développer les transferts de connaissances, de compétences, de technologie et leur mise en réseaux**

Il faut développer une véritable culture de l'innovation, en créant des lieux d'échanges entre chercheurs et société civile en renforçant la culture entrepreneuriale de Midi-Pyrénées.

Pour développer cette culture de l'innovation, le CESER rappelle les propositions qu'il a faites au Conseil Régional, dans son Avis sur « l'innovation en Midi-Pyrénées » adopté à l'unanimité le 20 octobre 2010.

**Le Conseil Régional devrait organiser des rencontres professionnelles annuelles ou biennuelles, mettant en relation les porteurs d'idées innovantes et les entrepreneurs intéressés. Il devrait aussi mettre en place des forums régionaux sur l'innovation sociale, réunissant les acteurs sociaux des entreprises du territoire régional, et créer un espace régional de concertation concernant le développement de technologies faisant l'objet de controverses (nanotechnologies, génétique, énergie ...).**

**Pour permettre un meilleur transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME, le CESER, dans son Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME/PMI », adopté le 11 février 2011, propose à l'instar des antennes universitaires « délocalisées », la création de centres de recherches et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les filières.**

Nous avons en région Midi-Pyrénées de nombreux outils à mettre à la disposition du développement de l'innovation et de la veille. Notre pôle académique (toutes disciplines

confondues) est un outil sous-utilisé à ce jour par les entreprises du territoire régional<sup>123</sup>, il offre un support à l'émergence d'innovations.

Le Conseil Régional valorise et met en réseau les plateformes technologiques et les CRITT et favorise les échanges de bonnes pratiques en matière de transfert de technologie.<sup>124</sup>

### c) **Diffuser une culture scientifique et technique sur tout le territoire régional**

La culture scientifique et technique reste peu développée, or elle relève de la culture générale et constitue un outil d'appréciation et d'aide à la décision. Il faut donc contribuer à sa diffusion en diversifiant les publics cibles comme les entreprises qui organisent des visites pour le grand public afin de montrer leur savoir faire, en mobilisant les lycées, les organismes de formation, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et le tissu associatif et en soutenant des manifestations populaires sur tout le territoire.

Le CESER rappelle l'intérêt qu'il porte à ce sujet, développé dans son Avis du 6 novembre 2009, adopté à l'unanimité.

**Le CESER propose à la Région Midi-Pyrénées d'agir dans plusieurs directions, envers les collectivités territoriales, les associations et les acteurs de la Culture Scientifique et Technique (CST), les jeunes et le grand public. Les propositions faites dans un précédent Avis, restent d'actualité.**

**Pour irriguer l'ensemble du territoire le CESER propose à la Région Midi-Pyrénées de susciter l'organisation de manifestations de CST en partenariat avec d'autres collectivités locales, sur l'ensemble du territoire de la région, et de créer une marque et un logo « CST Midi-Pyrénées », pour identifier toutes les actions de CST en région.**

Le CESER note donc avec satisfaction que la diffusion de la culture scientifique et technique fait l'objet d'une action spécifique du SRESR (Objectif 6 – Action 22 – Mesure 36). Le CESER note également, avec intérêt, que le Conseil Régional envisage de valoriser la CST essentiellement comme un travail de réflexion partagée avec les citoyens en lien avec les interrogations soulevées par les grands défis du monde contemporain.

Le Plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique lancé en 2004 et évalué en 2009 a alloué un budget spécifique aux organismes de recherche pour diffuser la CST. Depuis 10 ans, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche consacrent en priorité leurs financements de CST à des opérations de conservation, d'informatisation et de valorisation du patrimoine scientifique.

**Dès lors, la diffusion de la CST faisant partie intégrante des missions de ces établissements, le CESER qui avait fait des propositions en ce sens, note avec satisfaction le travail de mutualisation et de numérisation des données, réalisé par le PRES, ainsi que la diffusion et la mise à jour, sur son site, des divers événements de CST en région.**

---

<sup>123</sup> Confer annexe 5

<sup>124</sup> Confer point e) ci-après.

**d) Soutenir l'innovation, améliorer les dispositifs et accroître la visibilité des territoires**

L'innovation est essentielle pour assurer le rayonnement et la visibilité des formations, des centres de recherche, des entreprises et des territoires qui les abritent. C'est pourquoi il faut en parallèle du soutien apporté à la recherche et aux pôles de compétitivité, soutenir les initiatives innovantes.

Si nous constatons que les centres de recherches publics sont centralisés autour de la métropole régionale, il n'en est pas de même pour les entreprises.

Nous tenons là **un des premiers maillons de la territorialité : l'implantation des entreprises dans diverses zones** selon leur secteur d'activité, leur spécificité, leur histoire.

Par entreprise, il faut entendre aussi les structures de services. Nous constatons que dans tous les secteurs, et dans le souci d'amélioration ou d'optimisation, peut naître une innovation.

**L'innovation n'est pas seulement technologique, elle est aussi à visée sociale, ou environnementale.**

**L'innovation irrigue un territoire puisqu'elle peut naître et s'observer ex nihilo, pour autant que préexiste un besoin à satisfaire, un produit à inventer ou perfectionner, un service à formaliser.**

**L'innovation, beaucoup plus diffuse que la recherche, doit être encouragée sur l'ensemble du territoire.** Elle n'est pas liée à un établissement public ou privé, elle est souvent issue d'une entreprise ou du croisement des compétences entre une entreprise et un centre de recherches.

**Le CESER, conscient du fait que l'innovation, formidable levier de croissance, est au cœur des politiques économiques et de l'emploi, préconisait diverses mesures dans son Avis sur « l'innovation en Midi-Pyrénées » adopté le 20 octobre 2010 :**

- **Améliorer l'efficacité du dispositif régional de soutien à l'innovation.**  
Le CESER propose la **création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Economique Durable**, en fusionnant Midi-Pyrénées Expansion (MPE) et Midi-Pyrénées Innovation (MPI) et en y associant l'incubateur. La fusion de ces structures est nécessaire pour faire des économies dans les coûts de fonctionnement et surtout pour permettre une plus grande efficacité d'action,
- **Le Conseil Régional devrait prendre l'initiative de doter la région d'un nouveau fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes, il s'agit de répondre à une demande forte des PME.**
- **Il convient de renforcer l'incubateur Midi-Pyrénées** pour permettre des améliorations en amont (détection, évaluation), pendant l'incubation (accompagnement plus actif), en aval (post incubation en lui donnant les moyens d'accompagner plus longtemps les projets sortis de l'incubateur),
- **Mettre en place un Comité d'Évaluation des politiques régionales de l'innovation s'appuyant sur des indicateurs régionaux spécifiques.**



• **Mettre en place une batterie d'indicateurs spécifiques.**

**Les brevets sont des indicateurs connus de l'innovation. Il faudrait en mesurer d'autres, par exemple, les revenus de licence, le nombre d'entreprises innovantes créées et le nombre d'emplois générés, l'insertion des doctorants dans nos entreprises régionales.**

Par ailleurs, comme l'a mis en évidence la **Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI)** définie et mise en œuvre par l'Etat et la Région, à la demande de la Commission Européenne, la césure est encore trop importante entre la formation, la recherche et le tissu économique en particulier pour les PME et les PMI, sachant que 93% des entreprises de la région Midi-Pyrénées sont des entreprises de moins de 20 salariés.

En mars 2011, le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la SRI, depuis un an, préconisait diverses mesures destinées à **faciliter l'accès au marché des PME innovantes. Des pistes de progrès avaient été identifiées :**

- « Envoyer des messages simples, stables et prévisibles pour sécuriser le processus de l'innovation
- Financer les phases de développement des entreprises
- Nouer des solidarités sur le territoire
- Evaluer pour mieux décider d'agir ».

**Pour favoriser le développement de l'innovation, le CESER rappelle le rôle essentiel joué par les sites de recherche existant sur l'ensemble du territoire régional.**

Les plateformes d'innovation<sup>125</sup> peuvent permettre de mener à bien des projets de recherche et développement à fortes retombées économiques, pouvant aller jusqu'à la phase d'industrialisation et de mise sur le marché. En région Midi-Pyrénées c'est le cas par exemple de : Fahrenheit (domaine de la thermique) à Toulouse Montaudran (31), Odyssée (fractionnement végétal) à Auzeville (31), ValThera (traitement et valorisation non alimentaire essentiellement thermique des déchets agricoles) et MIMAUSA mise en forme des matériaux aéronautiques (composites et métalliques) à Albi (81).

Comme indiqué précédemment, le CESER avait proposé la création de centres de recherche et d'innovation décentralisés en lien avec les filières ; le CESER note avec satisfaction que le SRDE<sup>126</sup> prévoit l'aide au montage de structures de proximité répondant à ce besoin (Fiche 44 – dispositif commun SRDE/SRESR, ainsi que Fiches 45 et 46).

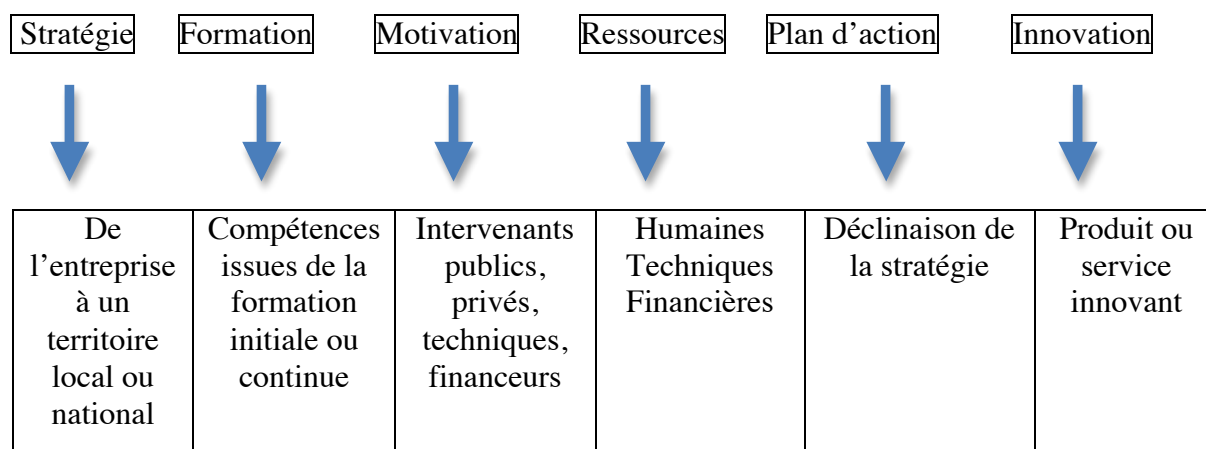
Cependant des structures existent (ex : CRITT, plateformes technologiques, plateformes d'innovations). Les partenaires sont mobilisés et leurs missions leur permettent d'agir sur le territoire. Il conviendrait de recenser ces structures pour les faire mieux connaître et pour éviter les duplications.

**L'objectif de densifier le réseau des structures support de l'innovation est clairement affiché dans le SRDE. Le CESER souhaite que la Région Midi-Pyrénées veille à la cohérence et à la coordination de l'ensemble du dispositif, en s'assurant que les éléments contributifs de l'innovation, tels que rappelés dans le schéma ci-après, soient bien pris en compte.**

<sup>125</sup> [www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr)

<sup>126</sup> SRDE : Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de la Recherche

### **Eléments contributifs illustrant l'innovation :**



#### **e) Contribuer à un aménagement durable et équilibré du territoire**

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation doivent avoir les moyens de contribuer au développement économique durable et à la diversification des activités dans l'ensemble du territoire régional.

Si l'on constate une concentration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'agglomération toulousaine, il n'en demeure pas moins que certains autres sites, présents en région développent des activités de recherche et de transfert sur leur territoire en lien dans certains cas avec la métropole régionale.

Le développement de la recherche sur ces sites en région devrait être prioritairement conclu d'une part en intégrant au mieux les spécialités locales, dans une logique d'ancrage territorial, et d'autre part en identifiant des thématiques spécifiques aux sites permettant d'envisager l'intégration du potentiel dans une logique d'excellence au niveau régional, comme c'est le cas à Albi et Tarbes.

Le Conseil Régional est compétent en matière de construction, d'entretien et d'équipements pédagogiques des Lycées, il intervient également, aux côtés de l'Etat, dans le financement des huit Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT). Il a de plus, la compétence en termes d'aménagement du territoire régional en lien avec les Conseils Généraux et les autres collectivités territoriales de Midi-Pyrénées.

**Le Conseil Régional dans le cadre de ses compétences intervient sur les plateformes technologiques dans les lycées. Une mise en réseau basée sur leurs complémentarités est souhaitable à l'image du recensement effectué dans les lycées, dans le secteur du bâtiment incluant les PFT mobilisables dans le domaine du bois .**

**Le CESER demande à la Région d'effectuer ce travail d'analyse et de mise en réseau des complémentarités entre toutes les PFT dans les lycées, en lien avec les CRITT financés par l'Etat et la Région au titre du Contrat de projet.**

Les CRITT ont une activité importante en matière de transfert de technologie.

**Dans la mesure où 75% de l'activité des CRITT profite aux PME, le CESER souhaite que l'inter-CRITT, situé à l'INSA, et qui fédère les 8 CRITT présents en région joue réellement son rôle fédérateur afin de développer des synergies et des complémentarités et satisfaire au mieux la demande industrielle et artisanale sur tout le territoire.**

#### IV.II PROPOSITIONS

**Proposition 1 : Décloisonner la recherche, améliorer la lisibilité et la coopération internationale**

**Le CESER considère que le Conseil Régional devrait faciliter les échanges scientifiques à l'international.** Le dispositif des Chaires Pierre de Fermat en est un bon exemple et le CESER note avec satisfaction qu'il est reconduit dans le SRESR ainsi que le dispositif d'accueil d'équipes d'excellence. Un nouveau dispositif dénommé « projets dans l'espace européen de la recherche », permettant d'aider à la constitution de consortiums aptes à candidater aux appels à projets de l'Espace Européen de la Recherche est une étape supplémentaire dans la nécessaire ouverture à l'international (Objectif 6 - Mesure 28).

**Proposition 2 : Soutenir les projets interrégionaux**

Comme elles le font au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) **les Régions devraient soutenir les projets de recherche et d'innovation communs.** Ce qui est prévu au titre de l'Objectif 6 du SRESR – Mesure 29 – pour les Appels à Projets dans le cadre de la CTP pourrait ainsi s'appliquer dans le cadre de l'Eurorégion.

**Proposition 3 : Favoriser le transfert des innovations vers le monde économique et la société en général.**

Le Conseil Régional devrait **organiser des rencontres professionnelles** annuelles ou biannuelles, mettant en relation les porteurs d'idées innovantes et les entrepreneurs intéressés.

- Il devrait aussi **mettre en place des forums régionaux sur l'innovation sociale**, réunissant les acteurs sociaux des entreprises du territoire régional.
- Le Conseil Régional devrait **créer un espace régional de concertation concernant le développement de technologies faisant l'objet de controverses** (nanotechnologies, génétique, énergie...).

**Proposition 4 : Diffuser les résultats de la recherche et de l'innovation sur tout le territoire régional.**

Pour permettre un meilleur transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME, le CESER, propose à l'instar des antennes universitaires « délocalisées », la **création de centres de recherches et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les filières.**

**Proposition 5 : Diffuser une culture scientifique et technique sur tout le territoire régional.**

Le CESER propose à la Région Midi-Pyrénées d'agir dans plusieurs directions, envers les collectivités territoriales, les associations et les acteurs de la Culture Scientifique et Technique (CST), les jeunes et le grand public.

**Pour irriguer l'ensemble du territoire le CESER propose à la Région Midi-Pyrénées de :**

- **Susciter l'organisation de manifestations de CST** en partenariat avec d'autres collectivités locales, sur l'ensemble du territoire de la région,
- **Créer une marque et un logo « CST Midi-Pyrénées »**, pour identifier toutes les actions de CST en région.

**Proposition 6 : Soutenir l'innovation, améliorer les dispositifs et accroître la visibilité des territoires**

- **Améliorer l'efficacité du dispositif régional de soutien à l'innovation.**

Le CESER propose la **création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Economique Durable, en fusionnant Midi-Pyrénées Expansion (MPE) et Midi-Pyrénées Innovation (MPI) et en y associant l'incubateur.** La fusion de ces structures est nécessaire pour faire des économies dans les coûts de fonctionnement et surtout pour permettre une plus grande efficacité d'action,

- Le Conseil régional devrait prendre l'initiative de doter la région d'un **nouveau fonds d'amorçage ambitieux** pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes, il s'agit de répondre à une demande forte des PME.
- Il convient de **renforcer l'incubateur Midi-Pyrénées** pour permettre des améliorations en amont (détection, évaluation), pendant l'incubation (accompagnement plus actif), en aval (post incubation en lui donnant les moyens d'accompagner plus longtemps les projets sortis de l'incubateur),
- **Mettre en place un Comité d'Evaluation des politiques régionales de l'innovation** s'appuyant sur des indicateurs régionaux spécifiques.
- **Elaborer une batterie d'indicateurs spécifiques.** Les brevets sont des indicateurs connus de l'innovation. Il faudrait en mesurer d'autres, par exemple, les revenus de licence, le nombre d'entreprises innovantes créées et le nombre d'emplois générés, l'insertion des doctorants et des jeunes docteurs dans nos entreprises régionales.

**Proposition 7 : Contribuer à un aménagement durable et équilibré du territoire**

Le Conseil Régional dans le cadre de ses compétences intervient sur les plateformes technologiques dans les lycées. Une mise en réseau basée sur leurs complémentarités est souhaitable à l'image du recensement effectué dans les lycées, dans le secteur du bâtiment incluant les plateformes technologiques (PFT) mobilisables dans le domaine du bois.

• **Le CESER demande à la Région Midi-Pyrénées d'effectuer ce travail d'analyse et de mise en réseau des complémentarités entre toutes les PFT et les plateformes d'innovations, en lien avec les CRITT financés par l'Etat et la Région au titre du Contrat de projet.**

• **Le CESER souhaite que l'inter-CRITT, situé à l'INSA, et qui fédère les 8 CRITT présents en région joue réellement son rôle fédérateur afin de développer des synergies et des complémentarités et satisfaire au mieux la demande industrielle et artisanale sur tout le territoire.**



## V LE ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS EN REGION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### V.I Les établissements universitaires et le PRES « Université de Toulouse »

#### a) Les difficultés rencontrées

##### Le contexte législatif

Les réformes successives n'ont pas facilité les missions du PRES dans le paysage universitaire. En effet, l'éclatement institutionnel, géographique et académique du système français de recherche et d'enseignement supérieur se traduit par une double coupure, entre universités et grandes écoles, d'une part, entre établissements d'enseignement supérieur et grands organismes publics de recherche, d'autre part. On compte aujourd'hui, en France, 83 universités et 225 écoles en France.

De plus, les réformes législatives de l'enseignement supérieur intervenues en 1968 et 1984, puis les politiques d'aménagement du territoire des années 80 et 90<sup>127</sup> ont conduit à disséminer des établissements sur un grand nombre de sites, tant principaux que secondaires, et à multiplier les formations.

Depuis 2006, d'abord avec le pacte pour la recherche, puis avec la loi sur l'autonomie des universités et la réorganisation de la recherche en août 2007, d'autres réformes essentielles ont été engagées.

Toutes vont dans le même sens : consacrer et affirmer l'autonomie des différents acteurs universitaires tout en inventant de nouvelles formes de coopération et de rapprochement entre ses différentes composantes. Logique que renforce encore le plan campus et les appels à projets liés au Plan d'Investissements d'Avenir.

##### Les divergences de point de vue entre universités et PRES

Le site toulousain entretient des relations internationales nombreuses et actives, ce qui lui confère une certaine force et attractivité, mais ces relations sont surtout le fait d'individualité ou de laboratoires. Même si la situation varie d'un établissement à un autre, nous ne pouvons que constater des initiatives et des lieux de décision éparpillés qui ne concourent pas à affirmer une véritable visibilité internationale fruit d'une politique cohérente.

En effet, les grands systèmes universitaires **ont des fondements culturels puissants, fruits d'une histoire ancienne**. Chacun tient ainsi fortement à **garder le contrôle sur les demandes d'habilitations des diplômes nationaux, et donc sur les contenus des maquettes pédagogiques ainsi que sur les affectations des personnels enseignants**.

Les universités jouissent en effet de l'autonomie pédagogique. Le contenu des programmes, les programmes de recherche, les méthodes pédagogiques et les modalités de contrôle des

---

<sup>127</sup> Dont le plan « Université 2000 » a été une des manifestations pour répondre au choc démographique : le nombre d'étudiants est passé de 1,3 millions en 1985-1986 à 2,1 millions en 1997-1998.

connaissances sont fixées par les Etablissements Publics à caractère Scientifique et Culturel (EPSC), ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) n'ayant pas ce statut<sup>128</sup>.

**Les universités disposent, par ailleurs, de l'autonomie financière**, dans le cadre d'un crédit global de fonctionnement, qu'elles sont chargées de répartir ; le contrôle financier ne s'exerce qu'*a posteriori*.

Ces trois éléments complémentaires représentent les véritables clés d'un développement des formations universitaires et de la recherche sur les territoires. Des clés que le PRES ne détient pas plus aujourd'hui que ne les détiendra demain la future université fédérale.

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait que le PRES actuel, dénommé PRES « Université de Toulouse » devienne le régulateur de l'offre de formation du territoire. En étant reconnu par ses membres comme l'interlocuteur unique et fédérateur de l'ensemble des établissements de la région, le PRES « Université de Toulouse » porterait seul les demandes d'habilitation des diplômes des universités de la région auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**

**Cette initiative permettrait d'éviter la concurrence qui existe actuellement entre les différents établissements présents sur le territoire, mais aussi de présenter aux étudiants une offre de formation globale et coordonnée sur l'ensemble de Midi-Pyrénées.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait par la même qu'un référentiel national des diplômes soit instauré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, tant pour les niveaux Licences (L) que Master (M).**

**Cela permettrait notamment de favoriser les demandes de certification de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les diplômes du supérieur car actuellement, chaque établissement relevant de l'enseignement supérieur définit encore ses propres modalités d'application de la VAE et ce malgré l'existence du point relais conseil VAE Enseignement Supérieur<sup>129</sup>, et de son portail internet qui est le résultat d'un travail collectif entre le PRES Université de Toulouse, la Région Midi-Pyrénées et les différentes universités et écoles d'ingénieurs et le CNAM .**

<sup>128</sup> Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur – Titre II, article 3

<sup>129</sup> Pour plus d'informations : [www.vaesup-mip.info](http://www.vaesup-mip.info)



## **La délicate question de la labellisation des enseignements par les établissements en réponse à la notion « d'excellence »**

La loi d'août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a renforcé l'autonomie des universités. Elles peuvent désormais : bâtir un projet d'établissement, faire des choix stratégiques, mener une véritable politique de recrutement, gérer un budget global et assurer une nouvelle mission d'insertion professionnelle des étudiants par exemple.

L'université continue à délivrer **des diplômes nationaux** inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ce caractère national intangible du diplôme qui lui confère une valeur sur l'ensemble du territoire doit absolument demeurer selon le CESER de Midi-Pyrénées.

Cependant, nul ne peut ignorer la concurrence qui existe entre les établissements ; certaines universités jouant la carte de l'hyperspécialisation et de la formation de l'élite de la nation afin de s'inscrire dans la logique des classements internationaux, qui même s'ils ne reflètent qu'imparfaitement la réalité ont un impact réel et fort sur les établissements d'enseignement supérieur français<sup>130</sup> ; l'objectif final étant de donner une plus grande visibilité du système universitaire français à l'international.

Ainsi, même s'il existe une demande aussi bien des entreprises que des universités, voire des étudiants eux-mêmes et de leurs familles<sup>131</sup>, **le CESER continue à affirmer qu'une différenciation des diplômes universitaires pourrait alimenter certaines dérives et pénaliserait les étudiants des sites les moins bien « quotés » au regard de tous les classements, internationaux ou nationaux.** Au final, comme le CESER l'avait souligné dans son avis sur « les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées », cette sélection s'effectuerait toujours au dépend des mêmes : les plus défavorisés socialement et financièrement.

## **Des PRES aux missions encore trop étriquées**

Comme l'a souligné la Cour des Comptes<sup>132</sup>, « les contextes locaux, les intérêts et les réticences » des universités membres ont conduit à ce que celles-ci ne délèguent que peu de fonctions ou uniquement des fonctions mineures aux PRES.

Le PRES Université de Toulouse ne pourra prendre tout son sens que dès lors qu'il sera véritablement reconnu par l'ensemble des acteurs comme cadre de travail collectif et porteur de compétences transférées par ses membres. **Le PRES est devenu l'interlocuteur de l'Etat et de la Région en adoptant son plan quadriennal. Son rôle doit être renforcé pour lui permettre de développer l'enseignement supérieur et la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées. A cette fin le CESER de Midi-Pyrénées propose que le PRES exerce un pouvoir de régulation sur les habilitations, les maquettes pédagogiques et la gestion des postes.**

Une véritable réflexion sur une gouvernance partagée et sur la définition d'intérêts stratégiques communs s'impose.

---

<sup>130</sup> Source : Rapport d'information du Sénat « Enseignement supérieur : le défi des classements » - juillet 2008

<sup>131</sup> Pour un développement sur l'importance du diplôme dans notre société française cf. « les sociétés et leur école » par François DUBET, Marie DURU-BELLAT, Antoine VÉRÉTOUT - éditions du Seuil - 2010

<sup>132</sup> Rapport public annuel 2011 de la Cour des Comptes - « Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) : un second souffle nécessaire » - février 2011

Construire un véritable maillage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sera envisageable que lorsque sera mise en place une réelle et efficiente complémentarité entre d'une part, les universités et les sites délocalisés et, d'autre part, les universités et le PRES. Comme nous allons le voir, c'est d'ailleurs en ce sens que le PRES Université de Toulouse est en train d'évoluer.

### **L'évolution juridique du PRES actuel**

La diversité de l'organisation spatiale des universités dans les régions, la volonté affichée de laisser les initiatives partir des acteurs de terrain et les relations historiques entre universités ont logiquement abouti à un paysage universitaire français très diversifié. Cependant, trois types de PRES ont pu être schématiquement distingués<sup>133</sup> :

- Le PRES métropolitain qui peut être la bonne réponse pour une grande région disposant de plusieurs grandes villes universitaires avec des thématiques et des pôles de compétitivité distincts comme Lyon, Bordeaux, Toulouse ou Nancy.
- Le PRES régional qui peut être privilégié pour une grande région ne disposant que d'une grande ville universitaire ayant une dynamique économique centrée sur une thématique forte ou pour une petite et moyenne région. Ce type de PRES, en associant l'ensemble des villes moyennes de la région, concilie développements universitaire et économique; tel est le cas, par exemple, de l'Université Européenne de Bretagne ou de l'Université Lille-Nord de France.
- Et le PRES interrégional qui serait envisageable pour les petites et moyennes régions, une fois les PRES régionaux ou les coopérations régionales établis et sur la base d'une logique économique commune aux régions concernées (condition non évidente à réunir).

D'autres sites sont dans des situations variables. Les universités de Strasbourg ont par exemple fait clairement le choix de privilégier leur fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et il semblerait même que la constitution d'un EPCS avec l'université de Haute-Alsace à Mulhouse soit sur le point d'aboutir après trois années d'après négociations<sup>134</sup>.

### **Pour sa part, le PRES « Université de Toulouse » souhaite aujourd'hui accéder à une nouvelle phase de son processus d'évolution pour devenir l' « Université Fédérale de Toulouse » (UFT).**

Le PRES Université Fédérale de Toulouse (UFT) serait un EPCS, qui aurait vocation à fédérer l'ensemble des institutions académiques de Toulouse et Midi-Pyrénées en partenariat avec les clusters de l'innovation, les institutions scientifiques nationales et internationales, l'État et les collectivités territoriales. Sa structuration tripartite, de type « fédéralisme à trois étages », serait la suivante : un sénat académique, un conseil d'administration et un comité d'orientation de site

Toulouse-IDEX serait, pour sa part, une pierre à l'édifice de l'Université de Toulouse car en prenant la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS), il se verrait confier par l'UFT la gestion du périmètre d'excellence et de son évolution, plus particulièrement par la sélection des projets.

---

<sup>133</sup> Etude sur la politique et la qualification des sites d'enseignement supérieur menée par le cabinet conseil Kata lysé pour la DATAR, anciennement DIACT, en 2006

<sup>134</sup> Source : décision du Conseil d'administration de l'université de Haute-Alsace (Mulhouse) qui s'est prononcé, le 15 mars 2011, en faveur d'un rattachement à l'université de Strasbourg (UdS) par 23 voix sur 24.

La gouvernance de la FCS s'appuierait quant à elle sur un conseil d'évaluation scientifique et d'un conseil d'administration.

## **b) Les pistes d'évolution du PRES**

Toute la difficulté, qui fait aussi la richesse et un des grands défis du PRES, serait d'arriver à fédérer chacun de ses établissements membres et d'être doté d'attributions reconnues par ces derniers. L'enjeu est de respecter l'identité propre de chaque membre sans tomber pour autant ni dans une logique de « marque » et une course dévastatrice vers « l'excellence » qui nierait le caractère national des diplômes, ni dans une logique d'uniformisation et de perte de qualité. L'enjeu est aussi de dépasser les visions étriquées pour réussir un travail de réseau conciliant des exigences de visibilité internationales, d'innovation avec celles d'un développement régional et d'un accès démocratique à l'enseignement supérieur.

Le PRES doit devenir l'interlocuteur de référence lors des négociations stratégiques avec l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

Un des premiers obstacles pour le PRES sera de mettre en place une stratégie pour arriver à s'imposer auprès de chaque autorité de tutelle des établissements, caractéristique propre à Toulouse. Cela passe du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche pour l'INPT ou les universités, au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour l'Ecole Vétérinaire de Toulouse, en passant par la Culture pour l'Ecole d'architecture ou celui de la Défense pour l'ISAE ; pas moins de six administrations différentes, avec chacune sa culture et son mode de fonctionnement propres, à faire avancer ensemble !

Notons l'initiative intéressante de l'INP de Toulouse qui, en rattachant à ses 3 écoles fondatrices l'ENIT de Tarbes, l'Ecole Vétérinaire de Toulouse, l'Ecole d'ingénieurs de Purpan et l'Ecole Nationale de Météorologie (ENM), est un exemple « d'université d'écoles » multi-tutelles.

Les « investissements d'avenir » qui exigent des démarches de mutualisation et de regroupement offrent ainsi l'occasion de conforter le rôle du PRES en tant que structure porteuse des projets formés dans le cadre de ces « investissements d'avenir ».

Avec une part de 21,9 millions d'euros, sur un total de 35 millions d'euros, l'enseignement supérieur et la recherche sont clairement la première priorité de cet emprunt. De plus, certaines des actions, plus particulièrement au sein du programme « pôles d'excellence » doté de 15,35 millions d'euros, concernent directement les regroupements dans l'enseignement supérieur.

Néanmoins, le rôle du PRES dans le portage des *investissements d'avenir* dépendra beaucoup de la volonté commune des porteurs de projets mais aussi, et surtout, de l'Etat, financeur.

### **Associer davantage l'ensemble des « membres associés »<sup>135</sup> du PRES :**

Il apparaît fondamental que toutes les structures d'enseignement supérieur et de recherche présentes sur le territoire soient associées aux décisions prises par le PRES, notamment en terme de demande d'habilitation des diplômes, et surtout qu'elles y trouvent véritablement leur place.

Force est de constater que certains membres du PRES « Université de Toulouse » se retrouvent à l'écart du processus du PRES qu'ils soient toulousains ou non. Ces acteurs se retrouvent bien souvent « oubliés » lorsque des décisions sont prises par les membres fondateurs toulousains.

Le PRES « Université Fédérale de Toulouse » devra se positionner comme le véritable coordonnateur de la politique d'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble de son territoire et capable de mettre en réseau les différents projets dont il est porteur. Cela contribuerait à une plus grande visibilité et une meilleure cohésion d'ensemble.

Certaines collectivités, et notamment les « villes moyennes », pourraient être associées d'autant plus qu'elles apportent un financement non négligeable en matière d'enseignement supérieur et la recherche. L'enjeu pour ces villes moyennes serait d'arriver à constituer des relations avec cette instance en privilégiant une approche territoriale.

L'agglomération, de par ses compétences en matière urbanistiques et de transports collectifs urbains peut permettre de répondre à la problématique de la vie étudiante et de l'accueil des enseignants-chercheurs.

Ainsi, le Grand Tarbes, par exemple, a pour projet de prendre une part active au PRES en intégrant le département « Valorisation » de celui-ci.

### **Sans oublier les personnels de ces établissements, en premier lieu les enseignants, et les étudiants**

Les personnels des établissements, que ce soit les personnels BIATSS, les enseignants, chercheurs ou non, mais au-delà, les étudiants, sont les véritables forces vives de ces sites d'enseignement supérieur et de recherche.

Sans eux, rien ne serait possible. Il apparaît donc nécessaire qu'ils se sentent davantage concernés par le bon fonctionnement et l'évolution du PRES.

Cela pourrait s'envisager au travers de lieux démocratiques de participation et d'expression au sein de cet ensemble.

---

<sup>135</sup> Les membres associés du PRES « Université de Toulouse » sont : le Centre Universitaire JF Champollion, l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan, l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile, l'Ecole de Formation Agronomique, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, le Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Toulouse et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et conférer annexe 2.

Source : [www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr) (statuts du PRES).

**Le PRES est en pleine évolution et a hérité d'une situation complexe. Malgré ce contexte, les actions qu'il a accomplies en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour notre région sont déjà importantes.**

**Même si la priorité actuelle du PRES Université de Toulouse reste de répondre aux différents appels à projets dans le cadre du Plan d'Investissements d'Avenir, aujourd'hui le temps presse !**

**Des décisions qui engagent l'avenir des sites en région doivent être prises rapidement car ils doivent, eux aussi, pouvoir bénéficier des retombées des appels à projets pour élargir le périmètre actuel de l' « excellence » régionale.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite, à terme, un PRES très différent de sa configuration actuelle. Il s'agirait d'un PRES encore renforcé par une forme de gouvernance nouvelle qui doit dépasser la concentration du pouvoir autour des membres fondateurs par une avancée démocratique avec la présence des représentants des collectivités territoriales, de sites territorialisés - au travers, notamment, de la création d'un comité des sites déjà envisagés par le PRES - de représentants élus des usagers et des personnels.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite aussi un PRES renforcé par des attributions clairement transférées, condition indispensable pour l'affirmation d'une politique plus cohérente de la future Université Fédérale de Toulouse.**

**Le Recteur de l'Académie de Toulouse encourage d'ailleurs les universités de Toulouse à se rapprocher et à construire ensemble l'Université Fédérale de Toulouse, tout en définissant précisément les compétences qu'elles lui transféreront.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite, pour sa part, voir figurer, dans les nouvelles attributions du PRES, la politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le rôle de régulation de l'offre de formation sur des territoires de la région. A cet égard, le CESER de Midi-Pyrénées souhaite que le PRES soit l'interlocuteur direct de l'Etat et de la Région sur le futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) et ses diverses conséquences en matière notamment de politiques de sites et de contrats de sites.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées se félicite d'ailleurs que le CUFR Champollion propose, lui aussi, de faire du PRES Université de Toulouse l'organe de coordination approprié de la stratégie régionale des sites<sup>136</sup>. Grâce à son futur comité de sites, le PRES régulerait et coordonnerait les projets de sites qui émergeront.**

---

<sup>136</sup> Projet stratégique d'établissement du CUFR Champollion, présenté en Conseil d'Administration le 26/05/11

**Le CESER de Midi-Pyrénées propose aussi que la dénomination actuelle du PRES Université de Toulouse évolue vers le PRES « Université Fédérale de Toulouse – Midi-Pyrénées ».**

**En effet, le CESER de Midi-Pyrénées considère que la dénomination du PRES doit prendre en compte l'aspect territorial de sa politique. Une appellation « Université Fédérale de Toulouse – Midi-Pyrénées » permettrait à la fois une identification régionale sans nuire à une bonne visibilité internationale.**

**Enfin, le CESER de Midi-Pyrénées souhaite que le PRES Université de Toulouse se dote d'un Observatoire de la Vie Etudiante en Midi-Pyrénées afin qu'il soit désormais possible de disposer de données précises sur les étudiants de Midi-Pyrénées (ressources, conditions de vie, logement, santé,...) et définies selon des critères communs à l'ensemble des établissements universitaires de la région.**

**Les informations recueillies pourraient alimenter la banque de données de l'Observatoire Régional de la Jeunesse de la Région Midi-Pyrénées que nous préconisons déjà dans notre avis sur « Quelle politique de Jeunesse pour la Régional Midi-Pyrénées ? »<sup>137</sup>.**

**Il s'agirait en effet d'une « banque de données régionales » sur l'ensemble des questions qui concernent les jeunes ; la mise en réseau des données et des acteurs serait pilotée par la Région Midi-Pyrénées au travers de cet Observatoire.**

**Cela permettrait de pouvoir disposer de données régionales communes, mesurables et surtout comparables.**

---

<sup>137</sup> Avis voté en Assemblée Plénière le 5 novembre 2004

## V.II La Région Midi-Pyrénées

### a) Son intervention dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pendant une longue période, l'enseignement supérieur et la recherche ont constitué des politiques exclusives de l'Etat, ce qui a notamment été conforté par les lois successives de la décentralisation. Pourtant, aujourd'hui, le nombre des acteurs qui s'impliquent activement et ont des exigences en la matière n'a cessé de croître.

L'Etat continue à fixer les finalités des politiques de formation supérieure et à poser le cadre général dans lequel les universités doivent s'inscrire. Il détermine les diplômes nationaux, les règles de recrutement des personnels des universités et fixe le montant des droits d'inscription. Enfin, il exerce un contrôle financier des universités *a posteriori*.

### L'intervention des régions et de la Région Midi-Pyrénées plus particulièrement

Même si aucun texte ne leur donne de responsabilité propre dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le rôle des régions est important. Ainsi, dans les faits, les régions structurent et affichent des priorités en matière d'enseignement supérieur et de recherche en se basant d'une part sur leur volonté propre d'agir, et d'autre part, sur leur compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement économique et leur volonté de rapprocher cette politique avec celle de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette volonté politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche trouvait déjà sa concrétisation en Midi-Pyrénées au travers d'actions visant à promouvoir la recherche ou à améliorer l'accueil des étudiants<sup>138</sup> telles que :

- Le financement de gros équipements de recherche dans et hors cadre du CPER,
- des aides financières directes aux équipes de recherche, notamment pour financer des projets entre laboratoires de recherche et entreprises,
- les Chaires d'excellence Pierre de Fermat, chaires annuelles de recherche destinées à accueillir des chercheurs de très haut niveau,
- des aides aux manifestations scientifiques internationales,
- des bourses de thèse avec l'allocation de recherche doctorants et post-doctorants,
- des bourses d'aide à la mobilité pour les étudiants avec :
  - les bourses régionales d'études et de stages à l'étranger
  - les Chèques Eurocampus, Coopération Décentralisée, Pegasus et Humanitaire,
  - et le dispositif spécifique européen Erasmus « stages sanitaire et social » pour des stages obligatoires en Europe dans le cadre de ces formations sanitaires et sociales
- et la mise en place et le soutien aux plateformes technologiques dans les lycées technologiques et professionnels - publics et privés - mais aussi les lycées agricoles

Cette liste n'est, bien sûr, pas exhaustive.

---

<sup>138</sup> Les mesures phares de la région dans ce domaine ont été développées dans notre chapitre « Promouvoir une réelle politique de site et de la vie étudiante » et toutes les conditions des aides qui suivent sont développées sur le site internet de la Région Midi-Pyrénées : <http://www.midipyrenees.fr/>

La Région Midi-Pyrénées a également adopté un schéma régional des formations sanitaires et sociales en mars 2007 qui tient compte des besoins d'emploi des deux filières dont les problématiques sont de plus en plus communes, et de leur répartition sur les territoires : intégrer les formations sanitaire et social comme un outil d'aménagement du territoire (égalité d'accès aux niveaux de formation, rôle dans la dynamique local, etc.).

Sur Albi, cette politique régionale concerne les lycées bien entendu et le CUFR Champollion avec la construction de nouveaux bâtiments : logement universitaire, gymnase, avec la rénovation des bâtiments anciens, du restaurant universitaire, de la Maison de la recherche, etc., en partenariat avec les autres collectivités locales et l'Etat. Elle a été élargie aux établissements sanitaires et sociaux qui ont besoin de moyens nouveaux.

### **La construction du SRESR (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)**

A partir des lois Pasqua (1995)<sup>139</sup> et Voynet (1999)<sup>140</sup>, l'élaboration des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche résulte d'une réflexion sur l'implantation des structures d'enseignement supérieur sur le territoire, le maillage territorial par ces structures, et les coopérations intra ou interrégionales entre les établissements.

Les schémas des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche construits par la DATAR ont marqué la nécessité pour l'enseignement supérieur et la recherche de s'inscrire dans la problématique d'aménagement du territoire au terme de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ce schéma vise à contribuer à réguler la tension entre une conception de l'évolution de l'offre de formation guidée par le souci de répondre à la demande sociale, au risque d'une importante dispersion sur le territoire et une conception liée à la recherche de visibilité et de compétitivité internationale, portant la menace d'une excessive concentration. Ce schéma cherche aussi à assurer une organisation plus cohérente de l'enseignement supérieur en articulant mieux les grands centres universitaires pluridisciplinaires et les autres implantations d'enseignement supérieur.

En élaborant des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le modèle initié par la région Rhône-Alpes en 2005, les régions sont devenues elles aussi des acteurs importants des politiques de site en matière d'enseignement supérieur.

Une dizaine d'entre elles, à l'instar de Midi-Pyrénées, ont d'ailleurs déjà conclu des contrats d'objectifs avec les PRES.

Les régions associent des moyens financiers conséquents aux domaines de l'enseignement supérieur et la recherche par le biais de Contrats de Plan Etat-Région (CPER), eux-mêmes articulés avec les fonds structurels européens. Pour la période 2007-2013, les régions consacrent de 20 à 30% des dépenses à l'enseignement supérieur et la recherche dans les CPER et pour onze de nos régions, cette part est supérieure ou égale à celle de l'Etat<sup>141</sup>.

---

<sup>139</sup> La loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite Loi Pasqua-Hoeffel

<sup>140</sup> Loi n°99-533 du 25 juin 1999 : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995.

<sup>141</sup> Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental « Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence » - 2008



L'élaboration de ce schéma stratégique territorial devrait permettre à tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire de s'entendre, de manière concertée et complémentaire, sur des objectifs précis, de fixer un cadre pour la nouvelle étape du développement du PRES, et de se doter d'un suivi approprié.

Fort du diagnostic régional préalable, ainsi que de toutes les rencontres territoriales et ateliers thématiques organisés par la Région Midi-Pyrénées, le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur (SRESR), qui sera présenté en Assemblée plénière le 27 juin 2011, devrait permettre d'atteindre trois ambitions majeures qui seront ensuite déclinées en objectifs opérationnels puis en actions concrètes.

C'est que nous montre le tableau qui suit :

| AMBITIONS                                                                                                  | OBJECTIFS OPERATIONNELS                                                                            | ACTIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AMBITION 1</b><br>Assurer la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur | 1 : Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur                                                 | CPER enseignement supérieur/Cartographie de l'offre et des parcours de formation/Accompagnement de l'orientation active.                                                                                                                                                                          |
|                                                                                                            | 2 : Assurer la continuité et la fluidité des parcours                                              | Continuité des parcours/Fluidité des parcours.                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                            | 3 : Faciliter l'insertion professionnelle                                                          | Mutualisation du suivi de l'insertion/Développement de l'alternance dans le supérieur/Formations sanitaires et sociales Ecoles d'art.                                                                                                                                                             |
|                                                                                                            | 4 : Permettre une formation tout au long de la vie                                                 | Renforcer le dispositif de validation des acquis et de l'expérience (VAE)<br>Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emplois en formation continue dans le supérieur.                                                                                                                         |
|                                                                                                            | 5 : Etudier dans de bonnes conditions                                                              | CPER vie étudiante/Mutualiser les fonctions d'observation de la vie étudiante/Créer les conditions d'une université solidaire<br>Faciliter la mobilité des étudiants/Renforcer l'attractivité des campus                                                                                          |
| <b>AMBITION 2</b><br>Etre un acteur majeur dans l'économie de l'innovation                                 | 6 : Contribuer au rayonnement des établissements régionaux                                         | Coopération européenne et interrégionale/Accueil d'équipes d'excellence et chaires internationales<br>Allocations de recherche/Soutien aux infrastructures de recherche/Soutien à une communication nationale et internationale<br>Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique |
|                                                                                                            | 7 : Améliorer la valorisation économique de recherche, le transfert de technologie et l'innovation | Appui à la valorisation par les contrats de recherche labo-entreprises/Equipement des plates formes<br>Ingénieurs de valorisation/Création d'une lettre mensuelle électronique Région « recherche et innovation ».                                                                                |
| <b>AMBITION 3</b><br>Garantir un aménagement équilibré du territoire régional                              | 8 : Soutenir les dynamiques de sites                                                               | Mise en place de conseils de site et de Contrats de sites/Soutien aux initiatives locales de recherche et d'innovation<br>Expérimentation dans des sites hors Toulouse des actions en faveur de la continuité et de fluidité des parcours.                                                        |
|                                                                                                            | 9 : Mettre en réseau l'ensemble du potentiel régional                                              | Coordination régionale des politiques de sites.                                                                                                                                                                                                                                                   |

Source : Document distribué lors de la journée de Mobilisation régionale pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche - Synthèse de la concertation Avril 2011

**Pour le CESER de Midi-Pyrénées, ces ambitions régionales ainsi que les actions inhérentes sont parfaitement en cohérence avec l'idée de développer une offre de formation régionale en forme « de toile et non d'étoile », c'est-à-dire de faire en sorte que tous les acteurs de la formation travaillent en partenariat non seulement avec la métropole régionale, mais également entre eux dans les territoires.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées tient à souligner des éléments de ce schéma qui lui semblent particulièrement importants et qui seront à mettre en place prioritairement :**

**Le financement, à titre expérimental, de filières passerelles entre la voie technologique (BTS et DUT) et le grade Licence que ce soit une Licence générale ou professionnelle,**

**La constitution d'une cartographie des parcours de formation existants en région, c'est-à-dire un recensement de l'offre de formation actuelle, quel que soit l'opérateur, du lycée jusqu'à l'université,**

**Les efforts portés sur le volet amélioration des conditions de vie des étudiants et notamment en matière de santé avec la mise en place d'un « Pass mutuelle », aide financière régionale qui permettra à l'étudiant, s'il n'en a pas les moyens, d'acquérir une complémentaire santé.**

#### **b) Pour des mesures spécifiques en faveur des sites territorialisés**

Le CESER de Midi-Pyrénées se félicite de la volonté de la Région Midi-Pyrénées de mettre en place une aide régionale spécifique en faveur des enseignants chercheurs qui travailleraient autour de thématiques. Pour définir ces dernières, la Région Midi-Pyrénées s'appuierait sur le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRDT), organe consultatif créé par le décret du 23 décembre 1983 et au service de la politique régionale de recherche et de développement technologique.

Au même titre que l'indemnité d'études versée par la Région Midi-Pyrénées aux étudiants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles de médecine<sup>142</sup>, ces bourses seraient accordées en priorité aux enseignants chercheurs ayant fait le choix de mener leurs travaux de recherche sur des sites délocalisés sur le territoire. Cela leur permettrait de poursuivre leurs travaux de recherche dans des conditions plus favorables, en termes de déplacements (séminaires, cours, ...) et de liens avec les équipes de recherche sur Toulouse par exemple.

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite que tous les acteurs de l'enseignement supérieur, au 1<sup>er</sup> rang desquels les universités et l'Etat, instaurent une politique volontariste en direction des équipes de recherche présentes sur les sites universitaires locaux afin d'en donner une image plus positive.**

---

<sup>142</sup> La Région Midi-Pyrénées s'engage à verser une indemnité d'études de 300 € de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> année et 400 € de la 5<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année, soit au maximum 20 400 € par étudiant, aux étudiants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> cycles de médecine (ayant réussi le concours de médecine à la fin de la 1<sup>ère</sup> année) s'engageant à exercer au minimum 5 ans dans une zone déficitaire, ce afin de lutter contre la désertification médicale.

**Afin que la recherche qui est menée dans nos territoires soit davantage mise en valeur et bénéficie d'un plus large rayonnement, le CESER de Midi-Pyrénées propose la création :**

**- d'un Prix régional de la recherche et de l'innovation dans les territoires qui récompenserait les publications des enseignants chercheurs de la région Midi-Pyrénées qui exercent dans les sites territorialisés,**

**- d'une bourse régionale qui permettrait aux enseignants chercheurs des sites territorialisés de pouvoir communiquer et faire connaître leurs travaux à l'échelle nationale et même internationale, comme cela existe déjà pour les doctorants.**

L'image d'un territoire est un élément fort en termes d'attractivité et de visibilité à l'international et déterminant pour l'enseignant chercheur lorsqu'il devra effectuer son choix. Celui-ci ne s'appuiera pas uniquement sur les critères scientifiques du pôle universitaire.

Ainsi, les territoires doivent être en mesure de leur proposer des perspectives, y compris en termes de conditions de vie, qu'ils ne trouveront pas ailleurs.

### **c) Un renforcement du partenariat PRES « Université de Toulouse » et Région Midi-Pyrénées**

Pour la région Midi-Pyrénées, le rôle du PRES « Université de Toulouse » est très clair. Il doit :

- permettre une mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la région impliqués et concernés par l'enseignement supérieur et la recherche,
- avoir une dynamique d'entraînement,
- et soutenir tout particulièrement la recherche émergente.

Lors de l'élaboration de cet avis, le CESER de Midi-Pyrénées est allé lui aussi à la rencontre des acteurs des sites territorialisés d'enseignement supérieur et de recherche (Albi, Auch, Tarbes et Cahors). Sur place, force était de constater que cette dynamique existait déjà et qu'elle était prégnante.

Pour aider à la concrétisation de cette dynamique entre tous les acteurs, la Région Midi-Pyrénées propose de mettre en place un outil novateur : **les contrats de sites.**

**L'objectif de ces contrats de site serait que chaque site mette en place un projet commun et cohérent de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur le modèle de ce qui a été produit dans le cadre de l'expérimentation de la DATAR « Enseignement Supérieur Recherche - 20 villes moyennes témoins ».

Les champs d'application seront les suivants :

- la formation
- la recherche, la valorisation et l'innovation
- et la vie étudiante

Voici un graphique expliquant la démarche ascendante de ces contrats de sites :

| CONTRATS DE SITE                                                      |                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fléchage des moyens dans le cadre des dispositifs du SRESR et du SRDE | Mise en cohérence globale au niveau régional parle Conseil de sites de l'Université Fédérale |



| PROJETS DE SITES                                                                                                     |                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Co-élaboration par le Conseil de site, en association avec le PRES, la Région, la DRRT <sup>143</sup> et le Rectorat | Définition d'une stratégie commune avec hiérarchisation et programmation des enjeux et actions. |



| CONSEILS DE SITES                                                                                 |                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instance de concertation des acteurs académiques, socio-économiques et des Collectivités du site. | Identification d'un chef de file ou d'une structure porteuse (pas de modèle unique : libre choix local). |

Source : Document distribué lors de la journée de Mobilisation régionale pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche - Synthèse de la concertation - Avril 2011

A travers cette démarche volontariste de définir une réelle politique de sites, qui reposerait sur une base contractuelle avec l'ensemble des sites, le PRES « Université Toulouse » et les collectivités locales, la région Midi-Pyrénées souhaiterait dégager une vision stratégique commune de l'évolution territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de son territoire.

De plus, au final, les budgets consacrés à l'Enseignement supérieur et la Recherche par la Région Midi-Pyrénées seront alloués en priorité aux sites qui auront signé un contrat de site avec l'entité régionale.

Les bonnes pratiques et les dynamiques fortes locales partagées par l'ensemble des acteurs se verront ainsi récompensées.

La Région Midi-Pyrénées, et plus largement les régions continueront à ne pas intervenir dans le fonctionnement des sites et notamment sur la question des personnels BIATSS dont la gestion est toujours du ressort des universités mais pour lesquelles les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées.

Dorénavant, la Région Midi-Pyrénées a néanmoins la volonté de traiter les dossiers qui lui seront adressés au fur et à mesure de la procédure et non plus à la fin pour éviter tout effet couperet. Il s'agira de prendre davantage en compte le dossier dans sa globalité, y compris en considérant le volet ressources humaines( gestion du personnel).

Par ses actions, la Région Midi-Pyrénées démontre qu'elle est un véritable partenaire, aux côtés de l'Etat en région, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et qu'elle assume une responsabilité importante vis-à-vis des sites d'enseignement supérieur et de recherche secondaires.

<sup>143</sup> DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

**Le CESER de Midi-Pyrénées approuve pleinement cette politique de contrats de sites qui peut constituer un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées propose d'ailleurs que les premiers contrats de site soient signés, dès que possible, avec les villes ou communautés déjà prêtes parce que mobilisées par la réponse à l'appel à projet de la DATAR à savoir : Albi, Castres, Tarbes et Auch. Les autres contrats concernant Rodez, Montauban, Cahors, Figeac, Millau, Saint Affrique et Foix pourront être finalisés pendant la durée du schéma 2011 – 2016.**

**Pour autant, au-delà de la convention cadre qui existe déjà entre le PRES « Université de Toulouse » et la Région Midi-Pyrénées et au-delà du rôle d'exemplarité que pourront avoir les futurs contrats de site qu'elle souhaite mettre en œuvre, le CESER de Midi-Pyrénées réitère ses propos sur la nécessaire évolution dans la gouvernance du PRES actuel.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite que le PRES définisse la politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région et qu'il soit le régulateur de l'offre de formation en région. Il serait nécessaire que le PRES devienne l'interlocuteur unique, légitime, car reconnu par l'ensemble de ses membres, et direct de l'Etat et de la Région sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche.**

## VI CONCLUSION

Il apparaît clairement que l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers essentiels aussi bien pour le rayonnement international de la France que pour le développement et la compétitivité de ses territoires.

Ces éléments ne sont pas antagonistes ! Au contraire, ils sont indissociables l'un de l'autre comme en attestent déjà de nombreux exemples en Midi-Pyrénées.

Ainsi l'enseignement supérieur et la recherche doivent être pleinement pris en compte lorsque la question de l'attractivité du territoire est évoquée. Plutôt que de laisser chacune des composantes de ce dispositif se développer séparément, sans cohérence entre elles, et solliciter individuellement au coup par coup les collectivités locales, il apparaît pertinent que ces dernières participent à l'animation du dispositif, aux côtés du PRES, afin de créer du lien entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les territoires que ce soit au sein même du système universitaire, et également en partenariat avec l'ensemble du tissu économique et social.

La définition d'une politique territoriale cohérente en matière d'enseignement supérieur et de recherche est devenue un enjeu essentiel.

Participer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées nécessite donc de contribuer à l'élaboration d'un maillage de qualité en terme d'offre universitaire régionale.

Le PRES doit être le coordonnateur de ce grand ensemble. Pour cela, il devra s'attacher à valoriser les atouts distinctifs de chacun des établissements présents sur le territoire, à poursuivre l'ancrage des établissements sur les sites de recherche et à renforcer la double vocation du niveau Licence qui est, tout d'abord, de répondre aux exigences européennes concernant le développement d'une société de la connaissance et l'élévation du niveau général de qualification en permettant à tout citoyen d'accéder au niveau L ; mais ensuite, qui est aussi de constituer une passerelle vers les niveaux supérieurs. Cela aiderait à consolider un certain nombre de Masters locaux.

La mise en place du PRES, qui a mobilisé une large partie de la communauté universitaire, a été menée avec conviction et détermination. De plus, le mode d'évolution choisi par le PRES « Université de Toulouse » semble adapté pour favoriser davantage de coopération au sein de la communauté universitaire de Midi-Pyrénées.

**Le modèle d'université fédérale de Toulouse, vers lequel tend actuellement le PRES, représente une étape importante qui peut permettre de répondre aux objectifs ambitieux d'un développement de la recherche et de l'enseignement supérieur à la fois ouvert sur l'international et ancré sur les potentiels de ses territoires.**

**Pour autant, le PRES devra affirmer rapidement une politique de développement sur les sites universitaires territorialisés et intégrer ces derniers dans sa nouvelle gouvernance pour devenir « l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées » telle que souhaitée par le CESER.**





## **VII REACTION DU CESER DE MIDI-PYRENEES AU SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ELABORE PAR LA REGION MIDI-PYRENEES**

Comme le Code général des collectivités territoriales l'y invite, la Région Midi-Pyrénées a demandé l'avis préalable du Conseil Economique Social et Environnemental Régional sur son futur Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SRESR).

Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite réagir à ce schéma régional en apportant sa contribution.

Dans son avis « Pour le développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées », le CESER souligne déjà que les ambitions régionales sont en parfaite cohérence avec l'idée de développer une offre de formation régionale globale et basée sur le partenariat entre tous les acteurs de la formation, avec la métropole toulousaine mais aussi dans les territoires entre eux.

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait que certains éléments de ce schéma soient mis en place sans plus attendre en matière :**

- **de financement, à titre expérimental, de filières passerelles entre la voie technologique (BTS et DUT) et le grade Licence que ce soit une Licence générale ou professionnelle, soit les MESURES 7 et 47 du schéma,**
- **de constitution d'une cartographie des parcours de formation existants en région, c'est-à-dire un recensement de l'offre de formation actuelle, quel que soit l'opérateur, du lycée jusqu'à l'université, soit la MESURE 2 du schéma,**
- **d'amélioration des conditions de vie des étudiants et notamment en matière de santé avec la mise en place d'un « Pass mutuelle », aide financière régionale qui permettra à l'étudiant, s'il n'en a pas les moyens, d'acquérir une complémentaire santé, qui correspond à la MESURE 22 du schéma,**
- **de soutien aux dynamiques de sites en signant, dès que ce sera possible, les premiers contrats de site qui auraient valeur d'exemple, soit la MESURE 48 du schéma.**

**Le CESER de Midi-Pyrénées souhaite aussi que les diverses initiatives de la Région Midi-Pyrénées contribuent à renforcer le rôle du PRES Université Fédérale de Toulouse.**

Le CESER de Midi-Pyrénées se félicite de la démarche volontariste dont fait preuve la Région Midi-Pyrénées en constituant son Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de la Recherche et pour lequel tous les acteurs de ces domaines ont été invités à participer au travers des ateliers thématiques et des rencontres territoriales qu'elle a organisés et qui leur étaient ouverts.

Le CESER de Midi-Pyrénées note, cependant, que l'Etat, par la voix de Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse, lors de son audition devant notre assemblée<sup>144</sup>, a fait savoir qu'il souhaitait lui aussi élaborer son propre schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour Midi-Pyrénées.

---

<sup>144</sup> Audition de M. Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Toulouse, le vendredi 20 mai 2011, devant les conseillers de la Commission « Education – Emploi - Formation –Sports » du CESER de Midi-Pyrénées

Le CESER de Midi-Pyrénées regrette que l'élaboration de cet autre schéma ne soit pas réalisée conjointement avec la Région Midi-Pyrénées et il s'attachera particulièrement à suivre ce dossier afin de voir dans quelles conditions ces différents schémas - l'un de la Région Midi-Pyrénées, l'autre de l'Etat - s'articuleront entre eux.

Le CESER de Midi-Pyrénées émet néanmoins deux recommandations :

- que la politique de l'Etat s'inscrive dans la stratégie « Europe 2020 » préconisée par l'Union Européenne en matière d'enseignement supérieur et de recherche, « pour une croissance intelligente, durable et inclusive »,
- et que l'Etat prenne en considération la dimension territoriale lors de l'élaboration des contrats quadriennaux qu'il signe avec les établissements d'enseignement supérieur, en portant une attention particulière sur les questions de dotations et d'habilitation des diplômés.

Le CESER de Midi-Pyrénées n'exclut pas de se ressaisir ultérieurement sur ces questions importantes d'enseignement supérieur et de recherche dans nos territoires de Midi-Pyrénées.

## VIII GLOSSAIRE

|                                               |                                                                                               |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| AERES                                         | Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur                            |
| AES                                           | Administration Économique et Sociale                                                          |
| AIOA                                          | Accueil, Information, Orientation et Accompagnement                                           |
| ANRT                                          | Association Nationale de Recherche et de Technologie                                          |
| ARES                                          | Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur                            |
| AVAMIP                                        | Agence de Valorisation de la Recherche en Midi-Pyrénées                                       |
| BAIP                                          | Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Étudiants                                     |
| BAPU                                          | Bureau d'Aide Psychologique Universitaire                                                     |
| BAPU                                          | Bureau d'Aide Psychologique Universitaire                                                     |
| BEP                                           | Brevet d'Études Professionnelles                                                              |
| BIATSS<br><i>Ancien IATOSS et<br/>BIATOSS</i> | Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens et personnels de Service et de Santé |
| BTS                                           | Brevet de Technicien Supérieur                                                                |
| CAP                                           | Certificat d'Aptitudes Professionnelles                                                       |
| CBS                                           | Cancer Bio Santé                                                                              |
| CDD                                           | Contrat à Durée Déterminée                                                                    |
| CDI                                           | Contrat à Durée Indéterminée                                                                  |
| CEREQ                                         | Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications                                        |
| CERTOP                                        | Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir                                 |
| CESER                                         | Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées                                        |
| CFA                                           | Centre de Formation d'Apprentissage                                                           |
| CHU                                           | Centre Hospitalo Universitaire                                                                |
| CIF                                           | Congés Individuel de Formation                                                                |
| CIFRE                                         | Conventions Industrielles de Formation par la REcherche                                       |
| CMU                                           | Couverture de Maladie Universelle                                                             |
| CMU-C                                         | Couverture Maladie Universelle Complémentaire                                                 |
| CNAM                                          | Conservatoire National des Arts et Métiers                                                    |
| CNE                                           | Conseil National d'Évaluation                                                                 |
| CNED                                          | Centre National d'Enseignement à Distance                                                     |
| CPER                                          | Contrat de Projet Etat Région                                                                 |
| CPGE                                          | Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles                                                        |
| CPRDF                                         | Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation                                     |
| CPU                                           | Conférence des Présidents d'Université                                                        |
| CRCI                                          | Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie                                                  |
| CRITT                                         | Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie                                   |

|       |                                                                                         |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| CTRS  | Centre Thématique de Recherche et de Soins                                              |
| CUFR  | Centre Universitaire de Formation et de Recherche                                       |
| DATAR | Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale |
| DEA   | Diplôme D'Études Approfondies                                                           |
| DESS  | Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées                                               |
| DIF   | Droit Individuel de Formation                                                           |
| DRH   | Direction des Ressources Humaines                                                       |
| DUT   | Diplôme Universitaire de Technologie                                                    |
| EMAC  | Ecole des Mines d'Albi Carmaux                                                          |
| ENIT  | Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes                                                  |
| EPCS  | Etablissement Public de coopération scientifique                                        |
| EPSC  | Etablissements Publics à caractère Scientifique et Culturel                             |
| ERT   | Équipes de Recherche Technologique                                                      |
| ESR   | Enseignement Supérieur et de Recherche                                                  |
| FCS   | Fondation de Coopération Scientifique                                                   |
| FNORS | Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé                            |
| FUI   | Fonds Unique Interministériel                                                           |
| GPEC  | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences                                   |
| HCEE  | Haut Conseil de l'Évaluation à l'École                                                  |
| HEC   | Hautes Etudes Commerciales                                                              |
| IEED  | Institut d'Excellence Energies Décarbonées                                              |
| IEP   | Institut d'Études Politiques                                                            |
| IFSI  | Institut de Formation en Soins Infirmiers                                               |
| IHU   | Institut Hospitalo Universitaire                                                        |
| INPT  | Institut National Polytechnique de Toulouse                                             |
| INSA  | Institut National des Sciences Appliquées                                               |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Études Économiques                           |
| IRT   | Institut de Recherche Technologique                                                     |
| IUC   | Institut Universitaire du Cancer                                                        |
| IUFM  | Institut Universitaire de Formation des Maîtres                                         |
| IUT   | Institut Universitaire de Technologie                                                   |
| LMD   | Licence – Master - Doctorat                                                             |
| LRU   | Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités                            |
| MPU   | Médecine Préventive Universitaire                                                       |
| OCDE  | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                             |
| OREF  | Observatoire Régional Emploi Formation                                                  |
| PAES  | Première Année des Études de Santé                                                      |
| PIA   | Plan Investissement d'Avenir                                                            |

|        |                                                                                                   |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PME    | Petite et Moyenne Entreprise                                                                      |
| PMI    | Petite et Moyenne Industrie                                                                       |
| PRES   | Pôle de recherche et d'enseignement supérieur                                                     |
| RGPP   | Révision Générale des Politiques Publiques                                                        |
| RNCP   | Répertoire National des Certifications Professionnelles                                           |
| RSA    | Revenu de Solidarité Active                                                                       |
| SATT   | Société d'Accélération du transfert de Technologies                                               |
| SCOP   | Société Coopérative et Participative                                                              |
| SHS    | Sciences Humaines et Sociales                                                                     |
| SRATER | Stratégie TERritoriale (Diagnostic de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche) |
| SRDE   | Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de la Recherche                    |
| STS    | Sections de Techniciens Supérieurs                                                                |
| TPE    | Très Petite Entreprise                                                                            |
| UDA    | Université d'Auvergne                                                                             |
| UFT    | Université Fédérale de Toulouse                                                                   |
| UPS    | Université Paul Sabatier, Toulouse III                                                            |
| USEM   | Union nationale des Sociétés Etudiantes Mutualistes                                               |
| UT     | Université de Toulouse                                                                            |
| UT1    | Université Toulouse I, Capitole                                                                   |
| UTII   | Université de Toulouse II, le Mirail                                                              |
| VAE    | Validation des acquis de l'expérience                                                             |



## **IX ANNEXES**

### **ANNEXE 1**

**Liste des avis du CESER de Midi-Pyrénées portant sur l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1995 jusqu'en 2011**

### **ANNEXE 2**

**Liste des établissements fondateurs ainsi que des établissements associés du PRES Université Fédérale de Toulouse**

### **ANNEXE 3**

**Liste des projets Labex retenus pour Midi-Pyrénées**

### **ANNEXE 4**

**La Recherche en Midi-Pyrénées**

### **ANNEXE 5**

**Se situer en Europe**





## ANNEXE 1

### Liste des avis du CESER de Midi-Pyrénées portant sur l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1995 jusqu'en 2011

#### ANNÉE 2011

**Avis sur : Pour le Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées (22 juin 2011)**

**Rapporteurs : Jean-Louis COLOMBIES pour l'avis de la Commission 5 et Marielle GAUDOIS pour la contribution de la Commission 3**

**Avis relatif à la : « Performance Energie Midi-Pyrénées 2011-2020 ». Des propositions réalistes et utiles pour créer de nouvelles filières. (16 mai 2011)**

**Rapporteur : Monsieur Hervé OSSARD**

#### ANNÉE 2010

**Avis sur l'innovation en Midi-Pyrénées. (20 octobre 2010)**

**Rapporteur : Monsieur Daniel THEBAULT**

**Avis sur les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées (20 octobre 2010)**

**Rapporteur : Monsieur Pierre REQUIER**

#### ANNÉE 2009

**La conjoncture économique, sociale et environnementale de Midi-Pyrénées en 2009 (6 Novembre 2009)**

**Rapporteur : Jean-Marie BEZ**

**Avis sur la culture scientifique et technique en Midi-Pyrénées (6 Novembre 2009)**

**Rapporteur : Didier LASCOUMES**

**Avis sur le bilan à mi-parcours du PRDF 2007 - 2011 (Plan Régional de Développement des Formation) (23 Juin 2009)**

**Rapporteur : Hélios GONZALO**

#### ANNÉE 2008

**Avis sur « la mise en œuvre des compétences transférées depuis les 1ères lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la Formation Professionnelle » (25 Novembre 2008)**

**Rapporteuse : Marie-Christine ALBARET**

**Avis sur la conjoncture économique, sociale et environnementale de la région Midi-Pyrénées (25 Novembre 2008)**

**Rapporteur : Bernard CASSAGNET**

#### ANNÉE 2007

**Contribution au SRADT (Schéma Régional d'aménagement et de Développement du Territoire) (18 Juin 2007)**

**Rapporteur : Frédéric CAMÉO-PONZ**

**Avis « Pour un droit d'accès des jeunes de Midi-Pyrénées à la Formation professionnelle» (26 Mars 2007)**

**Rapporteur : Claude DUPUY**

**Avis sur le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (26 Mars 2007)**

**Rapporteur : Marie-Hélène DENUC-AYMARD**

|                   |
|-------------------|
| <b>ANNÉE 2006</b> |
|-------------------|

**Avis du CESR sur les propositions du Conseil Régional pour le CPER (Contrat de Plan Etat Région) (23 Octobre 2006)**

**Rapporteur : Monsieur Michel BERTHOUMIEUX**

**Avis sur le PRDF (Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) (27 Juin 2006)**

**Rapporteur : Monsieur Pascal ASTRUC**

**Avis : Diagnostic de l'emploi et ses enjeux en Midi-Pyrénées (26 Juin 2006)**

**Rapporteur : Monsieur Michel CADIERGUES**

**Contribution du CESR au SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) (21 Avril 2006)**

**Rapporteur : Bernard MARET**

**Contribution du CESR au PRDF (Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) (21 Avril 2006)**

**Rapporteur : Monsieur Pascal ASTRUC**

**Avis sur l'insertion des jeunes doctorants en Midi-Pyrénées (13 Mars 2006)**

**Rapporteur : Madame Yannick LE QUENTREC**

|                   |
|-------------------|
| <b>ANNÉE 2005</b> |
|-------------------|

**Avis sur « Les orientations du Programme régional de formation professionnelle »(13 Décembre 2005)**

**Rapporteur : Monsieur Hélios GONZALO**

**Avis sur la « Décentralisation des formations sanitaires et sociales »(27 Juin 2005)**

**Rapporteur : Monsieur Georges BENAYOUN**

|                   |
|-------------------|
| <b>ANNÉE 2004</b> |
|-------------------|

**Avis sur « Quelle politique de jeunesse pour la Région Midi-Pyrénées ? » (5 Novembre 2004)**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis COLOMBIES**

**Avis sur l'avenir de la Recherche en Région (17 Mai 2004)**

**Rapporteur : Yves TREMPAT**

**Contribution du CESR Midi-Pyrénées au Débat National sur l'avenir de l'école (29 Janvier 2004)**

**ANNÉE 2003**

**Avis sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) (15 Décembre 2003)**

**Rapporteur : Odile LAURENT**

**Avis sur le Bilan à mi-parcours du PRDF (23 Octobre 2003)**

**Rapporteur : Michel Joseph DURAND**

**Communication sur "L'École de la deuxième chance", un élément du Grand Projet de Ville (20 Juin 2003)**

**Rapporteur : Jean-Louis COLOMBIES**

**Avis : La Région : Pivot de la décentralisation. (14 Avril 2003)**

**Rapporteur : Christian BERNARD**

**ANNÉE 2002**

**Communication sur le "Grand Projet de Ville de Toulouse" (GPV) (28 Octobre 2002)**

**Rapporteurs :**

**Madame Marie-Laurence BERTRAND**

**Monsieur Jean-Louis COLOMBIES**

**Monsieur Jean-Luc GUETTAT**

**Avis sur le « Lycée des métiers » (28 Octobre 2002)**

**Rapporteur : Philippe GENTHON**

**ANNÉE 2001**

**Avis sur le rapport PRDF du Conseil Régional (22 Octobre 2001)**

**Rapporteur : Claude DUPUY**

**Avis sur la contribution à l'élaboration du Plan Régional des Formations (28 Mai 2001)**

**Rapporteur : Claude DUPUY**

**Avis sur les schémas de services collectifs (26 mars 2001)**

**Schéma des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Rapporteur : Christel du PUY-MONTBRUN**

**ANNÉE 2000**

**Avis du CESR sur les orientations générales pour le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) (20 juin 2000)**

**Rapporteur : Claude DUPUY**

**Avis sur la Charte Académique pour l'éducation à l'orientation (2 mars 2000)**

**Rapporteur : André GUINVARCH**

**ANNÉE 1999**

**Avis sur la mise en place du Réseau Régional Formation pour l'Emploi et des Maisons communes de l'emploi et la formation (22 octobre 1999)**

**Rapporteur : Marie-Denise XERRI**

**Avis du CESR sur l'exécution du Contrat de Plan État-Région en 1999 (22 octobre 1999)**

**Rapporteur : Pierre VENRIES**

**Quels lycées pour Midi-Pyrénées ?. (8 juillet 1999)**

**Rapporteur : André GUINVARCH**

**ARTISANAT, facteur d'emploi et d'aménagement du territoire en Midi-Pyrénées (10 mai 1999)**

**Rapporteur : Jean LARDIN**

**Contribution du CESR au Contrat de Plan Etat-Région 2000/2006 (10 mai 1999)**

**Rapporteur : Pierre VENRIES**

**ANNÉE 1998**

**L'Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Transfert de technologies en Midi-Pyrénées : 1999, une étape... (26 octobre 1998)**

**Rapporteurs : Christel du PUY MONTBRUN - Pierre Marié COLLET**

**ANNÉE 1997**

**Politique industrielle en Midi-Pyrénées : 30 propositions au service d'une stratégie (12 décembre 1997)**

**Rapporteur : Régis COMPAN-**

**Contribution à la réflexion sur le développement du site universitaire de Tarbes (21 avril 1997)**

**Rapporteurs : Christel du PUY-MONTBRUN et Claude DUPUY**

**ANNÉE 1996**

**Contribution du CESR pour l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes en Midi-Pyrénées (7 juin 1996)**

**Rapporteur : Madame XERRI**

**Contribution du CESR au Schéma Régional de l'Enseignement supérieur.**

**Rapporteurs : Christel du PUY MONTBRUN et Claude DUPUY (16 février 1996)**

**ANNÉE 1995**

**Avis du CESR sur le Plan Régional des Formations des Jeunes (8 décembre 1995)**

**Rapporteur : Claude DUPUY**

**Réactualisation du rapport sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (23 juin 1995)**

**Rapporteurs : Claude DUPUY et Régis COMPAN**

**Contribution du CESR au Plan Régional des Formations (12 mai 1995)**

**Rapporteur : Claude DUPUY**

## ANNEXE 2

### Liste des 17 établissements fondateurs ainsi que des établissements associés du PRES Université Fédérale de Toulouse

#### **Université Toulouse I Capitole**

**Domaines:** Droit, Économie, Gestion

#### **Université Toulouse II Le Mirail**

**Domaines:** Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sciences Sociales, Sciences, Technologie, Santé, Formation des enseignants

#### **Université Toulouse III Paul Sabatier**

**Domaines:** Sciences, Santé, Ingénierie, Technologies et Sport

#### **Institut National Polytechnique de Toulouse**

**Domaines:** Agronomie, Chimie, Génie chimique, Sciences pour l'Ingénieur

#### **Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse**

**Domaines:** Ingénierie de la construction ; Ingénierie des Matériaux- Composants- Systèmes ; Modélisation informatique et Communication ; Ingénierie Chimique, Biochimique et Environnementale

#### **Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace**

**Domaines:** Aéronautique ; Espace

#### **Centre Universitaire de Formation et de Recherche**

**Domaines:** Sciences Humaines et Sociales ; Sciences ; Technologies ; Santé ; Droit ; Économie ; Gestion

#### **École d'Ingénieurs de Purpan**

**Domaines:** Sciences du vivant, Agriculture, Agroalimentaire, Marketing, Management

#### **École des Mines d'Albi-Carmaux**

**Domaines:** Ingénierie des Matériaux Avancés et des Structures, Génie Industriel, Processus et Systèmes d'information, Énergie et Éco-activités, Bio-Santé Ingénierie.

## **École Nationale de l'Aviation Civile**

**Domaines:** Techniques aéronautiques ; Systèmes électroniques ; Systèmes informatiques ; Circulation aérienne

## **École Nationale de Formation Agronomique**

**Domaines:** Éducation, Agrobiosciences et Rural

## **École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes**

**Domaines:** Génie mécanique et industriel

## **Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse**

**Domaines:** Architecture

## **École Nationale Vétérinaire de Toulouse**

**Domaines:** Vétérinaire

## **Groupe École Supérieure de Commerce de Toulouse**

**Domaines:** Management ; Commerce internationale ; Marketing ; Finance ; Gestion

## **Sciences Po Toulouse**

**Domaines:** Droit ; Économie ; Sciences Politique ; Histoire ; Culture et Sociétés

## **Institut Catholique d'Arts et Métiers**

**Domaines:** génie mécanique, génie électrique, électronique et automatique, informatique, sciences des matériaux, énergétique, génie industriel, formation humaine

**ANNEXE 3**  
**Liste des projets Labex retenus pour Midi-Pyrénées**







# Laboratoires d'excellence PROJET CEBA



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
À L'INVESTISSEMENT

|                         |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INTITULE DU PROJET      |                         | Centre d'Etude de la Biodiversité Amazonienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| PORTEUR                 |                         | Université des Antilles et de la Guyane                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SECTEUR / DISCIPLINE(S) |                         | Environnement - Sciences de l'univers / Biologie évolutive, écologie, écotoxicologie, biologie marine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| DESCRIPTION             |                         | Le Centre pour l'Etude de la Biodiversité Amazonienne a pour objet l'étude de la biodiversité terrestre en Guyane Française. Il vise à identifier les facteurs historiques, génétiques et écologiques responsables de la richesse et de l'organisation de la biodiversité, en utilisant des techniques à la pointe de la science. Il inclut un volet sur les maladies émergentes tropicales. La Guyane présente l'avantage, en plus d'être un laboratoire exceptionnel pour l'étude de la biodiversité, de posséder des infrastructures de recherche de grande qualité, qui seront au cœur du projet. |
| APPORTS POUR            | LA SCIENCE              | Progrès sur 4 axes : diversité des espèces (génétique), biodiversité évolutive (appliquée à 2 espèces d'arbre et des souches de pathogène), diversité biologique et santé publique (hôtes sauvages, vecteurs, facteurs génétiques hôte dans pathogénèse), biodiversité fonctionnelle (fonctionnement écosystèmes). Les connaissances produites permettront de tester différents modèles d'évolution des forêts tropicales dans le temps et l'espace.                                                                                                                                                  |
|                         | LE CITOYEN              | La perte des forêts tropicales entraîne une dégradation de l'environnement naturel et des services qu'il nous rend: stockage du carbone dans la biomasse et les sols, ressources en eau et régulation du débit des rivières, effet tampon sur le développement des pathogènes. Ce projet va proposer des pistes pour préserver ces forêts tout en répondant aux besoins des sociétés humaines qui y vivent.                                                                                                                                                                                           |
|                         | LE SYSTEME DE RECHERCHE | La Guyane est la seule région ultrapériphérique européenne en Amérique du Sud. Le projet placera cette région à la pointe de la recherche sur l'impact des changements globaux sur la biodiversité. L'offre de formation au niveau master va intensifier les liens existants avec les universités ou instituts de recherche du Brésil.                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                         | LA FORMATION            | Le CEBA participe activement à la formation par le Master Tropical Forest Ecology, avec accompagnement personnalisé et professionnalisation des étudiants, en relation avec les universités de Toulouse, de Montpellier, de Paris 6 et le Muséum national d'Histoire naturelle. Projets de cours communs au niveau Master avec les universités partenaires, avec hébergement des étudiants en Guyane, et développement des relations avec les universités du Brésil. Un projet de création d'une chaire d'écologie tropicale est également en cours.                                                  |
|                         | L'ECONOMIE              | Un volet spécifique est dédié à des applications d'intérêt direct pour la société comme la rationalisation des essais de médicaments potentiels ou des recherches sur les aspects juridiques de la protection de l'environnement. Dès la première année un permanent sera recruté et chargé du transfert et de la valorisation des résultats au profit du territoire guyanais. Le domaine couvert par CEBA est économiquement important pour la Guyane: tourisme vert, écoconstruction, impact industriel sur les écosystèmes, planification du développement économique (par ex: CSG)                |
| LOCALISATION            | REGION(S)               | <b>Projet en réseau</b> - Guyane, Aquitaine, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Martinique, Midi-Pyrénées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | VILLE(S)                | Cayenne, Cestas, Champenoux, Kourou, Montpellier, Paris, Schoelcher, Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |





# Laboratoires d'excellence PROJET IAST



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
À L'INVESTISSEMENT

|                                |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INTITULE DU PROJET</b>      |                                | Institut d'études avancées à Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>PORTEUR</b>                 |                                | Université Toulouse 1 Capitole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>SECTEUR / DISCIPLINE(S)</b> |                                | Sciences humaines et sociales / Marchés et Organisations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>DESCRIPTION</b>             |                                | Le projet est celui d'un Institut d'Etudes Avancées en Sciences Sociales à Toulouse, basé sur l'économie de l'université de Toulouse 1. Sur un plan scientifique, il s'étendra à d'autres disciplines (droit, sociologie, psychologie, sciences politiques immédiatement; anthropologie, philosophie, logique et mathématiques, sciences cognitives). Sur un plan institutionnel, il s'étendra à d'autres partenaires du PRES de Toulouse.                                                                      |
| <b>APPORTS POUR</b>            | <b>LA SCIENCE</b>              | La contribution essentielle consiste en une approche scientifique originale et prometteuse de certaines problématiques fondamentales des sciences sociales : les motifs individuels de l'action, la mise en réseau des individus, les politiques publiques, les états-nations, la gouvernance et les marchés.<br>Le projet vise, sur ces questions, à développer entre les partenaires une articulation appropriée entre la recherche internationale et la formation, notamment doctorale, au plus haut niveau. |
|                                | <b>LE CITOYEN</b>              | Développement d'une approche scientifique des phénomènes sociaux, et notamment l'agrégation de compétences interdisciplinaires de haut niveau autour de questions comme celle des politiques publiques ou de la mise en réseau des individus.                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                | <b>LE SYSTEME DE RECHERCHE</b> | Toulouse School of Economy (TSE) est d'ores et déjà l'un des tous premiers laboratoires européens d'économie. Ce projet permettra d'établir une comparaison avec la London School of Economics, qui a su de son côté développer une recherche interdisciplinaire intégrée en sciences sociales d'un type actuellement sans équivalent en France (économie, théorie de la décision, sciences cognitives, philosophie des sciences, etc).                                                                         |
|                                | <b>LA FORMATION</b>            | Le projet vise à construire une offre interdisciplinaire plus intégrée en prenant appui sur la qualité des formations existantes. En les adossant plus fortement sur les recherches les plus actuelles, l'ambition est aussi d'en accroître l'attractivité et l'ouverture internationale.                                                                                                                                                                                                                       |
|                                | <b>L'ECONOMIE</b>              | Le potentiel contributif à l'économie est vaste et varié, si l'on songe à ce qu'a déjà réalisé par ailleurs TSE dans le domaine de la valorisation (expertise, analyse financière, analyse des risques, etc).                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>LOCALISATION</b>            | <b>REGION(S)</b>               | Midi-Pyrénées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                | <b>VILLE(S)</b>                | Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |





# Laboratoires d'excellence PROJET NEXT



|                                |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INTITULE DU PROJET</b>      |                                | Nano, Mesures EXtrêmes & Théorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>PORTEUR</b>                 |                                | PRES Université de Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>SECTEUR / DISCIPLINE(S)</b> |                                | Nanotechnologies / Sciences de la matière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>DESCRIPTION</b>             |                                | Le projet qui couvre à la fois le domaine des nanomatériaux et des nanocomposants va permettre de progresser dans la connaissance des propriétés de la matière au travers d'une instrumentation avancée, de travaux sur la modélisation et de l'exploitation de ses avancées dans le domaine des nanocomposants pour le traitement de l'information et de la communication.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>APPORTS POUR</b>            | <b>LA SCIENCE</b>              | Le projet propose de regrouper des communautés d'expérimentateurs, de théoriciens dans le domaine de la science des matériaux (chimistes et physiciens) pour explorer les nouvelles potentialités du domaine des nanotechnologies. Trois grands thèmes sont abordés :<br>- nanomatériaux et nanocomposants ;<br>- nanooptique quantique ;<br>- information et cohérence quantique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                | <b>LE CITOYEN</b>              | Ce projet aura des retombées sur le développement de nouveaux composants plus sécurisés qui vont permettre des communications inviolables, ainsi que la mise au point de nouvelles générations de capteurs pour les prochaines générations de tablettes électroniques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                | <b>LE SYSTEME DE RECHERCHE</b> | Le projet est structurant pour le site universitaire de Toulouse. Il se positionne en amont des activités d'autres laboratoires du domaine de l'ingénierie qui seront irrigués par les avancées scientifiques produites. Au niveau national, ce projet va représenter une masse critique significative qui va accroître la visibilité et l'attractivité internationales du site toulousain dans ce domaine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                | <b>LA FORMATION</b>            | De nombreuses interactions sont prévues entre le projet NEXT et l'offre de formation : rémunération des étudiants-stagiaires, enseignement à distance, développement de la plate-forme TCN (Trainig Center in Nanosciences), organisation de doctoriales avec participation de représentants du monde économique, stages en industrie pour les étudiants, échange d'étudiants avec des universités étrangères, écoles d'été, formation continue etc.<br>Une trentaine de doctorants et une centaine d'étudiants de Master seraient concernées par NEXT.<br>Le projet prévoit également la création d'une ENS Toulouse (dans le cadre du PRES Toulouse Initiative d'Excellence), où le Labex NEXT jouerait un rôle essentiel, afin de consolider l'excellence du site et son attractivité. |
|                                | <b>L'ECONOMIE</b>              | Le domaine des nanosciences et des nanotechnologies va irriguer de nombreux domaines socio économiques. Sur le site de Toulouse, le projet va avoir un impact sur les pôles de compétitivité Aerospace Valley, Cancer-Biosanté et Agrimpip.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>LOCALISATION</b>            | <b>REGION(S)</b>               | Midi-Pyrénées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                | <b>VILLE(S)</b>                | Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |





# Laboratoires d'excellence PROJET SOLSTICE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
À L'INVESTISSEMENT

|                                |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INTITULE DU PROJET</b>      |                                | SOLaire : Science, Technologie, Innovation pour la Conversion d'Energie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>PORTEUR</b>                 |                                | Université de Perpignan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>SECTEUR / DISCIPLINE(S)</b> |                                | Energie / Sciences de la matière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>DESCRIPTION</b>             |                                | Le projet SOLSTICE (SOLaire: Science, Technologie et Innovation pour la Conversion d'Energie) porte sur le solaire à concentration, incluant tous les modes de conversion : production d'électricité (thermodynamique et photovoltaïque sous concentration, de combustibles de synthèse et de chaleur industrielle pour le traitement des solides). Il vise à développer des procédés solaires de valorisation de la chaleur basse température pour la climatisation de l'habitat, des procédés d'élaboration de couches minces pour les systèmes photovoltaïque et des procédés photochimiques de dépollution de l'eau (polluants organiques). |
| <b>APPORTS POUR</b>            | <b>LA SCIENCE</b>              | Conversion de l'énergie solaire par voie thermique et photonique. SOLSTICE inclut 5 projets de recherche : la conversion efficace et à bas coût de l'énergie solaire ; les matériaux à très haute température pour la prochaine génération de centrales solaires ; les combustibles de synthèse à partir d'énergie solaire ; les éco-technologies solaires; l'optimisation des procédés solaires.                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                | <b>LE CITOYEN</b>              | Développer des technologies nouvelles dans le domaine de l'énergie solaire pour l'habitat dans le but de réduire les factures énergétiques des citoyens.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                | <b>LE SYSTEME DE RECHERCHE</b> | Le projet représente l'un des deux groupes de recherche européens leaders dans le domaine du solaire à concentration en incluant tous les modes de conversion.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                | <b>LA FORMATION</b>            | L'ambition du projet est d'accroître fortement le nombre de thèses comme de diplômés de masters dans les champs scientifiques couverts par le laboratoire d'excellence. Il prévoit également le renforcement des actions de partenariat international (ouverture d'un master européen, participation au projet sino-européen Icare).                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                | <b>L'ECONOMIE</b>              | La valorisation des résultats sera réalisée par des publications internationales, la prise de brevets, le montage de projet avec le pôle de compétitivité DERBI et la création de start-up. L'impact économique dans le domaine du solaire à concentration est évalué 12 Md€ et 100 000 emplois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>LOCALISATION</b>            | <b>REGION(S)</b>               | <b>Projet en réseau</b> - Languedoc-Roussillon, Île-de-France, Midi-Pyrénées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                | <b>VILLE(S)</b>                | Font-Romeu-Odeillo-Via, Albi, Montpellier, Paris, Perpignan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |







# Laboratoires d'excellence PROJET TULIP



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
À L'INVESTISSEMENT

|                                |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>INTITULE DU PROJET</b>      |                                | Vers une théorie unifiée des interactions biotiques : rôle des perturbations environnementales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>PORTEUR</b>                 |                                | PRES Université de Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>SECTEUR / DISCIPLINE(S)</b> |                                | Biologie-Santé / Sciences de la vie appliquées, biotechnologies, agronomie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>DESCRIPTION</b>             |                                | Ce projet permet de développer une théorie unifiée des interactions entre espèces vivantes et de l'influence des modifications de l'environnement sur ces interactions. Il rassemble les communautés scientifiques en Ecologie et Sciences Végétales de Toulouse en un institut de "Biologie et Ecologie Intégratives".                                                                                                                 |
| <b>APPORTS POUR</b>            | <b>LA SCIENCE</b>              | Ce projet privilégie une approche interdisciplinaire entre biologie et écologie, centrée sur les interactions à différentes échelles : entre la plante et son environnement, entre la plante et une bactérie, entre organismes animaux (insectes) ou végétaux à l'échelle des communautés, en conditions naturelles et/ou modifiées par l'homme.                                                                                        |
|                                | <b>LE CITOYEN</b>              | Ce projet s'inscrit dans le cadre de la demande d'une agriculture durable et dans le plan Ecophyto 2018 visant à diminuer de 50% l'utilisation des pesticides d'ici 2018.                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                | <b>LE SYSTEME DE RECHERCHE</b> | Ce projet qui s'inscrit dans l'Idex de Toulouse, renforcera la lisibilité internationale de ce pôle, sachant que les partenaires font déjà partie de plusieurs projets européens et de projets Plant KBBE. Ils participent également au consortium SGN (Solanaceae Genome Network).                                                                                                                                                     |
|                                | <b>LA FORMATION</b>            | Prenant appui sur des acquis reconnus, le projet en matière de formation vise à la rendre plus performante et attractive, via notamment: la création d'un master international, la mise en place d'une école d'été, le développement de la formation professionnelle et la mise en place d'un comité pédagogique doivent y contribuer. Les deux masters existants fusionneront en un nouveau master "Biologie intégrative et Ecologie". |
|                                | <b>L'ECONOMIE</b>              | Les partenaires de TULIP ont déjà de nombreuses collaborations avec les industriels de l'agroindustrie, notamment dans le cadre du pôle de compétitivité Agrimip Innovations. Les retombées viseront au développement de nouveaux intrants respectueux de l'environnement et l'amélioration génétique de la résistance des plantes d'intérêt agronomique aux bioagresseurs.                                                             |
| <b>LOCALISATION</b>            | <b>REGION(S)</b>               | Midi-Pyrénées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                | <b>VILLE(S)</b>                | Castanet-Tolosan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |



## ANNEXE 4

### LA RECHERCHE EN MIDI- PYRÉNÉES

*Extrait de « La recherche en Midi-Pyrénées » dossier INSEE – avril 2011*

« En 2007, les dépenses de recherche en Midi-Pyrénées représentaient 4,2% du PIB régional. C'est la seule région française qui satisfaisait déjà à cette date aux critères définis à Lisbonne en 2000. En effet, pour garantir l'accès à l'économie de la connaissance, un seuil de 3% du PIB consacré à la recherche était fixé.

Près des trois quarts des dépenses de recherche proviennent des entreprises, ce qui va au delà de l'objectif chiffré lors du Conseil Européen de Barcelone en 2002 : une répartition des dépenses de recherche de deux tiers pour le privé, d'un tiers pour le public.

Mais ces dépenses sont le fait de grosses entreprises, dans la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique notamment. Elles sont donc plus logiquement orientées vers la recherche appliquée et le développement expérimental que vers la recherche fondamentale ».

**Principaux acteurs de la recherche en Midi-Pyrénées selon la dépense de R&D en 2007**

| Entreprise                         | Activité                                                    | Ville                     | Appartenance à un groupe |                                                      |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------|
|                                    |                                                             |                           | européen                 | étranger (hors UE)                                   |
| Airbus France SAS                  | Construction aéronautique et spatiale                       | Blagnac                   | Airbus Holding SA        |                                                      |
| Continental Automotive France      | Fabrication de machines et appareils électriques            | Toulouse                  | Continental AG           | Allemagne                                            |
| Sanofi-Aventis R&D                 | Industrie pharmaceutique                                    | Toulouse                  | Sanofi-Aventis           |                                                      |
| Thales Avionics CN 352             | Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique | Toulouse                  |                          |                                                      |
| Airbus SAS                         | Construction aéronautique et spatiale                       | Blagnac                   | Airbus Holding SA        |                                                      |
| Institut de recherche Pierre Fabre | Industrie pharmaceutique                                    | Agglomération toulousaine | Pierre Fabre SA          |                                                      |
| Freescall semiconducteurs France   | Fabrication d'équipements radio, télé et télécommunication  | Toulouse                  |                          | Freescall Semiconductor Intel Corporation États-Unis |
| Thales Services SA                 | Services informatiques                                      | Toulouse                  | Thales                   |                                                      |
| Institut de recherche Pierre Fabre | Industrie pharmaceutique                                    | Castres, Gaillac          | Pierre Fabre SA          |                                                      |
| Thales Alenia Space France         | Construction aéronautique et spatiale                       | Toulouse                  | Thales                   |                                                      |
| Motorola SAS                       | Fabrication d'équipements radio, télé et télécommunication  | Toulouse                  |                          | Motorola Incorporated États-Unis                     |
| Astrium SAS branche satellites     | Construction aéronautique et spatiale                       | Toulouse                  | Eads Astrium N.V.        |                                                      |
| Aeroconseil SA                     | Construction aéronautique et spatiale                       | Blagnac                   | M.F & Associés           |                                                      |
| Alstom transport SA                | Construction navale et matériels de transport terrestre     | Séméac                    | Alstom                   |                                                      |
| Ratier Figeac                      | Construction aéronautique et spatiale                       | Figeac                    |                          | United Technology Corporation États-Unis             |
| Pierre Fabre R&D Dermo-Cosmétique  | Industrie chimique                                          | Agglomération toulousaine | Pierre Fabre SA          |                                                      |
| Liebherr Aerospace Toulouse SAS    | Construction aéronautique et spatiale                       | Toulouse                  |                          | Liebherr Suisse                                      |

*Sources : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche-Enquête Recherche, Insee*

« La recherche publique représente 1,2% du PIB, ce qui place Midi-Pyrénées au 2<sup>ème</sup> rang des régions françaises derrière le Languedoc-Roussillon, à comparer avec le niveau national qui est à 0,8% du PIB.

Cette recherche s'appuie sur les universités, les Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique (EPST), et les Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC).

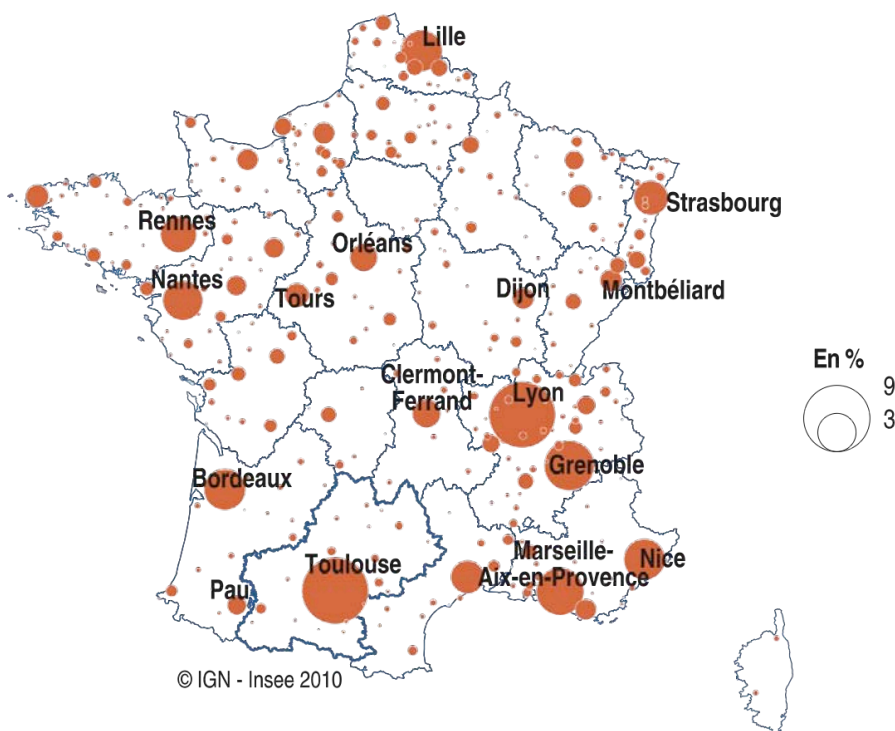
Les EPIC, comme le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA), basés à Toulouse, constituent une force en matière de recherche publique en région.

En 2006, Midi-Pyrénées se classe au 8<sup>ème</sup> rang des régions de l'Union Européenne en termes d'effort de recherche sur 271 régions, à côté de territoires allemands, suédois ou finlandais<sup>145</sup>.

La recherche régionale se caractérise par son extrême concentration sur l'agglomération Toulousaine. Une telle concentration géographique n'a pas d'équivalent en France<sup>146</sup>. Elle regroupe 83 % des emplois régionaux dédiés à la conception-recherche. Toulouse et Lyon se situe au 1<sup>er</sup> rang des métropoles de province pour le potentiel humain de conception-recherche ».

## Toulouse et Lyon, au 1<sup>er</sup> rang des métropoles de province pour le potentiel humain de conception-recherche

Répartition des emplois de la fonction conception-recherche dans les aires urbaines de province en 2007



Source : Insee - Recensement de la population 2007 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

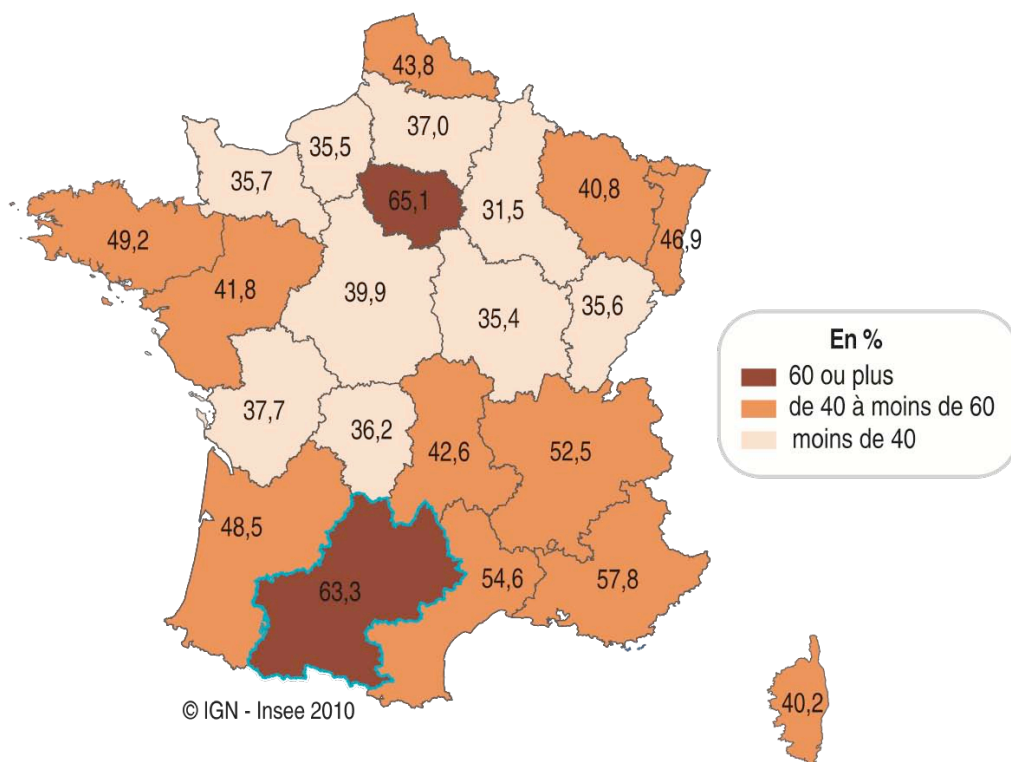
<sup>145</sup> La recherche en Midi-Pyrénées – une dynamique d'envergure internationale, Dossier INSEE No 151, avril 2011

<sup>146</sup> Note INSEE La recherche en Midi-Pyrénées Les moyens d'une ambition européenne. No 133, avril 2011

« Véritable atout pour l'économie de Midi-Pyrénées, les emplois liés à la conception-recherche sont occupés par des salariés plus jeunes et plus diplômés que dans les autres régions. Quelques 27% d'entre eux ont moins de 30 ans en 2007, contre 24% au niveau national. Et 63% ont un diplôme de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle, contre 55 en moyenne en métropole, et 48% en province. Enfin, 75% des emplois de la conception-recherche en Midi-Pyrénées sont occupés par des cadres et des ingénieurs, contre 63% en moyenne en province. C'est la part la plus forte après l'île - de - France, 85% ».

## Des personnels de recherche plus diplômés qu'ailleurs

Part des actifs diplômés d'un second ou troisième cycle dans la fonction conception-recherche en 2007



Source : Insee - Recensement de la population 2007 - Exploitation complémentaire au lieu de travail



## ANNEXE 5

### SE SITUER EN EUROPE

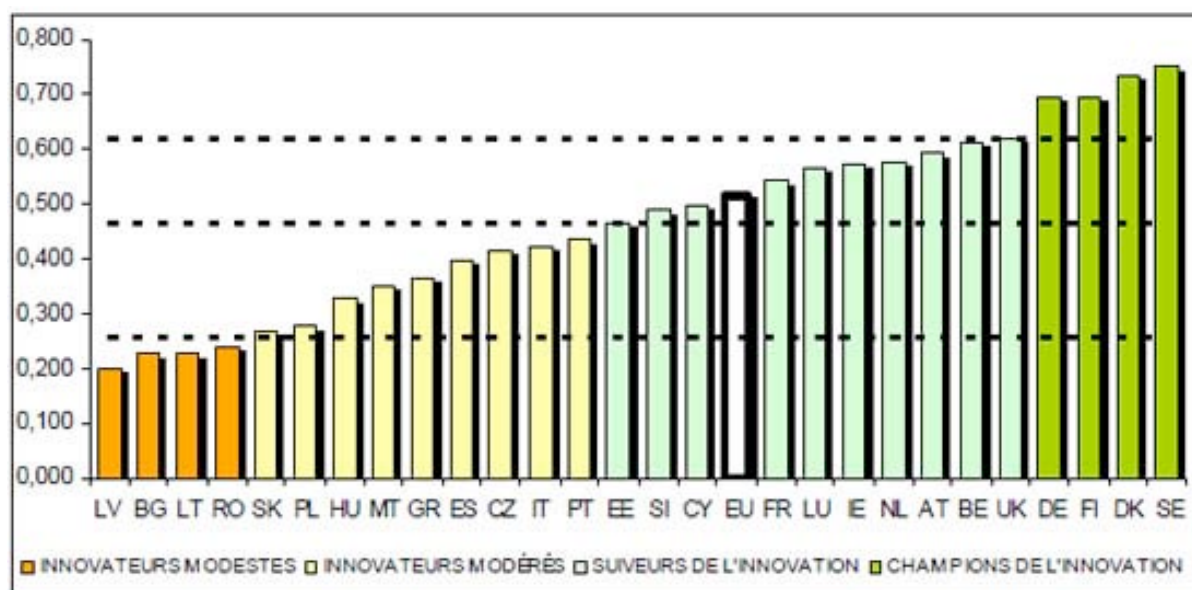
#### Performances des États membres de l'UE en matière d'innovation

La Commission Européenne publie le « Tableau de bord de l'Innovation 2010 - IUS 2010 », construit avec des indicateurs améliorés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Union de l'innovation.

La Commission Européenne précise que « **l'Union Européenne est dépassée par ses principaux concurrents (Etats-Unis, Japon) malgré les progrès réalisés dans de nombreux États membres (...)** ».

**Le tableau de bord IUS 2010 classe les États membres en quatre groupes :**

- les **champions de l'innovation** : le Danemark, la Finlande, l'Allemagne et la Suède présentent des performances très supérieures à la moyenne de l'UE27 ;
- les **suiveurs de l'innovation** : l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Estonie, la **France**, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovénie et le Royaume-Uni présentent des performances proches de la moyenne de l'UE27 ;
- les **innovateurs modérés** : les performances de la Croatie, de la République tchèque, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de Malte, de la Pologne, du Portugal, de la Slovaquie et de l'Espagne sont inférieures à la moyenne de l'UE27 ;
- les **innovateurs modestes** : les performances de la Bulgarie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Roumanie sont très inférieures à la moyenne de l'UE27.



## LA FINLANDE

**La Finlande figure dans le peloton de tête des pays en terme de consécration de moyens à la recherche, à la technologie et à l'innovation.** Selon les classements, elle se place en deuxième ou en troisième position, derrière Israël et la Suède.

Le Centre de développement de la technologie et des innovations est le principal financeur de la recherche appliquée en Finlande, même s'il lui arrive fréquemment d'être associé à l'Académie de Finlande pour des projets comprenant une part de recherche fondamentale.

Le **Fonds finlandais pour l'innovation** (Sitra) est placé sous la responsabilité du parlement finlandais. Son action est principalement centrée sur la préservation du modèle d'État providence en vigueur dans les pays du nord. Pour cela, Sitra finance des recherches visant à développer l'économie et la compétitivité de la Finlande, et prenant en compte la qualité de vie et la coopération internationale.

### **Structures de valorisation :**

La Finlande dispose, depuis 1988, d'un réseau de centres de technologie chargés d'assurer un environnement scientifique innovant pour leurs clients (entreprises de technologie, organismes de recherche...), d'accueillir des incubateurs et d'assurer ainsi un **transfert technologique efficace de la recherche finlandaise vers les entreprises**. Ces centres, au nombre de 33, sont **répartis sur la quasi-totalité du territoire finlandais**, à l'exception de la Laponie. Ils sont rassemblés au sein de la **Fédération finlandaise des technologies**, et fait partie de l'*International Association of Science Parks* (IASP), à l'image du réseau français Retis.



## **X EXPLICATIONS DE VOTE**

### **Présentées par :**

- ✦ **Yannick LE QUENTREC**                      **au nom du Groupe CGT**
- ✦ **Daniel FILÂTRE**                      **au nom du Groupe des Scientifiques du 3<sup>ème</sup>**  
**Collège**
- ✦ **Jean-Marie BEZ**                      **au nom du Groupe CGT- Force Ouvrière**
- ✦ **Jacques DUVIN**                      **au nom du 1<sup>er</sup> Collège**
- ✦ **Jean-Paul PANIS**                      **au nom du 3<sup>ème</sup> Collège**
- ✦ **Bruno LAFAGE**                      **au nom du Groupe CFDT**



## **Intervention de Madame Yannick Le QUENTREC, Au nom des Groupes CGT et FSU**

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers collègues,

La CGT et la FSU défendent de longue date le développement d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire qui soit de qualité et accessible au plus grand nombre.

A ce titre, nous partageons plusieurs pistes préconisées dans la saisine comme la définition et la mise en place d'un projet de site, l'amélioration des conditions de travail des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et au-delà de l'ensemble des personnels, l'aménagement de campus universitaires conséquents autour des sites d'enseignement supérieur ou encore, le développement de centres de recherche décentralisés en lien avec les filières.

Par contre, nous contestons la perspective, qui nous est proposée tout au long de ce document, de considérer le PRES, dans sa configuration actuelle, comme une instance légitime pour définir cette politique autant que pour l'organiser sur le territoire, la coordonner ou encore la réguler. Le PRES ne peut non plus à nos yeux devenir l'interlocuteur de référence lors des négociations stratégiques avec l'Etat, les collectivités et les organismes de recherche.

Car en l'état, le rôle de ce PRES n'est pas d'éviter la concurrence, il est, en application de la loi LRU dont nous demandons l'abrogation, de la mettre en œuvre, tant entre collectifs qu'entre individu-e-s, autour du critère pour le moins contestable d'excellence et d'une vision utilitariste de la recherche et ce, dans la logique de la stratégie de Lisbonne et du processus de Bologne auxquels nous nous opposons résolument.

Pour mémoire, l'excellence se définit comme le degré éminent de perfection qu'une personne, une chose, a en son genre, sa supériorité. Précisons que seuls 30% des personnels sont concernés par ce critère d'excellence désormais dominant, pour 70% de médiocres ou d'inférieur-e-s (!), détenteurs tout de même de masters ou de thèses de doctorat (on peut mesurer, ce faisant, le gâchis d'une telle hiérarchisation) et condamnés, du fait de cette nouvelle division du travail, à besogner avec les moyens de bord.

Rappelons aussi que l'attribution des moyens financiers est centralement mobilisée autour de cette logique et qu'il n'y aura pas de deuxième service pour le territoire.

Il est indéniable que le PRES contribue ainsi à renforcer une logique de financement sur projet aux dépens de financements récurrents majoritaires.

Comme il conforte des processus de concentration, de regroupement et de mutualisation autoritaires conformes aux injonctions de la RGPP et de la LOLF.

Ces processus s'accompagnent à leur tour d'un mouvement d'externalisation d'activités, d'une augmentation de la précarité, déjà en explosion ces dernières années, et d'une dégradation des conditions de travail des personnels.

Citons un extrait des réflexions récentes d'un responsable de laboratoire pour donner une idée de la contrainte ambiante :

« Pour le laboratoire, obtenir le label A+ est une question de survie. Aujourd'hui, que l'on souscrive ou non à ce genre de philosophie, la logique est celle de l'excellence, les financements ne sont plus accordés sous forme de « saupoudrage » - au passage, on appréciera que ce mot péjoratif désigne désormais la garantie des financements réguliers - mais ils sont accordés sur les résultats et sur projet ; et la même logique s'étend à la gestion des carrières individuelles ... ».

Décidément, l'ensemble des organisations syndicales qui demandent dans l'unité l'abrogation de la RGPP et ont appelé à un rassemblement le 21 juin devant le Ministère ne se trompent pas de bataille.

Par ailleurs, le PRES, au regard de sa gouvernance plus que resserrée avec un CA constitué d'une petite élite chargé de définir sa politique, n'a rien d'une instance démocratique, bien au contraire, avec 2 représentants désignés au suffrage indirect pour respectivement les enseignants chercheurs, les Biatoss et les étudiants. Le sénat académique est, quant à lui, une transposition très étriquée de la conception anglo-saxonne de contre-pouvoir. Quant à associer la société civile, nécessité pourtant grandissante, la culture de l'urgence ne fait pas bon ménage avec un pouvoir et un savoir partagés.

Toutes ces politiques, que nous rejetons, ont, bien sûr, pour objectif de réduire service public et dépenses publiques, mais aussi d'orienter l'ensemble de l'appareil d'enseignement supérieur et de recherche vers de nouvelles finalités, de l'asservir au profit.

Au total, entre une concurrence de tous contre tous autour de l'excellence, d'un côté, la coopération et le renforcement des vitalités locales, la collégialité, l'indépendance et la confrontation dans l'échange, de l'autre, il y a incompatibilité.

Nous choisissons, pour ce qui nous concerne tout ce qui va dans le sens de l'unité solidaire des potentialités humaines.

Donc, oui pour une politique ambitieuse de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire mais non à ce PRES qui est bien loin d'être l'outil adéquat.

**En conséquence, nous ne voterons pas cette saisine.**

## **Intervention de Monsieur Daniel FILÂTRE, Au nom du Groupe des Scientifiques du 3<sup>ème</sup> Collège**

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées,  
Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Groupe des Scientifiques du 3<sup>ème</sup> Collège est satisfait de voir la mise en place progressive et concertée d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées, à l'initiative du Conseil Région Midi-Pyrénées.

Il en approuve, dans ses grandes lignes, les actions proposées pour la formation supérieure, la recherche et l'innovation.

Concernant le projet d'Avis, le groupe en approuve les grandes lignes ; par contre, il attire l'attention des membres de l'assemblée sur la proposition selon laquelle « le PRES Université de Toulouse devienne l'interlocuteur unique et fédérateur de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région pour les demandes d'habilitation des diplômes d'Universités auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. »

Si l'on suit cet avis, le PRES exercerait un pouvoir de régulation :

- sur les habilitations,
- sur les maquettes pédagogiques,
- sur la gestion des postes.

Si l'on suit cet avis, le PRES Université de Toulouse, établissement public de coopération scientifique, qu'ont créé, il y a 4 ans, les six grands établissements universitaires du site et les grandes écoles d'ingénieurs, deviendrait le régulateur de l'offre de formation sur le territoire régional et le seul interlocuteur du Ministère.

Nous contestons ce rôle proposé pour le PRES, dans cet avis, rôle contraire aux règles de fonctionnement des établissements, qu'ils soient universitaires ou grandes écoles.

Par contre nous sommes favorables à ce que le PRES assure un rôle de coordination et de mise en cohérence de l'offre de formation sur l'ensemble de territoire. Ce qui vous l'admettez n'est pas la même chose.

C'est pourquoi, **nous nous abstiendrons sur cet avis.**



## **Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ Au nom du Groupe CGT- Force Ouvrière**

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées,  
Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Ce projet d'Avis de notre Assemblée trouvera son document symétrique source dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) qui sera présenté à la première Assemblée Régionale à l'occasion de son Assemblée Plénière du 27 juin prochain.

Même si l'Enseignement supérieur et la Recherche ne sont pas de compétence régionale et même si l'impécuniosité de l'État et sa tentation grandissante de se désengager, dans de trop nombreux domaines, l'incitent à faire payer à l'autre ce qu'il devrait payer lui-même, nous félicitons tout de même le Conseil Régional de s'être engagé dans ce domaine car il n'est pas d'investissement plus nécessaire pour l'avenir régional.

L'implication de ce schéma dans le développement des implantations territoriales, la mise en place, à titre expérimental, de nouvelles passerelles ou de licences charnières, la mise en place d'enquêtes et d'évaluation sur l'insertion professionnelle des étudiants, l'élargissement du dispositif de caution logement étudiant, la mise en place d'un salon des « masters » et celle d'un « Pass mutuelle » nous paraissent de bonnes mesures.

Il en est de même de la création des « contrats de Recherche labos-entreprises » et du renforcement des coopérations européennes et interrégionales en matière de recherche, toutes choses qui garantissent un aménagement plus équilibré du territoire régional même si ce n'est pas l'objet premier d'un Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Des innovations notoires de structures dans ce domaine, telle l'invention des PRES par la loi du 18 avril 2006, nous paraissent également de bon aloi, même si sa composition peut être améliorée et même si le concept d'excellence y est énoncé *ad nauseam*.

La création de conseils de site et de contrats de site constituent également, selon nous, une bonne mesure.

Enfin, l'organisation de rencontres professionnelles entre porteurs d'idées innovantes et entrepreneurs éventuellement intéressés ne peut faire de mal à personne ; de même que l'organisation de manifestations de culture scientifique et technique avec d'autres collectivités locales, sur l'ensemble du territoire de la région, ne nous paraît pas une mauvaise idée.

Avant d'indiquer que **le Groupe de la CGT- Force Ouvrière votera le Projet d'Avis**, je souhaiterais souligner l'implication extrêmement pédagogique du rapporteur, Jean-Louis COLOMBIES, au titre de la Commission 5 et le bonheur d'écriture du texte dû à Sylvia MOLINA.

Je vous remercie de votre aimable attention.





**Intervention de Monsieur Jacques DUVIN**  
**Au nom du 1<sup>er</sup> Collège**

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées,  
Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,  
Chers collègues,

Le premier Collège a suivi avec assiduité et intérêt les travaux de la commission V sur l'enseignement supérieur et la recherche en Midi-Pyrénées.

C'est de manière très consensuelle que le projet d'avis a été élaboré et même si, par endroit, le rédactionnel n'est pas tout à fait conforme à nos aspirations, voire la vision sur certains sujets, compte tenu de certains amalgames, nous avons toutefois approuvé l'ensemble de sa rédaction.

**Pour ces motifs le premier Collège votera l'avis.**



## **Intervention de Monsieur Jean-Paul PANIS, Au nom du Groupe Associations du 3<sup>ème</sup> Collège**

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées,  
Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers collègues,

Le projet d'avis qui vient de nous être présenté, donne une vision de ce que devrait être l'enseignement supérieur et la recherche sur notre région en Midi-Pyrénées, avec l'existence, sur les villes moyennes, de sites universitaires distants de la métropole régionale et la nécessaire reconnaissance à l'international, le tout dans une organisation cohérente et dynamique.

Le groupe Associations partage l'ensemble des observations et des recommandations proposées dans le présent avis et qui forme un tout indissociable.

Il tient cependant à insister sur deux points structurants qui garantissent une approche globale d'une politique régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur notre territoire.

### **1-Un renforcement de la politique actuelle des sites distants, à travers un réel maillage territorial**

Cette politique de sites fait partie d'une logique d'aménagement régional du territoire, c'est un enjeu majeur, compte tenu de l'étendue géographique de notre région, des spécificités des territoires, et de l'attractivité qu'elle génère.

Ces sites universitaires distants de Toulouse doivent pouvoir proposer dans leur offre de formation, des formations particulières en cohérence avec le tissu économique et social local et en complémentarité de ceux de la métropole régionale.

Cette reconnaissance territoriale passe aussi par la dénomination d'un PRES qui englobe tous les sites dans une organisation régionale avec pour marque unique un **PRES « Université fédérale de Toulouse - Midi Pyrénées »** qui concilie à la fois la présence des sites distants dans une cohésion régionale et la visibilité internationale de Toulouse.

### **2-Une gouvernance du PRES avec des compétences étendues, et reconnues par l'ensemble des membres**

Comme cela a été affirmé plusieurs fois dans l'avis, le PRES doit définir et mettre en œuvre une politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur tout le territoire régional. Il doit être le régulateur de l'offre de formation et par voie de conséquence il en devient l'interlocuteur unique et légitime de l'Etat et de la Région.

Ces missions contribueront à valoriser les atouts indispensables à un développement harmonieux et coordonné de l'enseignement supérieur et de la recherche entre l'ensemble des sites de Midi-Pyrénées.

En conclusion, pour le groupe Associations, ces 2 points sont parmi les facteurs clés de succès des trois ambitions formulées dans le schéma régional du Conseil Régional.

**Le groupe Associations votera pour le présent avis. Merci pour votre attention.**



## **XI INTERVENTIONS**

- ✦ **Mme Nicole BELLOUBET, 1ère vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées**
  
- ✦ **M. Luc VILAIN, Adjoint au Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) de la région Midi-Pyrénées.**



**Intervention de Mme Nicole BELLOUBET**  
**1<sup>ère</sup> vice-Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées**  
**en charge de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Monsieur le Président, je vous remercie.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements très sincères aux rapporteurs qui ont travaillé sur votre projet d'avis ainsi qu'aux membres des commissions que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Je ne souhaite pas présenter ici le projet de schéma tel que vous avez eu l'occasion de l'avoir entre les mains, mais je voudrais simplement, à partir des éléments que vous avez évoqués, donner mon sentiment sur quatre points. Ces quatre points s'attacheront, par ordre inverse de la présentation que je ferai, à la gouvernance puisque cette question a été évoquée à plusieurs reprises, mais aussi à la mise en œuvre du schéma, à la question de l'innovation et au rapport entre le schéma régional et les procédures des investissements d'avenir dont il a été ici question à plusieurs reprises.

La première remarque portera donc sur les rapports entre le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SRESR) et les Investissements d'avenir (IA).

Je voudrais dire ici que notre schéma est l'exact contrepoint du processus par lequel les investissements d'avenir ont été mis en œuvre ; exact contrepoint en ce sens que notre schéma s'appuie sur des principes opposés à ceux des IA dans la mesure où nous avons choisi de prendre appui sur le principe d'une économie cohésive fondée sur la cohésion : des territoires, des chercheurs, des laboratoires.

Le SRESR s'adosse à une notion d'excellence partagée sur l'ensemble des territoires. Nous sommes infiniment persuadés, comme vous l'êtes Monsieur le Président dans votre assemblée, qu'il y a des zones et des activités d'excellence présentes sur l'ensemble du territoire. Le schéma régional s'appuie également sur la confiance faite aux chercheurs et à l'égard des entreprises auxquelles nous souhaitons apporter notre collaboration et notre soutien. Enfin, ce schéma met en exergue la notion de transversalité considérant que la mise en cohérence et la mise en réseau sont des éléments essentiels pour la naissance de projets innovants.

Ces quatre mots sont pour moi essentiels : cohésion, confiance, transversalité et territoires. Ils révèlent des principes essentiels, qui me semble-t-il, ne fondent pas la démarche des investissements d'avenir dans l'enseignement supérieur.

Pour autant, notre schéma régional n'est pas contradictoire avec les processus qu'ont pu développer les laboratoires, qu'a pu porter le PRES et nos entreprises, dans le cadre des investissements d'avenir. S'ils le souhaitent, les acteurs de la région pourront prendre appui sur le schéma régional pour enrichir leur participation aux investissements d'avenir.

Il me semble révélateur de souligner d'emblée que les deux démarches sont par nature, profondément différentes et il est essentiel d'indiquer qu'au sein du Conseil régional, mais aussi du CESER, nous croyons profondément à la cohésion territoriale et à l'excellence partagée.

La deuxième observation concerne l'innovation. Vous aviez rendu un avis sur ce sujet qui m'a beaucoup intéressée ainsi que Bernard RAYNAUD, vice-président en charge du développement économique.

Je souhaite indiquer que, dans ce cadre nous avons choisi de retenir des processus d'appui ou de financement à l'innovation qui s'inscrivent dans un continuum entre la recherche fondamentale et le transfert de technologies.

C'est ce continuum qui permet d'enrichir et d'enraciner l'innovation sur notre territoire. De ce point de vue, j'ai beaucoup apprécié les propos que Madame Marielle GAUDOIS a prononcés tout à l'heure qui me semblaient porteurs de principes que nous partageons.

Nous avons pu mesurer les uns et les autres, puisque nous étions tous les trois - Bernard (RAYNAUD), Jean-Louis (CHAUZY) et moi-même au salon du Bourget, à quel point cette innovation technologique a une traduction dans la réalité. Nous avons pu voir à quel point le lien entre les laboratoires de recherche et les PME, l'appui apporté aux PME ou aux entreprises de taille intermédiaire est important. Nous avons pu apprécier à quel point cette jonction, cette mise en relation entre les laboratoires de recherche et les entreprises est indispensable pour promouvoir et porter l'innovation qui ensuite fait la richesse de notre territoire. De ce point de vue, les réflexions que vous avez pu porter, la traduction que nous leurs donnons dans les mesures de financement telles que les contrats laboratoires entreprises, le fonds d'amorçage, les avances remboursables, constituent des processus très intéressants qui me semblent aller dans le même sens.

Un point peut-être de divergence cependant par rapport à votre avis Monsieur le Président, c'est lorsque vous estimez nécessaire la fusion entre MPE, MPI et peut-être l'incubateur, nous n'avons pas tout à fait le même regard ; il est bien entendu tout à fait nécessaire d'avoir des mutualisations fortes entre ces différents organes, et c'est ce qui est à l'œuvre aujourd'hui. Mais entre la



mutualisation d'un certain nombre de missions d'appui, communes à ces organismes, à la fusion totale il y a un pas que nous ne franchissons pour encore aujourd'hui.

Le troisième point sur lequel je souhaite intervenir est relatif à la gouvernance du PRES. Le Président FILATRE, la CGT et la FSU ont émis un avis qui va à l'encontre de la proposition que vous faites. Je ne suis pas non plus en plein accord avec ce que vous avez proposé.

Nous considérons que bien entendu le PRES doit jouer un rôle fondamental, capital dans l'innervation de notre territoire par l'enseignement supérieur et par la recherche. Mais ce rôle que nous voulons faire jouer au PRES est essentiellement un rôle de coordination et un rôle de soutien à la mise en cohérence dont nous nous voulons être les promoteurs et dont ils seront les garants et les porteurs. Mais au cœur des dans les processus que nous souhaitons mettre en place et pour lesquels vous nous avez apporté votre soutien, se situent les contrats de sites, et les projets sites. Pour nous, il est évident que les établissements doivent demeurer porteurs de leurs projets : avec le PRES, il seront signataires des contrats de sites. L'Etat pourra également en être signataire, je le souhaite mais à ce jour je ne perçois pas très bien l'objectif que l'Etat souhaite atteindre avec la mise en œuvre de sa stratégie territoriale (STRATER). Les contrats de sites conclus avec le PRES, avec l'ensemble des collectivités territoriales et les partenaires socioéconomiques mais aussi avec les établissements d'enseignement supérieur sont l'outil majeur du développement de l'enseignement supérieur sur le territoire régional.

Il y a un point structurant sur lequel nous souhaiterions donner un rôle plus fort au PRES, notamment par rapport à l'établissement Jean-François CHAMPOLLION. Dans ce cadre, le PRES pourrait porter les diplômes opérés par le CUFR : c'est sans doute une possibilité pour dépasser une situation qui est actuellement insatisfaisante, non pas dans les activités tout à fait remarquables que conduit le CUFR, mais dans le portage de ces activités, de formation et de recherche qui sont aujourd'hui un peu paralysées par la complexité de leur mise en œuvre.

Le rôle du PRES est donc fondamental nous souhaitons qu'il mette en place un conseil des sites en son sein pour accompagner notre volonté d'enseignement universitaire du territoire régional.

Le dernier point, concerne la mise en œuvre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour lequel nous aurons besoin de votre appui et votre vigilance.

Nous allons tenter de construire cette mise en réseau, cette mise en cohérence ; nous avons la volonté d'appuyer fortement l'innovation, mais nous allons avoir besoin de votre regard, de votre appui au sein des territoires. Je suis profondément persuadée que l'innovation est présente au cœur des territoires et qu'il n'est plus aujourd'hui possible d'imposer par le haut des directives disant « vous ferez ceci ici, vous ferez cela là-bas ». Le processus d'innovation, y compris sociétal dont je

parle ici, doit naître du territoire et être porté par le territoire ; aux instances de régulation d'assurer la coordination et la mise en cohérence territoriales ou de compétences. Je crois que l'ensemble des projets doit naître du territoire. Cela veut dire que nous avons besoin tout à la fois d'une certaine « raison » et d'une certaine ambition des territoires, en tout cas pas de conflits aussi stériles qu'inutiles.

Je crois beaucoup en cette volonté partagée qui assurera la réussite de notre schéma régional et en ce sens je serai très attentive au suivi qu'effectuera votre assemblée.

**Intervention de M. Luc VILAIN**  
**Adjoint au Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR)**  
**de la région Midi-Pyrénées**

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-président du Conseil régional,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du CESER,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je participe à vos travaux qui, comme à l'accoutumée, sont frappés du sceau du sérieux, de l'approfondissement et de cette approche humaniste envers les hommes et les femmes de ce territoire et aussi de cette approche géographique de façon à essayer de rassembler au mieux les forces et les dynamiques de cette région.

Je voudrais ce matin excuser Monsieur le Préfet de Région, vous dire tout l'intérêt qu'il porte à vos travaux et revenir sur ces sujets fondamentaux sur lesquels vous avez longuement travaillé et débattu dans cet esprit républicain qui caractérise le fonctionnement de votre assemblée, si utile et importante pour la réflexion collective au niveau de notre région.

Sans entrer dans le détail, je voudrais revenir sur les messages que porte l'Etat en région, sur les politiques publiques qui ont été évoquées ce matin en commençant par la problématique de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est fondamentale pour Midi-Pyrénées.

Cela a été rappelé, nous sommes la deuxième région de France sur l'enseignement supérieur, c'est dire l'importance à la fois pour l'industrie, l'importance pour la jeunesse, l'importance pour la recherche et le développement dans ce territoire.

Les priorités de l'Etat, même si elles ne sont pas toujours les mêmes sur ces sujets qui sont fondamentalement partenariaux entre l'État, les collectivités locales au premier rang desquelles la Région et les autres acteurs publics, je retiendrai qu'il y a beaucoup plus de points de convergence que de points de divergence. Des divergences il y en a, c'est naturel dans une démocratie, mais sur les grands fondamentaux je pense que nous nous retrouvons sans difficultés.

Les objectifs généraux qui ont été évoqués déjà par le Recteur l'an dernier lors du colloque d'Albi que vous aviez organisé Monsieur le Président du CESER et qui avait été considéré comme un moment tout à fait remarquable de la concertation sur ce sujet majeur, les objectifs de l'État sont d'élever le niveau général d'instruction et en particulier de permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur. La stratégie de Lisbonne a été rappelée par certains, je la rappelle aussi pour ses objectifs qui sont ambitieux, 80 % d'accès au Bac, 50 % de taux de

diplômés dans l'enseignement supérieur ; c'est malgré tout un objectif de démocratisation important et je voulais y revenir.

L'enjeu est d'autant plus important dans l'académie de Toulouse puisqu'on constate que le nombre de jeunes d'une classe d'âge accédant au Bac est en diminution depuis 2002-2003 ; on est passé de 72 % à 67 % en 2009 alors qu'au niveau national c'est pratiquement l'inverse qui s'est produit. Il y a un défi à relever, un défi collectif et les services de l'État y travaillent activement pour que le taux de réussite au Bac sur ces objectifs progresse et que notre académie soit tout à fait à la pointe sur ce sujet.

L'Etat ne souhaite pas non plus qu'on oppose la métropole toulousaine et les sites périphériques. C'est un enjeu complexe sur ce territoire plus grand que la Belgique avec une métropole et des villes moyennes qui, à juste titre, s'organisent sur l'enseignement supérieur. Là aussi, il est clair - et cela a été rappelé par le Recteur - que tous les sites universitaires de Midi-Pyrénées ont vocation à se développer.

L'Etat entend accompagner la structuration de l'enseignement supérieur en région ; à ce stade, plusieurs démarches sont en cours, la plus importante d'entre elles est le diagnostic national mené par le ministère de l'Éducation qui vous a été transmis je crois, Monsieur le Président. Le diagnostic STRATER qui est la version finalisée qui donne un état des lieux très précis, région par région, du potentiel de formation, du potentiel de recherche et du potentiel d'innovation, des secteurs clés de l'éducation. La Ministre de l'Enseignement supérieur l'a redit, elle souhaite qu'une concertation très large soit engagée sur la base de STRATER pour déboucher sur de véritables stratégies territoriales et le fait que la Région ait lancé son schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche n'est pas du tout un obstacle. La concertation, bien au contraire, est un moyen me semble-t-il de travailler de concert avec des approches qu'il faut rechercher comme complémentaires. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt les propos de Madame BELLOUBET sur ce sujet lorsqu'elle a dit que le schéma régional n'était pas du tout contradictoire avec la démarche engagée par l'État, notamment par le biais des investissements d'avenir. Là il y a un grand sujet en commun pour progresser et avancer.

Voilà pour la politique d'enseignement supérieur et de recherche en soulignant que du côté de l'emploi notre Préfet est très attentif à ce sujet et notamment au développement de l'apprentissage qui est un sujet sur lequel il y a des marges de progrès importantes, d'autant plus que déjà en Midi-Pyrénées 20 % de l'apprentissage concerne l'enseignement supérieur.

Je cite pour mémoire les sujets sur lesquels l'État s'implique fortement au sein de l'enseignement supérieur : la politique d'investissement d'avenir avec des crédits conséquents consacrés et le plan Campus qui a été évoqué et qui concerne au premier chef Midi-Pyrénées.

Sur le deuxième sujet, économie emploi, beaucoup de points de convergence là aussi et des synergies tout à fait possibles avec le schéma régional de développement de l'emploi, notamment je citerai le soutien à l'excellence sur lequel nous sommes extrêmement attentifs du côté de l'État comme moteur du développement économique, le soutien à l'innovation, à la valorisation de la

recherche, au transfert de technologies, la mise en place d'une politique de filières. Monsieur le Vice-président du Conseil régional l'a à fort juste titre souligné, il y a bien sûr la filière aéronautique, mais également d'autres filières majeures pour Midi-Pyrénées qui ont été citées, l'agroalimentaire, la filière bois, tout ce qui tourne autour des politiques plus ciblées les clusters, la stratégie régionale d'innovation et bien sûr le plan Ader qui nous rassemble sur un sujet qui a été largement évoqué ce matin et qu'un certain nombre de hauts responsables ont pu redécouvrir au salon du Bourget où les couleurs de la Région sont portées à un très haut niveau.

Cela fait partie pour nous des sujets que nous connaissons peu ou prou, mais vu de l'extérieur et dans nos métiers nous circulons dans des régions très différentes, je peux vous assurer que c'est vraiment quelque chose de remarquable sur la région Midi-Pyrénées dont vous pouvez à juste titre être fiers.

Je rappelle donc le soutien sans faille de l'Etat et je terminerai sur l'aspect économique sur le rapprochement de l'entreprise et de la formation. Là aussi nous sommes en train, à la demande du Ministre, de travailler dans chaque Préfecture de Région sur un Plan d'Actions Stratégiques de l'État, ce qu'on appelle un PASE ; pour le moment il n'est pas validé, il est en cours de finalisation, mais je peux vous dire sans crainte, puisque c'est une option qui a été validée, que c'est également un axe stratégique qui fait partie de ce schéma.

Tout cela pour vous dire l'importance et l'attention que portent les services de l'État collégialement avec les nouvelles directions régionales, au premier rang desquelles la DIRECCTE qui regroupe à la fois l'emploi, tout ce qui tourne autour de la recherche, de l'économie et tout ce qui tourne autour du travail de façon à donner beaucoup de force et de synergie à ces politiques publiques. Ce dossier est porté tout à fait collectivement par les services de l'État.

Je ne parle pas de la cohésion sociale puisque Monsieur CHANTARAUD en parlera beaucoup plus savamment que moi, je dirai simplement qu'au niveau de la cohésion sociale du côté de l'État, l'emploi figure parmi une des premières priorités du gouvernement, une des premières priorités que notre nouveau Préfet de Région s'est fixée. Cela rejoint vos préoccupations fondamentalement humanistes que j'ai beaucoup appréciées Monsieur le Président, sur l'aspect cohésion sociale, la paupérisation. C'est une responsabilité collective de faire en sorte de juguler ces problèmes qui gangrènent notre société.

Je terminerai en vous remerciant et en vous félicitant pour la qualité, le sérieux et la diversité de ces travaux. Je crois que le CESER remplit pleinement son rôle sur un sujet de politique tout à fait majeur puisqu'il touche au cœur des préoccupations de notre société et des citoyens d'aujourd'hui.

Merci.



## **XII REVUE DE PRESSE**





## COMMUNIQUÉ

### QUEL PROJET POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE EN AVEYRON ?

**JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

« Après l'adoption massive de l'avis du CESER de Midi-Pyrénées (97 voix pour, 14 voix contre, 6 abstentions) pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires, il appartient à chaque territoire, à chaque ville concernée par la politique de contrats de site de faire des propositions.

En Aveyron, la bataille pour la gouvernance du syndicat mixte a repris, cela se fait au détriment des enjeux, des objectifs en oubliant que ce sont les acteurs du système de formation qui doivent se mettre d'accord sur le développement de la formation et de la recherche. Concernant la gouvernance, pour sortir d'un affrontement qui n'a pas lieu d'être : communauté d'agglomération — conseil général, il faut élargir le périmètre des collectivités à ceux qui peuvent postuler à un contrat de site : la communauté de destin Millau-Saint-Affrique. Ensuite peuvent être associées à la réflexion au titre de soutien à de nouvelles filières de formation, les Communautés de communes de Decazeville et de Villefranche-de-Rouergue.

Les réglages doivent se poursuivre entre les trois acteurs aveyronnais qui sont : l'UJT de Rodez, le centre universitaire Jean-François-Champollion et les chambres consulaires. La compétition sur la formation doit cesser, il faut un accord sur les licences, les formations innovantes. Des accords peuvent être conclus entre les trois établissements, les universités, les écoles d'ingénieurs sur les formations suivantes : ingénieurs bois, énergies renouvelables, agromonie, à partir des filières économiques des entreprises impliquées dans les pôles de compétitivité, des besoins de formation et de recherche-développement des entreprises de la Mecanic Valley.

Aujourd'hui, en Midi-Pyrénées, quatre villes peuvent signer avec la Région un contrat de site avant décembre 2011 : Auch, Albi, Castres et Tarbes parce qu'elles s'y sont préparées depuis quatre ans en répondant à l'appel à projet de la DATAR. Les communautés de Montauban, Rodez, Cahors, Millau Saint-Affrique, Figeac et Foix doivent se doter d'une politique de site, d'un conseil de site réunissant tous les acteurs locaux concernés pour élaborer un projet de contrat de site avec un vrai campus universitaire pour les étudiants et les enseignants chercheurs et signer pendant la durée du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche 2011-2015 leur contrat avec la région. »



## Communiqués

### Quel projet pour l'enseignement supérieur et de la recherche ?

**Jean-Louis Chauzy, président du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Midi-Pyrénées, revient sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Aveyron.**

«Après l'adoption massive de l'avis du Ceser de Midi-Pyrénées (97 voix pour, 14 voix contre, 6 abstentions) pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires, il appartient à chaque territoire, à chaque ville concernée par la politique de contrats de site de faire des propositions.

En Aveyron, la bataille pour la gouvernance du syndicat mixte a repris, cela se fait au détriment des enjeux, des objectifs en oubliant que ce sont les acteurs du système de formation qui doivent se mettre d'accord sur le développement de la formation et de la recherche.

Concernant la gouvernance, pour sortir d'un affrontement qui n'a pas lieu d'être : communauté d'agglomération - conseil Général, il faut élargir le périmètre des collectivités à ceux qui peuvent postuler à un contrat de site : la communauté de destin Millau - Saint-Affrique.

Ensuite peuvent être associées à la réflexion au titre de soutien à de nouvelles filières de formation, les communautés de communes de Decazeville et de Villefranche-de-Rouergue.

Les réglages doivent se poursui-

vre entre les trois acteurs aveyronnais qui sont : l'IUT de Rodez, le centre universitaire Jean-François-Champollion et les chambres consulaires.

La compétition sur la formation doit cesser, il faut un accord sur les licences, les formations innovantes.

Des accords peuvent être conclus entre les trois établissements, les universités, les écoles d'ingénieurs sur les formations suivantes : ingénieurs bois, énergies renouvelables, agronomie, à partir des filières économiques des entreprises impliquées dans les pôles de compétitivité, des besoins de formation et de recherche-développement des entreprises de la Mecanic Valley.

Aujourd'hui, en Midi-Pyrénées, quatre villes peuvent signer avec la Région un contrat de site avant décembre 2011 : Auch, Albi, Castres et Tarbes parce qu'elles s'y sont préparées depuis quatre ans en répondant à l'appel à projet de la Datar.

Les communautés de Montauban, Rodez, Cahors, Millau-Saint-Affrique Figeac et Foix doivent se doter d'une politique de site, d'un conseil de site réunissant tous les acteurs locaux concernés pour élaborer un projet de contrat de site avec un vrai campus universitaire pour les étudiants et les enseignants chercheurs et signer pendant la durée du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche 2011-2015 leur contrat avec la Région. »



## L'AVIS DU CESER SUR L'UNIVERSITÉ LE PRES PREND DU GALON



© DTX E

Le Ceser souhaite que le Pres devienne l'Université de Toulouse Midi-Pyrénées.

«**Conjuguer proximité et excellence**», c'est l'idée du projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) sur l'enseignement supérieur et la recherche en Midi-Pyrénées. Lors de son assemblée plénière, le CESER a fait des propositions pour améliorer le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'institution souhaite que le PSE de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) devienne le «régulateur de l'offre de formation du territoire». Le Ceser veut

faire du PRES un interlocuteur unique pour les établissements de la région pour qu'il devienne «l'Université de Toulouse-Midi-Pyrénées».

Sur l'innovation, l'assemblée plaide pour une fusion de Midi-Pyrénées Expansion et Midi-Pyrénées Innovation pour former l'Agence régionale de l'innovation et du développement économique durable.

Une politique pour lier «enseignement supérieur et innovation» qui pour Jean-Louis Chauzy, le président du CESER, sont «indissociables». ■

## En bref

### CST : LE CESER PROPOSE UN LOGO RÉGIONAL

Le CESER veut diffuser une culture scientifique et technique dans la région. Pour ce faire, le conseil propose d'organiser des manifestations culture scientifique et technique (CST) avec d'autres collectivités locales et de créer une marque et un logo «CST Midi-Pyrénées» pour identifier concrètement les actions.

### INNOVATION : VERS DES INDICATEURS RÉGIONAUX

Pour sauter l'innovation, il faut encore savoir où elle en est. Le Ceser propose donc de créer un Comité d'évaluation des politiques régionales de l'innovation qui s'appuierait sur des indicateurs régionaux comme les revenus de licence, le nombre d'entreprises innovantes créées ou l'insertion des doctorants issus de la région dans des entreprises locales.

## INDUSTRIE

### UN PLAN CHIMIE ?

**Airbus, ATR**, les deux entreprises d'aéronautique enregistrent bon nombre de commandes au salon du Bourget illustrant la bonne santé du secteur.

Mais le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) met en garde. «Si l'aéronautique est le premier employeur régional, il est important d'apporter une aide aux autres secteurs afin d'assurer une véritable diversification.»

Le CESER propose donc la mise en place d'un «plan régional de la chimie pour maintenir le développement d'une recherche industrielle».

L'assemblée conseille également de mettre en place un «plan filière bois élaboré par l'interprofession et tous les acteurs de la filière».

Un fonds de développement régional est aussi proposé. Il permettrait de financer en fonds propres des PME/PMI pour mettre en place «une nouvelle politique industrielle». ■

